

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE MODÈLE QUÉBÉCOIS EN AGRICULTURE : ÉTUDE SUR LES
PERCEPTIONS DES AGRICULTEURS/AGRICULTRICES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR
DOMINIQUE RICHARD

MAI 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

La maîtrise est un chemin ; raboteux parfois. Il nous amène à rencontrer des gens, elle nous fait réfléchir. Parsemé d'épreuves, ce chemin fait vivre des émotions. Le doute cogne à la porte. Inévitablement. La joie, la confiance et l'enthousiasme doivent triompher. Il en est ainsi pour moi. Ce trio inséparable parvient toujours à progresser.

Mes premiers remerciements vont à ma directrice de recherche, Élisabeth Abergel. Tes encouragements répétés, ta confiance et ton intérêt pour mon sujet ont eu grands effets sur ce chemin. Ta disponibilité et les riches discussions ont permis de faire évoluer ce travail. Plus encore, grâce à toi, je rends ce travail honorablement.

P'pa. Il y a longtemps que tu attendais ce moment (trop longtemps). C'est fait ! Ta finesse d'esprit et tes nombreux conseils de vie me servent tous les jours.

M'man. Ton écoute et ta grande sensibilité ont contribué plus que tu ne le penses à ce travail – même si tu ne comprenais pas toujours ce que je disais ! Avec Amour. Martin, Valérie, vous occupez mes pensées quotidiennement. Vincent, Maxime, vous aussi !

Mon amour. Toi qui ne connaissais rien à l'agriculture, te voici maintenant une experte. M'endurer parler d'agriculture jour après jour, quel défi ! Quelle patience surtout ! Partager mes joies et mes angoisses. Me supporter depuis le début, et encore. Merci.

Finalement, je tiens à remercier profondément toutes les personnes rencontrées. Vous m'avez permis de rentrer dans votre vie, je veux rendre hommage à votre parole. Ce mémoire vous est destiné ainsi qu'à tous les agriculteurs et agricultrices du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	vi
RÉSUMÉ	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
LE « MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS » : PROBLÉMATIQUE ET DÉMARCHE DE RECHERCHE	4
1.1 L'agriculture au Québec	4
1.2 Problématique	8
1.2.1 Peut-on parler d'un « modèle québécois » en agriculture ?	9
1.2.2 Les piliers du « modèle »	13
1.3 Question de recherche	22
1.4 Hypothèse	26
1.5 Objectifs de recherche	31
CHAPITRE II	
MÉTHODOLOGIE : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL	36
2.1 Cadre théorique	36
2.1.1 De la société traditionnelle à une conception économique de l'agriculture	36
2.1.2 L'apparition de l'industrie-alisation agricole	41
2.1.3 Souveraineté alimentaire.....	45
2.2 Méthodologie	47
2.2.1 Entretiens semi-directifs	48
2.3 Cadre conceptuel.....	52
2.3.1 Analyse de discours	52
2.3.2 Analyse de contenu	54
2.3.3 Capital social et culturel	55
2.3.4 Stigmate	59

CHAPITRE III	
ANALYSE THÉMATIQUE : LA PAROLE DE LA TERRE	62
3.1 Identité	62
3.1.1 Typologie	63
3.1.2 Passion	65
3.2 Discours économique	70
3.2.1 Typologie	71
3.2.2 Investissements	74
3.2.3 Le marché	79
3.3 Perceptions du métier agricole	83
3.3.1 Étiquettes et stigmatisation	85
3.3.2 Méconnaissance	87
3.3.3 Choix de consommation	90
CHAPITRE IV	
ANALYSE THÉMATIQUE : LE TEMPS ADMINISTRATIF	94
4.1 Visions des organismes associés au « modèle québécois ».....	94
4.1.1 Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ)	94
4.1.2 Union des producteurs agricoles (UPA)	100
4.1.3 Financière agricole	107
4.1.4 Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)	110
4.1.5 Régie des marchés agricoles du Québec (RMAAQ)	114
4.2 Le temps administratif	119
4.2.1 Papiers	124
4.2.2 Administration	126
CONCLUSION	129
ANNEXE A	
PRÉSENTATION DES PARTICIPANT·E·S	138
ANNEXE B	
FORMULAIRE D’INFORMATION ET DE CONSENTEMENT	146
ANNEXE C	
THÈMES GÉNÉRAUX ET QUESTIONNAIRE	150
BIBLIOGRAPHIE	152

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.1 Influence et espace entre le « modèle conceptuel » et le « modèle concret »...	25

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACEUM	Accord Canada–États-Unis–Mexique
AECG	Accord économique et commercial global
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ASC	Agriculture soutenue par la communauté
ASRA	Assurance stabilisation des revenus agricoles
ASREC	Assurance récolte
CAPERNE	Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FCEI	Fédération canadienne des entreprises indépendantes
FRAQ	Fédération de la relève agricole du Québec
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAPAQ	Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec

PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PLQ	Les Producteurs de lait du Québec
PTPGP	Partenariat transpacifique global et progressiste
RC	Recensement canadien
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles
UQÀM	Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ

Ce mémoire vise à dresser un portrait actuel de l'agriculture au Québec. Dans la littérature, nous retrouvons parfois la dénomination « modèle agricole québécois » pour en désigner la structure. Il sera alors l'occasion de circonscrire ses limites. En connaître ses contours permettra d'interroger ses enjeux principaux tels que vécus et perçus par celles et ceux qui la pratiquent. La parole des agriculteurs et des agricultrices deviendra la trame narrative qui rendra compte de sa portée conceptuelle et concrète. Cette structure est encadrée par un ensemble de lois, de mesures sociales, d'organismes ou d'institutions qui peuvent se voir comme distinctifs. Plus spécifiquement, il sera question d'exposer l'application et l'évolution de la pratique quotidienne, résultant des choix politiques, économiques, sociaux et institutionnels. Existe-t-il un décalage entre ce que l'on dit conceptuellement du « modèle agricole québécois » et ses manifestations concrètes ? Pour ce faire, cette recherche qualitative avec entretiens semi-dirigés a réuni neuf agriculteurs et une agricultrice de productions variées réparties dans six régions administratives. Cependant, certains types de productions ont été exclus : pêche et aquaculture, agriculture urbaine, horticulture, sylviculture et culture d'insectes. Dans un premier temps, la parole sera donnée aux agriculteurs·trices afin de concevoir le métier de leur point de vue. Trois thèmes généraux se sont révélés : identité, discours économique et perceptions du métier agricole. Dans un second temps, cette parole sera dirigée vers les éléments structurels, conceptuels et concrets du « modèle agricole ». La relation qu'ils et elles entretiennent avec les organismes et les institutions préalablement définies donneront des indications sur la rigidité ou la flexibilité de la structure. Finalement, cette recherche a fait le constat d'une temporalité particulière en agriculture. La vision de l'avenir offrira un regard pour envisager le développement de l'agriculture québécoise : planifier un futur présent.

Mots-clés : agriculture – agricole – modèle québécois – modèle agricole – Québec – agriculteur – agricultrice – perception – vécu

INTRODUCTION

L'agriculture. Au sens large, elle est partout : dans nos foyers, à l'école, au travail, à la télévision et même à l'épicerie ! Paradoxalement, elle peut se rendre invisible pour un œil qui ne saurait la reconnaître. Que ce soit dans notre imaginaire collectif, dans la façon dont elle façonne le paysage entre les villes ou simplement pour nous nourrir, elle occupera toujours une fonction élémentaire dans notre société. L'agriculture est plus que simplement nourricière. Elle est sociale, politique, économique et culturelle. Au Québec, nous pourrions dire qu'elle revêt un caractère distinct. Région nordique, nous sommes confrontés à des contraintes géographiques et climatiques qui nous empêchent de la pratiquer à l'extérieur tout au long de l'année. Nous sommes, pendant les mois d'hiver, livrés à nos récoltes et dépendants des importations venues de partout dans le monde. Telle est notre réalité. Cette condition ne nous a jamais empêchés de développer une agriculture diversifiée et de faire preuve de résilience. Nous avons construit à travers le temps un ensemble de dispositifs étatiques, de connaissances agricoles et d'institutions qui font de notre agriculture un modèle particulier. Ce modèle est balisé par des politiques publiques, une organisation sociale et des orientations économiques qui lui confèrent son dynamisme et sa spécificité. Nous le nommons : « modèle agricole québécois ».

D'un point de vue personnel, l'intérêt pour les questions agricoles s'est présenté doucement. En recherchant des caractéristiques sociales qui unissent les gens, la nourriture s'est imposée comme une manifestation éloquente. Nous croyons que peu importe la culture d'appartenance, les festins sont synonymes de célébration. La nourriture rassemble.

Qu'ils s'agissent de penseurs¹ issus des sciences sociales, des sciences politiques, des sciences agroéconomiques, économiques ou agronomiques, les études portant sur la complexité du rapport rural/urbain, l'établissement de la relève, le transfert foncier, l'étude des politiques publiques ou l'architecture des paysages agricoles sur le territoire québécois sont toutes des indicateurs de l'importance de l'agriculture dans l'organisation de la société québécoise. Or, nous constatons qu'un aspect fondamental reste timidement effleuré : la perception des agriculteurs et les agricultrices sur leur pratique et plus largement sur le contexte dans lequel ils et elles évoluent. Ce projet sera l'occasion de mettre fin à l'éclipse pour valoriser la parole de la terre.

Le premier chapitre sera consacré à la présentation des éléments clés qui ont justifié cette recherche. Nous commencerons par un portrait statistique de l'agriculture au Québec. Afin de s'imprégner de son contexte, nous introduirons les caractéristiques de ce que nous nommons : le « modèle agricole » québécois. Ce « modèle » est présenté par une structure qui est soutenue par des « piliers » bien définis. Ces « piliers » sont d'ordres politiques, économiques, sociaux et institutionnels. Enfin, il sera l'occasion d'aborder nos questions de recherche et notre hypothèse.

Le deuxième chapitre établira notre cadre théorique et conceptuel. D'abord, cette recherche qualitative a pris forme par la rencontre de personnes à travers le territoire québécois. La trame narrative qui découlera de nos entretiens sera notre matrice. Pour y rendre compte, nous ferons intervenir un nombre d'auteurs et de concepts pour situer notre recherche. Ainsi, nous réfléchirons à l'agriculture en nous inspirant de l'organisation des sociétés paysannes² pour progresser jusqu'à une conception

¹ Pour nourrir votre réflexion, voir : Jean, 1997 ; Bouchard, 2002 et 2013 ; Kesteman 2004 ; Dupont, 2009 ; Morisset, 2010 ; Nantel, 2015 et Francoeur, 2018.

² Nous sommes toutefois conscients que cette dernière ne revêt pas le même sens, au Québec, qu'elle le peut ailleurs en Europe, notamment en France. Ici, il serait plutôt question des « Habitants ». Cela dit, nous utiliserons la « paysannerie » et le ou la « paysan-ne » comme termes généraux et inclusifs tout au long de ce travail. Dès lors, ils seront utilisés comme point de départ, sans allusion aux débats qui ont cours actuellement sur la présence ou non d'une paysannerie québécoise (Francoeur, 2018).

industrielle de la pratique agricole. Les concepts avancés serviront dans les chapitres subséquents pour l'analyse.

Le troisième et quatrième chapitre poursuit la même mission. Nous avons séparé l'analyse thématique en deux parties distinctes. Le Chapitre III présentera des éléments identitaires de la population agricole. Nous accordons une importance à cette parole pour tenter de comprendre la place qu'elle se donne à l'intérieur du « modèle québécois ». Aussi, la vision de la population sur l'agriculture fait vibrer une corde sur la manière dont nous entrevoyons la pratique agricole. Le Chapitre IV abordera davantage la coordination de cette structure. Par la vision des différents organismes, nous exposerons les influences vécues et les perceptions de nos participant·e·s.

La conclusion permettra dans un premier temps de faire un survol des éléments marquants de cette recherche. Nous pourrons ensuite revenir sur notre question de recherche pour interroger notre hypothèse. Dans un second temps, en guise d'ouverture, nous allons explorer l'avenir de l'agriculture telle qu'elle nous a été présentée. La temporalité particulière en agriculture se voit de plus en plus comme une condition inhérente à la pratique.

CHAPITRE I

LE « MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS » : PROBLÉMATIQUE ET DÉMARCHE DE RECHERCHE

Afin d’asseoir les fondements de l’agriculture québécoise et de comprendre le contexte dans lequel elle s’inscrit, il est logique de débiter cette recherche par un bref tour d’horizon. Dans les prochaines lignes, nous présenterons une photographie actuelle du monde agricole tel qu’il est rapporté par les dernières données du Recensement canadien 2016 (RC)³. À la suite de ce détour, nous pourrons commencer à édifier la structure agricole québécoise. Notamment, nous ferons un survol de la littérature qui la présente par la désignation de « modèle agricole québécois ». C’est à partir de celle-ci que nous nous tisserons le fil de notre sujet.

1.1 L’agriculture au Québec

Le Québec compte 28 919 exploitations agricoles⁴. 41 995 agriculteurs et agricultrices. Une baisse de 1,8 % et de 4,4 % respectivement par rapport aux données de 2011.

³ Toutes les statistiques utilisées dans la prochaine section proviennent des données de Statistique Canada du dernier Recensement de l’agriculture 2016. Lorsque les chiffres présentent des décimales dans le recensement, nous les avons laissés tels quels ; sinon, nous les avons arrondis (ex. : en calculant des ratios et des moyennes). Les références chronologiques sont possibles par la disponibilité des chiffres de Statistique Canada (ex. : nous admettons qu’une tendance est à la baisse depuis telle année puisque les données antérieures ne sont pas disponibles). Récupéré de : <https://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2016001/article/14804-fra.htm>

⁴ « Depuis 1991, le terme « exploitant agricole » réfère aux personnes responsables de prendre les décisions de gestion quotidiennes nécessaires à la bonne marche d’une ferme de recensement ou d’une exploitation agricole. Jusqu’à trois exploitants agricoles pouvaient être inscrits par ferme. Avant le

À cet égard, le phénomène de diminution du nombre de fermes au Québec n'est pas nouveau. Depuis 1921, la tendance est à la baisse. En près de 100 ans, 79 % des fermes québécoises ont progressivement disparu.

Les hommes représentent le groupe qui compte pour la majorité. Nous insistons sur ce point : la proportion entre le nombre d'hommes et de femmes qui pratique l'agriculture est frappante. Il y a une femme pour quatre hommes. Loin d'être une donnée banale, ce ratio est relativement stable depuis les années 1990. Néanmoins, nous observons une mince augmentation du nombre de femmes depuis quelques années. En 2016, elles constituaient 26,1 % de la population agricole. Un gain de 0,2 % par rapport aux données recueillies cinq ans plus tôt. En comparaison, le Québec se positionne légèrement sous la moyenne nationale qui s'établit à 28,7 %.

L'âge moyen des agriculteurs et des agricultrices est sans contredit un des aspects les plus inquiétants ; bien que les conclusions du RC 2016 nous apprennent que la population agricole québécoise est parmi les plus jeunes au Canada (52,9 ans pour le Québec, en hausse de 2,9 % depuis le RC 2011, contre 55 ans à l'échelle nationale, en hausse de 1,9 %). Inquiétant puisque le groupe des moins de 35 ans est loin de se renouveler au rythme où celui des 35 ans et plus augmente. En 2011, les 35 à 54 ans représentaient la majorité des exploitants et exploitantes agricoles (49,4 %). Cinq ans plus tard, ce même groupe diminue à 42,9 % alors que les 55 ans et plus augmentent de près de 10 % pour atteindre 47,2 %. Actuellement, près de 50 % des agriculteurs et agricultrices du Québec ont 55 ans et plus alors que seulement 9,8 % des agriculteurs et des agricultrices font partie du groupe des moins de 35 ans.

Recensement de l'agriculture de 1991, l'exploitant agricole était la personne qui prenait les décisions quotidiennes nécessaires à la bonne marche d'une exploitation agricole et il ne pouvait y en avoir qu'un. »
Récupéré de : <https://www.statcan.gc.ca/pub/95-629-x/2007000/4123857-fra.htm>

La superficie totale des fermes québécoises occupe 8,1 millions d'acres (environ 3,3 millions d'hectares ou 33 000 km²). La moyenne par ferme reste stable par rapport au dernier recensement : 280 acres, c'est-à-dire environ 113 hectares ou 1,13 km². L'étendue de la surface agricole cultivée est directement liée à sa production. De la sorte, les grandes cultures (maïs-grain⁵, soja, avoine, etc.) représentent la principale activité agricole québécoise à ce chapitre. En 2018, la moyenne des terres en culture s'établissait à 22 962 \$/ha (+8,0 % par rapport à 2017)⁶. Celle des terres agricoles était de 16 928 \$/ha (+16,4 % par rapport à 2017)⁷. En 2014, donnée la plus ancienne du document, la moyenne des terres en culture s'établissait à 15 422 \$/ha contrairement à 12 107 \$/ha pour les terres agricoles. Il s'agit d'une augmentation de 49 % et de 40 % respectivement en quatre ans seulement. C'est dans la région de la Montérégie que les terres sont les plus dispendieuses avec une moyenne de près de 36 100 \$/ha pour les terres en culture et d'un peu plus de 30 600 \$/ha pour les terres agricoles. Par une logique de calcul simple, en prenant simplement la moyenne de la superficie des fermes au Québec (113 ha), une terre en Montérégie pourrait valoir entre 3 460 000 \$ et 4 080 000 \$. Ce calcul ne comprend ni les bâtiments, ni les intrants, ni la machinerie, ni les animaux. En dépit de notre intérêt pour la question, nous ne nous arrêterons pas sur les causes de l'augmentation des terres au Québec⁸.

⁵ Nous distinguons le maïs-grain du maïs d'ensilage. Le premier est utilisé principalement pour l'alimentation humaine, animale et par les industries qui le transforment en produit de synthèse (amidon, semoule, huile, distillation, etc.). Il peut être utilisé sec, humide ou frais. Le second est récolté précocement et broyé avec la tige, les feuilles, les rafles et les grains pour être conservé dans les silos et offert surtout aux bovins. Il constitue dorénavant leur apport énergétique principal.

⁶ Financière agricole, 2019. *Bulletin Transac-TERRES : Édition 2019*, [En ligne], <https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/bulletins/transac-terres-2019.pdf>

⁷ Tiré du même document :

Terres en culture : « sont les superficies cultivables, transigées sans bâtiments. De plus, elles ne comprennent pas les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés ».

Terres agricoles : « regroupent, en plus des terres en culture, toutes les autres superficies agricoles, dont les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés. Pour les transactions de terres comportant des bâtiments, seule la valeur attribuable aux superficies est retenue, celle des bâtiments étant retranchée de la valeur totale de la transaction ».

⁸ Voir section 3.2.2 (Investissements) ou pour une brève présentation des causes : Pronovost, 2015. Pour poursuivre la réflexion, nous proposons cette analyse simplifiée :

Les productions laitières, pour le marché intérieur, et porcines pour les marchés extérieurs (Proulx, 2007) demeurent les principaux secteurs en importance de l'agriculture québécoise. Selon les Producteurs de lait du Québec (PLQ), ce sont 12 000 producteurs et productrices qui assurent la production totale de lait. 5 500 fermes sont consacrées à cette industrie. Non seulement est-elle la principale activité agricole québécoise, mais elle est aussi la chef de file au Canada, accaparant 36 % de la production nationale, pour une province qui représente environ 23 % de la population canadienne. De plus, elle produit un peu plus du quart des recettes monétaires agricoles annuelles nationales. En ce qui a trait à l'industrie porcine, les Éleveurs de porcs du Québec nous informent que la majorité du porc produit au Québec est voué à l'exportation. Un marché international très lucratif : 70 % de la production annuelle de porc est exportée vers les États-Unis, la Chine et le Japon pour des recettes de 1,6 milliard de dollars en 2016. Les exportations porcines comptent pour 19 % des exportations bioalimentaires du Québec (MAPAQ, *Exportations internationales*).

Les recettes totales générées par la vente des produits agricoles s'établissent à 8,7 milliards de dollars. Bien que la *production* agricole soit la source première de l'alimentation, ce n'est pas le secteur qui représente la plus grande part du PIB réel bioalimentaire. L'industrie bioalimentaire est un vaste réseau comptant plus de 80 000 entreprises qui se dessinent comme une chaîne incluant la production, la transformation, la distribution et les services relatifs à l'alimentation. La production agricole n'est qu'un des maillons d'un vaste système qui englobe aussi la pêche (chasse et piégeage), la fabrication d'aliments (boissons et tabac), les magasins d'alimentation, les grossistes agricoles (d'aliments et de boissons), la restauration commerciale et les autres secteurs comme les marchés publics ou les magasins à grande surface, qui

Groupe AGÉCO, 2012. *Valeur et propriété des terres agricoles : Enjeux et perspectives*, Québec, [En ligne], http://groupeageco.ca/fr/pdf/stat/ValeurEtProprieteDesTerresAgr_EnjeuxEtPersp_Sommaire.pdf

incluent aussi de plus en plus d'offres alimentaires dans leurs magasins, comme Wal-Mart ou Dollarama. Ou encore la consolidation des grosses chaînes comme Pharmaprix avec Provigo/Loblaws où l'on trouve des aliments dans les pharmacies.

En résumé, sur une période de 30 ans au Québec, de 1986 à 2016, nous avons vu le nombre de fermes chuter de 30 % et la superficie moyenne par exploitation augmenter de près de 35 %. Depuis les 15 dernières années, entre 2001 et 2016, c'est 10 % des fermes qui ont disparu et 6 % de la surface qui a augmenté. Pour le dire simplement, l'histoire de l'agriculture au Québec peut se résumer par la décroissance continue du nombre de fermes, de ses agriculteurs et ses agricultrices, corrélée à une augmentation marquée de la moyenne d'âge et par des surfaces cultivées de plus en plus grandes. Il est important cependant de rappeler que ce phénomène s'inscrit dans un contexte mondial et n'est pas singulier au Québec. Les agriculteurs et agricultrices du Québec se retrouvent dans des dynamiques politiques et économiques dont nous traiterons dans les prochaines sections. Ainsi, nous verrons que les questions agricoles englobent autant des fonctions alimentaires, sociales que culturelles.

1.2 Problématique

En premier lieu, nous envisageons que l'agriculture québécoise présente une structure qui la distingue des autres ; tant au niveau national que mondial. Cette structure est définie par des aspects politiques, sociaux, culturels, économiques et institutionnels qui forment les piliers d'un modèle. Bien qu'ils ne soient pas clairement identifiés comme tels dans les documents officiels ou dans la littérature, nous sommes conscients qu'il s'agit d'un moyen conceptuel de définir la structure agricole québécoise. En nous informant sur l'agriculture québécoise, nous pouvons repérer certains prédicats qui permettent d'établir une constante ; pointant vers une direction communément admise

de concevoir notre agriculture. Plusieurs⁹ la nomment explicitement : le « modèle québécois ». Est-il juste d'affirmer que le Québec opère selon différentes modalités qui lui sont propres ? Pour en arriver à une réponse, il est indispensable de préciser d'abord ce que l'on entend par : « modèle québécois » en agriculture. De plus, il est important de spécifier que cette recherche n'est pas une tentative de retracer historiquement la source du terme, quoique nous effleurerons cette avenue, ni de présenter schématiquement l'histoire de l'agriculture au Québec. Sur ce point, plusieurs auteurs se sont déjà livrés à cet exercice de façon exemplaire¹⁰. Plutôt, nous rechercherons, d'une part, les distinctions qui sont faites au niveau théorique du « modèle québécois » dans la littérature depuis les années d'après-guerre. Il s'agira ensuite de tenter de reconnaître, d'autre part, que l'histoire spécifique des paysans/habitants (agriculteurs) du Québec, promue par l'influence de l'Église en région des suites de l'établissement colonial, a donné d'emblée un caractère spécifique à l'organisation du monde rural au Québec (Francoeur, 2018).

1.2.1 Peut-on parler d'un « modèle québécois » en agriculture ?

Par suite de cet exorde, posons-nous directement la question suivante : qu'entendons-nous par « modèle québécois » en agriculture ? D'où vient cette appellation et qui en parle ? Dans la littérature, nous retrouvons une variété de dénominations, parfois implicites, d'autres explicites, qui tendent à démontrer qu'il existe au Québec, du moins

⁹ Pour de plus amples renseignements, se référer au site Internet du MAPAQ ou de l'UPA dans la section des publications ; pour certains articles de journaux : « Libre-échange : une preuve d'échec de notre modèle agricole », Maxime Laplante, *Le Soleil* (5 octobre 2018) ; « Sur le modèle agricole québécois », André Bisson, *Le Devoir* (2 octobre 2018) ; « Modèle agricole québécois : le début de la fin », Sylvain Charlebois, *La Presse* (10 mai 2010) ; « Le modèle agricole québécois attaqué de tous les côtés », Claude Turcotte, *Le Devoir* (28 août 2007). Pour des livres : (Rousseau et Durand, 2011 ; Nantel, 2015)

¹⁰ Pour un historique des politiques et du syndicalisme agricole, voir : Morisset, 2010 ; pour une reconstitution de l'agriculture québécoise, à partir de la Nouvelle-France voir : Dupont, 2009 ; pour l'histoire de la ruralité québécoise voir : Jean, 1997 ; et pour approfondir le syndicalisme agricole québécois, voir : Kesteman, 2004.

conceptuellement, une façon de parler de notre agriculture que nous nommons le « modèle agricole québécois ». Rousseau et Durand (2011), en citant le rapport Pronovost¹¹, avancent effectivement que « la particularité du modèle agricole québécois est le premier aspect de ce document qu’il convient de citer ici » (*Ibid.*, p.7). Ils précisent que :

Notre agriculture se distingue d’abord de celles pratiquées ailleurs en Amérique du Nord par la taille moyenne des fermes, plus petites que celles que l’on trouve chez nos voisins [...] ; aussi d’une agriculture nordique, avec les conséquences que cela implique sur le plan tant des revenus agricoles que de l’approvisionnement en produits frais durant la saison hivernale.

Ainsi, le secteur agricole québécois présenterait certaines particularités par un éventail de « programmes publics de soutien à l’agriculture inédits [...] » (*Ibid.*) qui diffère, en partie ou en totalité, de notre voisin immédiat, l’Ontario, du reste du Canada et des États-Unis. De toute évidence, il existe une multitude de façons d’entrevoir le développement d’une agriculture en coordonnant les niveaux nationaux et provinciaux. Au Québec, outre les aspects géographiques et climatiques particuliers, l’ancrage social de l’agriculture combinée aux directions politiques et économiques sont des aspects révélateurs. Le niveau institutionnel revêt aussi un caractère décisif, mais nous croyons qu’il est lié davantage à la coordination des orientations politiques, économiques et sociales. Considérant ce qui précède, nous pouvons donc justifier l’utilisation, dans notre recherche, de l’expression ou plutôt du concept de « modèle agricole québécois ».

Le « régime québécois »¹² est un terme récurrent qui s’y apparente sans toutefois avoir la même signification. Il en est question notamment dans les premières pages d’un livre

¹¹ Nom informel souvent donné au rapport de la Commission sur l’avenir de l’agriculture et de l’agroalimentaire québécois : *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l’avenir. Proposition pour une agriculture durable et en santé*, en référence au président, Jean Pronovost. Voir : Québec, 2008.

¹² Un régime est un ensemble de règles concernant les relations entre les agriculteurs et l’État québécois. Les régimes, selon les théories néo-institutionnalistes, correspondent à des dispositifs institutionnels et

phare sur l'industrie porcine au Québec (Proulx et Sauv , 2007). Le « r gime agricole », nous disent les auteures, correspond   un ensemble de lois, de r glements et de programmes :

Le « r gime qu b cois » en mati re d'agriculture impose un « moule »   la production porcine : celui de l' levage industriel, des usines   viandes destin es en grande partie   l'exportation et dont les flots de lisier engorgent nos campagnes. Il marginalise toute autre fa on de faire et b illonne les revendications citoyennes pour une agriculture responsable (*Ibid.*, p.12).

Ce terme occupe aussi, en 2009, le centre de la th se de doctorat en sociologie   l'UQ M de Marco Silvestro :

L'architecture institutionnelle particuli re au Qu bec dans le secteur agroalimentaire favorise une opacit  des relations internes, une concentration des pouvoirs d cisionnels, la promotion d'int r ts corporatistes et l'exclusion des voies ext rieures, ce que j'appelle dans ce travail le r gime agricole (ou agraire ou alimentaire) du Qu bec (Silvestro, 2009, p. 21).

L'auteur  tablit par cette d finition que « le contrat social agricole des ann es post rieures   la Deuxi me Guerre mondiale », anim  par un  change entre l' tat, l'industrie et le syndicalisme agricole, aurait favoris  le d veloppement de la cha ne agroalimentaire et l'exportation des surplus sur les march s ext rieurs (*Ibid.*, p. 22).

En ce qui concerne sp cifiquement le terme : « mod le agricole », Rousseau et Durand (2011), s'interrogeant sur sa viabilit   conomique, agro cologique et sociale, posent la question explicitement au professeur de l'Universit  Laval, Guy Debailleul : « Le mod le agricole qu b cois pourra-t-il demeurer socialement viable ? ». Ce dernier reconna t d'embl e que « La tendance   la sp cialisation et   l'accroissement de la taille

organisationnels visant   g rer l' conomie mondiale (voir Peter Taylor et Rosemary Taylor, « la science politique et les trois n o-institutionnalismes », *Revue Fran aise de Science Politique*, 47(3-4), 1997 pour plus de d tails).

des fermes a mené à une chute importante du nombre d'exploitations. » (*Ibid.*, p. 99) En réponse à ce problème, face aux défis mondiaux et nationaux en agriculture, Debailleul affirme que le Québec devra revoir dans les années à venir son modèle basé sur la production de masse au détriment des produits à valeur ajoutée, artisanaux, de niche, etc. La multifonctionnalité de l'agriculture se voit alors comme une solution qui « consiste à reconnaître que l'agriculture n'a pas seulement des fonctions productives, mais qu'elle a aussi des fonctions environnementales et sociales qui ne sont pas nécessairement rémunérées par le marché. » (*Ibid.*). En s'appuyant sur cette conception de l'agriculture, les politiques devraient, selon lui, rendre compte de ces fonctions.

Lyne Nantel (2015) nourrit cette réflexion en notant que : « Le modèle agricole qui domine le paysage rural est issu des transformations sociales qui ont marqué le Québec depuis la colonisation, mais aussi, et surtout, des décisions politiques et économiques prises au cours des dernières décennies. » (*Ibid.*, p. 25). À partir des années 1950, les choix politiques et économiques ont favorisé le virage de l'agriculture québécoise d'un rôle de subsistance à un ancrage dans la logique de rentabilité et de productivité du système économique dominant. L'agriculture est devenue intensive, axée sur un modèle agro-industriel, tournée vers les marchés et fortement spécialisée (*Ibid.*, p. 26). Cette spécialisation, nous dit l'auteure, introduit une nouvelle façon de pratiquer l'agriculture. Dans son exemple, les intégrateurs¹³ au Québec deviennent de plus en plus nombreux. Ces derniers s'imposent comme des acteurs influents en contrôlant la chaîne de production ; du champ à l'assiette. Sur ce point, nous verrons sous peu que les concepts d'appropriation et de substitution des produits agricoles (Goodman *et coll.*, 1987) retracent et démontrent les premières tentatives de contrôle sur l'agriculture des

¹³ Nom donné à des personnes ou des compagnies qui contrôlent la chaîne alimentaire ; du champ à l'assiette. Ils sont propriétaires de la production, parfois des terres, fournissent les semences et s'occupent du transport, de la transformation et de la distribution. Les agriculteurs et les agricultrices sont souvent considérés comme étant salariés et ne possèdent pas le fruit des récoltes ou des animaux. Quelques exemples de compagnies intégratrices : Olymel (qui a fait l'acquisition de F. Ménard en 2019), Agropur, Aliments Breton Inc., Groupe Mario Côté, Pangea, McDonald's, croustilles Lay's, etc. Voir aussi la définition de Timothé à la page 105

industries par la pénétration du capital dans le monde agricole. Or, à notre époque, poursuit Nantel, le « [...] phénomène d'intégration verticale, qui tend à incorporer les secteurs en amont de la production (fournisseurs d'intrants) et en aval (transformation et distribution), [...] augmente la dépendance des producteurs à l'égard des autres maillons de la chaîne. » (*Ibid.*). Ainsi, l'industrie agroalimentaire réussit de plus en plus à imposer sa vision de la production agricole et à la concentrer aux mains de quelques grandes entreprises contrôlant une partie de la chaîne agroalimentaire.

Jean Garon, ministre de l'Agriculture de 1976 à 1985, parle du « modèle québécois » implicitement en avançant quelques réalisations de son gouvernement dans son livre autobiographique (2013). Il affirme que « Quelques grandes mesures en constituent les piliers, la structure de base à laquelle tout le reste s'accroche. » (*Ibid.*, p. 147). Cet « ensemble de mesures, d'orientations, de programmes et de lois [...] » sont pour lui « les pierres de l'édifice » (*Ibid.*). Ainsi, il nous fait part de sa vision du « modèle québécois » qui reposerait principalement sur :

- « la protection du territoire agricole [...] » ;
- « les mesures d'assurance-revenus et de crédit agricole efficaces afin de garantir un revenu décent aux producteurs et de soutenir leurs investissements [...] » ;
- « La défense de la ferme familiale en tant que modèle de production le plus efficace et le mieux adapté à la réalité québécoise ».

1.2.2 Les piliers du « modèle »

Nous venons d'évoquer rapidement que les orientations politiques et économiques se positionnent comme une composante annonciatrice de notre spécificité agricole. Par le fait même, nous avons aussi identifié quatre grandes catégories qui formeraient les

piliers du « modèle québécois » de manière conceptuelle (politique, économique, sociale et institutionnel). Premièrement, l'agriculture québécoise se distingue par ses programmes de soutien et ses politiques publiques. Deuxièmement, les coopératives agricoles et les systèmes de mise en marché collective forment des leviers qui favorisent les agriculteurs dans la vente de leurs produits. Troisièmement, le système de gestion de l'offre dans certains secteurs (lait, œufs, volaille, dindon) est maintenant unique au Canada. D'autres pays comme la France, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande ont abandonné ce système pour faire place à la libéralisation des échanges. Ce système agricole particulier a été au cœur des négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), devenu l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) en septembre 2018. Il l'a été encore dans le cadre des négociations de l'Accord économique et commercial global (AECG) et du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Le résultat est similaire pour les trois Accords : une brèche d'environ 3,5 % des marchés sous gestion de l'offre. Quatrièmement, la représentation syndicale unique des agriculteurs et agricultrices au Québec n'a pas de pendant ni au Canada ni dans le monde. Ainsi, nous expliciterons dans les prochaines lignes un amalgame de ces derniers points par la présentation de trois lois s'y référant. Conséquemment, nous observons que les aspects juridiques sont au cœur du « modèle québécois »¹⁴. En raison des limites de ce travail, nous avons pris la liberté d'en retenir seulement trois qui, à notre avis, représentent le fondement du « modèle québécois » et reflètent suffisamment la particularité agricole québécoise. Nous les présenterons en ordre chronologique d'adoption (1956, 1972 et 1978) : *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (M-35.1)*, *Loi sur les producteurs agricoles (P-28)* et *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (P-41.1)*.

¹⁴ Pour une vue d'ensemble sur l'intégralité des lois en matière d'agriculture ; se référer au site web du MAPAQ : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/Lois/Pages/loisetreglements.aspx>

1.2.2.1 Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (M-35.1)

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (LMMPAAP) est sans doute l'une des plus structurantes socialement. Conséquence directe de la Commission Héon¹⁵, tenue de 1953 à 1955, elle a permis de rétablir le rapport de force entre les agriculteurs et les acheteurs. Il faut savoir qu'avant son implantation, il n'existait pas de dispositifs collectifs de mise en marché des produits. Le problème résidait dans la dépendance des agriculteurs et agricultrices face aux acheteurs qui dictaient leurs prix. Sans autre moyen, ils et elles n'avaient d'autres choix que de s'en contenter. Les recommandations de la Commission allaient donc en ce sens. Il fallait trouver un moyen de fournir à la population agricole un levier lui permettant d'être compétitif. À vrai dire, cette commission proposera les bases d'un système corporatiste de gestion agricole qui sera adopté par le gouvernement. Sans avoir établi des règles strictes concernant les produits agricoles, nous assisterions davantage à une libéralisation des marchés où chacun entrerait en compétition directe. Dans un sens, les agriculteurs et les agricultrices seraient libres d'organiser la vente de leurs produits. Par contre, l'organisation de la mise en marché fait ressortir l'aspect social de la production agricole. Les recommandations de la Commission Héon ont favorisé la concertation des parties pour éviter que certains puissent accaparer de grosses parts de marché alors que d'autres peineraient à le faire. Puisque nous organisons socialement la mise en marché au Québec, nous permettons à un plus grand nombre d'être viable et d'assurer un meilleur contrôle des coûts de production.

¹⁵ Précisons que ce travail ne se veut pas une critique ni une louange des recommandations qui en découlent. Nous sommes toutefois conscients que les conclusions du rapport sont loin de faire l'unanimité. Par exemple, la vision future de l'agriculture présentée dans cette commission encourageait une diminution significative du nombre de fermes sur le territoire québécois (Héon, 1956).

En comparaison, il est pertinent de mentionner que ce processus social de mise en marché n'est pas unique au Québec. L'Ontario possède aussi son organisme : la *Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario*. La différence principale réside dans sa structure organisationnelle et dans ses mandats. Par exemple, « La Commission relève directement du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales¹⁶ » et est chargée, entre autres, d'appliquer les dispositions de certaines lois (*Loi sur la commercialisation des produits agricoles*, *Loi sur le lait*), « de faire preuve de leadership en prodiguant des conseils aux commissions de commercialisation et aux associations représentatives », « d'offrir des programmes d'enseignement aux commissions de commercialisation et aux associations représentatives »¹⁷. La *Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec* (RMAAQ) quant à elle, est un organisme indépendant, quoique rattaché au gouvernement, dirigé par une présidente (Ginette Bureau) et qui « agit en tant qu'organisme de résolution des différends et [...] de régulation économique qui intervient pour favoriser la croissance des différents secteurs de l'agroalimentaire, de la pêche et de la forêt privée¹⁸. » De plus, bien qu'il existe aussi, en Ontario, des associations de producteurs responsables de la mise en marché, qui pourraient être comparés aux Fédérations de producteurs que nous connaissons au Québec, elles ne sont pas sous l'égide d'une seule organisation syndicale.

¹⁶ Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, *Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario*, [En ligne], <http://www.omafra.gov.on.ca/french/farmproducts/annualreport/businessplan1619.htm>

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ RMAAQ, *Son mandat*, [En ligne], <http://www.rmaa.qc.ca/index.php?id=16>

1.2.2.2 Loi sur les producteurs agricoles (P-28)

Au niveau strictement juridique, l'article 8 stipule qu'une seule organisation peut être accréditée par le gouvernement, en l'occurrence l'UPA. En comparaison, l'on compte trois syndicats agricoles en Ontario : la Fédération de l'agriculture de l'Ontario (OFA), la Christian Farmers Federation of Ontario (CFFO) et la National Farmers Union (NFU)¹⁹. Aussi, l'article 7 fait mention de cette précision :

Une association qui demande l'accréditation doit établir, à la satisfaction de la Régie et de la manière que cette dernière juge appropriée, qu'elle représente la majorité des producteurs du Québec. Aux fins de s'assurer de ce caractère représentatif, la Régie peut procéder à des enquêtes auprès des producteurs²⁰.

Ces deux articles contribuent à alimenter le flou autour de la question du « monopole²¹ » de l'UPA. D'un côté, n'importe quelle association peut présenter une requête à la RMAAQ en fournissant la preuve qu'elle représente la majorité des producteurs·trices du Québec. De l'autre, cette association, si elle satisfait aux exigences de cette dernière, se verrait accréditer par le gouvernement comme seule organisation représentative. Autrement dit, il n'y aurait pas de monopole au Québec puisque ce n'est pas l'UPA qui se voit octroyer gratuitement la représentation du monde agricole, mais parce qu'elle démontre qu'elle est la seule à défendre les intérêts de tous les agriculteurs et de toutes agricultrices dans l'ensemble des secteurs de productions année après année.

¹⁹ Cette organisation syndicale est nationale. Elle est présente aussi au Québec, mais ses membres sont relativement limités vu la place qu'occupe l'UPA dans le secteur.

²⁰ *Loi sur les producteurs agricoles (P-28)*

²¹ Expression commune dans le débat public qui est aussi tirée du plus récent livre de Roméo Bouchard (2018) : « L'UPA : Un monopole qui a fait son temps ».

Or, il est essentiel de se pencher brièvement sur cette question pour comprendre le contexte actuel de l'agriculture québécoise. Par ce qui précède, il serait faux de prétendre qu'il existe un monopole au Québec. D'ailleurs, la position de l'UPA à ce sujet est claire : puisque l'adhésion se fait sur une base volontaire²² et que la *Loi sur les producteurs agricoles* précise qu'une seule organisation syndicale est accréditée, le principe démocratique de la libre association est respecté :

Légalement, juridiquement, tant le mode d'accréditation dont se prévaut l'UPA, que la mise en marché collective par laquelle les producteurs peuvent négocier comme un seul homme avec des entreprises sans frontières, furent fréquemment jugées légitimes par des magistrats²³.

À bien des égards, qu'il existe ou non un monopole, que les tenants d'une position ou d'une autre soient en accord ou en désaccord, il reste que la *Loi sur les producteurs agricoles* favorise la mainmise de l'UPA sur l'ensemble du secteur agroalimentaire. La représentation unique des agriculteurs et des agricultrices amène une certaine confusion dans le rôle de l'UPA. En tant qu'organisation syndicale, sa mission principale est la même que toutes autres :

L'UPA a pour mission principale de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de langue et de croyance²⁴.

²² Il importe de préciser que cette affirmation est tirée du site Internet de l'UPA ; où il est dit que : « Depuis de nombreuses années, environ 94 % des producteurs agricoles québécois adhèrent volontairement à l'UPA », onglet « *Informations sur l'UPA* », section « *Le financement de l'UPA de A à Z* », [En ligne], <https://www.upa.qc.ca/fr/financement/>

²³ David Dupont, 2018. « Ouvrir la boîte de Pandore », dans *Les Cahiers de lecture de l'Action nationale*, 12(3), p. 3-38

²⁴ Tiré du site Internet de l'UPA, onglet « *Information sur l'UPA* », section « *Mission et valeurs* », [En ligne], <https://www.upa.qc.ca/fr/mission>

Pourtant, l'UPA porte plusieurs chapeaux. Sa fonction syndicale est rejointe par l'entremise de ses Fédérations comme organisme responsable de la gestion de la mise en marché. Les associations de producteurs et les Fédérations de productions étant toutes réunies sous un même toit, comment assurer alors la défense égale des intérêts de chacun²⁵ ? L'UPA représente bel et bien l'ensemble de la population agricole, mais est aussi responsable de l'application des plans conjoints et intervient en cas de litige auprès de la RMAAQ. « L'UPA est à la fois syndicat, patron et juge » (Bouchard, 2002, p. 86).

1.2.2.3 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (P-41.1)

D'abord, il faut savoir que la Loi actuelle (LPTAA) date de 1978 et n'a véritablement jamais été mise à jour depuis. Nous savons que cette loi s'est établie à l'époque pour encadrer le développement urbain qui s'étalait de plus en plus sur les terres agricoles (Francoeur, 2018). En établissant un ensemble de règles, le territoire agricole québécois pouvait être préservé. Or, le 9 novembre 2018 marquait ses 40 ans d'existence. Pour souligner cet événement, quelques articles²⁶ sont parus pour réfléchir sur ses effets passés et ses assises pour le futur. Les constats sont clairs : la LPTAA joue un rôle décisif dans la préservation de l'agriculture au Québec, mais elle devrait être adaptée

²⁵ Pour appuyer ce propos, je porte à votre attention l'influence de l'UPA sur le choix de cinq des 14 membres du conseil d'administration de la Financière agricole, « une société d'État qui gère pas moins de 10 milliards de dollars. », (Denis Lessard, « Le pouvoir politique de l'UPA remis en question », La Presse, 31 mai 2017). Cette pratique, tout à fait légale puisqu'elle est inscrite dans la Loi, « illustre l'influence disproportionnée de l'UPA sur les décisions du gouvernement (*Ibid.*). Le professeur à l'Université Dalhousie à Halifax, Sylvain Charlebois, est du même avis : « L'UPA est un syndicat et par les Fédérations, est aussi un gestionnaire de la mise en marché. » « Le modèle québécois crée énormément de conflit (*sic*) à travers l'économie agroalimentaire et c'est dû au fait que l'UPA porte plusieurs chapeaux. », (Jean-Pierre Lemieux, « L'UPA et les frais juridiques, de jolies sommes ? », La Vie Agricole, 28 septembre 2015).

²⁶ Nous avons évalué qu'il ne serait pas pertinent de détailler, de manière exhaustive, chacun des articles qui sont parus sur ce sujet. Nous avons établi que les exemples fournis dans les prochaines lignes suffiront à la compréhension du lecteur.

aux réalités d'aujourd'hui. Dans une conférence, Michel Saint-Pierre, ancien sous-ministre au MAPAQ et co-fondateur de l'Institut Jean Garon²⁷, a abordé cette question. Il affirmait alors que la Loi a eu des effets positifs pour la protection du territoire, mais qu'elle a failli à mettre en valeur le patrimoine québécois. Selon lui, il faudrait envisager un assouplissement de certaines règles pour favoriser le dynamisme des régions²⁸. Cette opinion est partagée par Bernard Vachon, professeur retraité du département de géographie de l'UQÀM. Il est d'avis que la Loi n'est plus adaptée au contexte agricole actuel. Conséquemment, Vachon pense que la modernisation de la LPTAA est souhaitable et aurait des conséquences sur deux aspects. Premièrement, il faudrait « durcir la loi pour la protection des bons sols agricoles principalement dans les zones périurbaines des grands centres »²⁹. Cette position se conçoit pleinement dans la récente approbation par le gouvernement, en 2018, d'un projet d'hôpital en zone verte dans Vaudreuil-Soulanges. Il s'agit d'une superficie de 24 hectares construite sur des terres agricoles fertiles. Malgré l'opposition de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), et en dépit d'autres emplacements disponibles, le gouvernement du Québec a choisi cette option. Deuxièmement, en encadrant davantage le développement aux abords des grandes villes, il faudrait à l'inverse « assouplir cette protection dans le cas des sols ayant peu ou pas de potentiel agricole, souvent situés dans les municipalités en dévitalisation » (*Ibid.*).

²⁷ L'Institut Jean Garon, fondé notamment par Jean Pronovost qui en est le 1^{er} président, est un groupe de réflexion qui réunit des penseurs de tous les milieux s'intéressant au secteur agroalimentaire. Selon les mots de son fondateur : « L'Institut est ouvert à tous les points de vue et examinera systématiquement toutes les dimensions des problèmes auxquels il s'attaquera. » Il a comme mission de « développer un modèle agroalimentaire à la mesure des besoins économiques et sociaux des québécois (sic). » Pour ce faire, il favorise la rigueur intellectuelle, l'objectivité et la transparence tout en se détachant des allégeances politiques. Il « est [donc] non partisan et indépendant de tout intérêt particulier ou politique. »

²⁸ Dominique Richard, « Conférence de Michel Saint-Pierre : utilisation de pesticides, éducation et relève agricole », La Vie Agricole, 16 décembre 2019, [En ligne] <http://lavieagricole.ca/5787/>

²⁹ Bernard Vachon, « Bientôt 41 ans de zonage agricole. Regard critique pour des ajustements », Institut Jean Garon, 1^{er} novembre 2019, [En ligne] <https://institutjeangaron.ca/2019/11/01/bientot-41-ans-de-zonage-agricole-regard-critique-pour-des-ajustements/>

Il semblerait alors que la LPTAA, si elle est réformée, pourrait favoriser le dynamisme des régions. À ce titre, qui dit « dynamisme » ne dit pas nécessairement dynamisme *économique*. L'agriculture est aussi sociale et comporte, d'abord et avant tout, une condition primaire qui est intimement liée à la nature. C'est dans cet esprit qu'elle dépasse le cadre économique (Rousseau et Durand, 2011). D'autant plus qu'elle devrait être mise au centre de nos priorités collectives. C'est du moins la position de Denise Proulx dans une entrevue réalisée en 2019 pour l'Institut Jean Garon³⁰. Cette dernière concède dans un premier temps que cette loi était plus que nécessaire, voire en retard, à l'époque, sur les transformations en cours dans le milieu rural. Elle affirme ensuite que la LPTAA, qui était censée freiner l'étalement urbain, n'a pas réussi à contenir son expansion. Néanmoins, elle croit qu'elle a permis « une discipline au niveau de l'aménagement urbain » (*Ibid.*), mais qu'il subsiste pourtant une pression de la part de municipalités qui désirent accaparer du territoire agricole pour son développement. En contrepartie, Proulx affirme que ces municipalités, ou du moins, celles qui voudraient protéger le territoire aimeraient plus de souplesse « pour amener une multidisciplinarité agricole » (*Ibid.*). C'est dans cette optique que l'objectif serait de diversifier les activités agricoles. Il y a, croit-elle, des zones qui ne sont pas mises en valeur à travers le territoire agricole. Par l'agrotourisme, les tables champêtres ou la diversification des cultures, les régions seraient en mesure de se positionner afin de permettre une redynamisation qui, à toutes fins utiles, s'inscrirait dans un développement agroécologique (Burnett, 2013). Pour reprendre les mots de Proulx, « selon le type d'agriculture qui a cours dans ces régions-là » (*Ibid.*), ou pourrions-nous traduire par *l'uniformité* des cultures, contribue aussi à la perte de biodiversité. C'est pourquoi elle croit qu'il serait envisageable, dans certaines régions, de conserver des terres en friche pour non seulement donner un répit à la terre de la culture intensive, mais aussi pour

³⁰ Denise Proulx, « LPTAQ : Cette loi nécessaire qui a failli au fil des ans ! », GARONTV, 17 octobre 2019, [En ligne] <https://institutjeangaron.ca/2019/10/17/lptaq-cette-loi-necessaire-qui-a-failli-au-fil-des-ans/>

créer les conditions nécessaires au retour de la biodiversité. Pour ce faire, l'organisation des priorités en matière agricole pourrait balancer le développement économique en prenant davantage en considération la diversité agricole.

1.3 Question de recherche

En suivant le chemin que nous venons de défricher, il nous vient à l'esprit certaines questions qui sous-tendent à cet exercice schématique. Jusqu'à maintenant, nous avons présenté le « modèle québécois » en agriculture comme le nœud central de cette recherche. Cette structure a permis à l'agriculture québécoise, entre autres, de se développer selon une orientation particulière. Par le fait même, elle a permis son expansion de manière à se positionner sur les marchés locaux, nationaux et internationaux tout en assurant aux agricultrices·trices d'en vivre décemment et de manière beaucoup plus stable qu'auparavant. Nous le verrons dans le prochain chapitre, les principes de bases de la société paysanne fourniront un point d'entrée pour comprendre l'organisation sociale de l'agriculture au Québec puisqu'ils peuvent se rattacher aux fondements qui ont permis le développement de notre agriculture. Ainsi, il nous sera plus facile de comprendre, notamment, ce qui a mené à l'occupation du territoire tout en reconnaissant qu'une part d'un imaginaire collectif découle de l'importance accordée à l'agriculture et de la forte présence de l'Église en région depuis l'établissement des premières colonies (Francoeur, 2018).

D'ailleurs, nous avons pu, au cours de nos lectures (Mendras, 1984 ; Goodman *et coll.*, 1987 ; Van der Ploeg, 2008), apprendre que la société paysanne, par son mode de fonctionnement particulier, s'est vue radicalement réformée par l'arrivée de l'industrie dans le monde agricole. L'industrialisation progressive de l'agriculture, supportée à divers niveaux par les différents piliers du « modèle québécois », a introduit une vision

renouvelée de l'agriculture. Les nouvelles techniques et les nouvelles technologies font avancer la connaissance agricole en plus de remettre en question les savoir-faire acquis du passé. Le savoir-faire et le savoir-être d'autrefois laissent donc leur place à des dispositions qui dépassent la structure originale de la société paysanne en privilégiant une dimension économique au développement agricole. Au Québec, la modernisation des fermes, en marche depuis l'après-guerre (Silvestro, 2009 ; Nantel, 2015 ; Francoeur, 2018), est le signe de la nouvelle conception de son agriculture.

En réunissant tous les morceaux de puzzle épars dont nous venons d'exposer les grandes lignes, nous réitérons que le « modèle québécois » est bel et bien une façon schématique de décrire notre agriculture. Il s'agit en fait d'une définition théorique qui est supportée par divers articles de journaux, documents, organismes ou institutions³¹. C'est ce que nous appellerons le « modèle conceptuel » agricole québécois. Or, la question qui nous intéresse se situe de l'autre côté de ce schéma : comment cette organisation structurante de l'agriculture au Québec se reflète-t-elle dans la perception, au sens de représentation mentale et physique, qu'en ont les agriculteurs et les agricultrices ? Si nous pouvons aisément trouver des éléments qui décrivent et justifient la structure québécoise, il n'est pas aussi évident de transposer les obstacles et les opportunités du « modèle québécois » sur le plancher des vaches. En conséquence, il paraît constructif de se demander s'il existe un espace entre le « modèle conceptuel » et ce que nous nommerons maintenant le « modèle concret » agricole québécois. De la sorte, nous posons aussi la question à savoir : existe-t-il un décalage entre ce que l'on dit *théoriquement* du « modèle québécois » et comment il est vécu et perçu *pratiquement* par les agriculteurs et les agricultrices du Québec ? Au premier abord, l'idée de positionner ces catégories comme une antinomie est attrayante. La théorie est

³¹ Pour consulter certains articles de journaux, voir la note 9. Pour quelques documents pertinents, voir : Québec, 2008 ; Mémoire de la Fédération de la relève agricole du Québec déposé à la CAPERN (août 2011). Pour des organismes et des institutions, se référer entre autres à : UPA, CRAAQ, MAPAQ, Coop Fédérée.

l'envers de la pratique. En revanche, de notre point de vue, nous les entrevoyons davantage comme complémentaires : l'une est idéale, l'autre est matérielle. Il nous apparaît alors qu'il s'agit en fait de deux catégories congruentes. Cette condition assoie donc une base sur laquelle repose une « auto-constitution » de chacune des catégories en interdépendance l'une de l'autre. Conséquemment, la première nous permet d'établir une description claire et balisée du « modèle québécois ». La seconde s'établit comme une catégorie analytique et permet d'envisager, de valider et de chercher sur le terrain les éléments qui viendraient confirmer ou infirmer le cadre du « modèle conceptuel ».

Y aurait-il donc une sorte d'influence osmotique du « modèle conceptuel » vers le « modèle concret » et vice-versa ? Si tel est le cas, il est tout à fait admissible de penser que l'un peut avoir des répercussions, positives ou négatives, sur l'autre. Dorénavant, en tenant pour acquis que le « modèle conceptuel » établi un cadre clairement balisé par certaines lois, combiné à une réglementation qui se comprend dans l'organisation sociale et les orientations économiques de notre agriculture, il devient de plus en plus clair que l'on doit interroger le « modèle concret » pour sonder les manifestations réelles de cette structure dans les activités quotidiennes des agriculteurs et des agricultrices.

Pour le montrer de façon imagée, nous voyons ce schéma comme une roue séparant deux pôles comportant deux flèches en direction opposée. Le premier pôle serait le « modèle québécois » et le second la « pratique quotidienne ». Le premier influence le deuxième et le deuxième influence le premier. Notre objectif est de comprendre l'espace qui se trouve entre les deux. Comment cet espace peut-il refléter les directions et les ambitions que prennent l'un ou l'autre ?

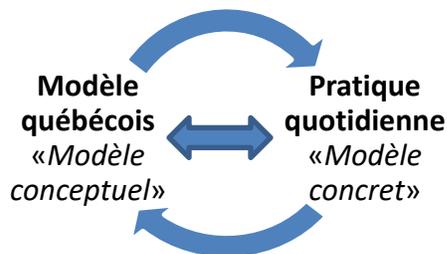


Figure 1.1 Influence et espace entre le « modèle conceptuel » et le « modèle concret »

Pour ce faire, il faut considérer une variété de production et par le fait même, plusieurs types d'acteurs de la scène agricole ; des petits et des plus gros. En ce sens, il nous apparaît aussi que cet exercice permettrait de s'interroger autant sur le niveau d'adaptabilité et de résilience du « modèle québécois », à divers niveaux, du point de vue des acteurs. Et si demain nous nous retrouvions devant une page blanche. Verrions-nous les piliers dont nous avons abondamment parlé jusqu'à maintenant se fragiliser ?

Justement, en parlant d'espace nous nous intéressons finalement à la relation qui existe entre la pratique agricole et son espace de production. Certes, mais de quel(s) espace(s) parlons-nous ? Nous le déclinons en plusieurs dimensions. C'est dire que nous chercherons des éléments qui rattachent les producteurs·trices à l'espace :

1) *physique*, c'est-à-dire l'environnement immédiat, comme la terre, les infrastructures et la machinerie ;

2) *professionnel*, où les agriculteurs et les agricultrices ont un regard sur leur activité et où ils et elles sont en étroite relation avec d'autres membres d'un groupe qui pratique le même métier, se définissant comme agriculteurs·trices ;

3) *social*, qui se comprend par l'interaction avec son milieu de vie, dans sa municipalité, dans sa région et finalement,

4) *sectoriel*, qui renvoie au contexte politique et économique de l'agriculture (Muller, 2000).

Par exemple, est-ce que l'attachement au territoire (Jean, 1993) et à sa communauté joue un rôle significatif dans la poursuite de son activité ? La communauté, ici, est vue comme une extension du territoire physique et social ; qui ne connaît pas de frontières fixes. La communauté renvoie évidemment à la municipalité dans laquelle s'exerce l'activité agricole, mais aussi aux caractéristiques géographiques qui définissent une région (comme le sol et le climat). Ainsi, cette communauté connaîtrait plutôt des lignes souples qui s'étendent au-delà des découpages administratifs. Dans une région agricole donnée, ces lignes dépassent donc les seules limites d'une municipalité et se définissent davantage en rapport à ses caractéristiques géographiques ou climatiques. Dans le même ordre d'idée, l'appartenance à la communauté agricole, du point de vue social, est aussi une distinction qui peut dépasser les frontières fixes d'une municipalité et couvrir un plus large territoire d'appartenance. À ce sujet, nous nous interrogeons également sur la nature des liens qu'entretiennent les agriculteurs et les agricultrices, entre eux et elles. Est-ce qu'il existe une entraide ou certaines rivalités entre les productions, entre les producteurs ou les productrices ?

1.4 Hypothèse

Notre perception du « modèle agricole » est la suivante : l'agriculture québécoise s'est développée d'abord autour de caractéristiques propres à la paysannerie, suivant des valeurs d'attachement à la terre, de ferme familiale à dimension humaine et d'entraide au sein de la communauté agricole, représentée de nos jours par des outils collectifs comme les coopératives, les plans conjoints ou l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)³². Or, nous entrevoyons désormais le développement de notre

³² Voir la structure et mandats du MAPAQ, [En ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Ministere/structures/Pages/structures.aspx> et la mission de l'UPA, [En ligne], <https://www.upa.qc.ca/fr/mission/>

agriculture davantage à des fins productivistes³³, où l'on considère le secteur agricole comme tout autre secteur économique en aspirant à s'imposer sur les marchés extérieurs. Nous figurons aussi que l'agriculture au Québec s'est développée tranquillement en tentant de garder son essence familiale et régionale tout en créant les conditions nécessaires pour générer une force d'action collective aux agriculteurs·trices. Historiquement, la création d'institutions comme la Financière agricole, la RMAAQ, les nombreuses coopératives agricoles et l'UPA en sont des exemples. Grâce à elles, il nous a été possible d'envisager de se regrouper et d'agir collectivement pour devenir un acteur reconnu sur les scènes nationales et internationales. Nous conservons donc la perception comme prémisses de base d'un modèle agricole économique qui s'organise en premier lieu par sa vocation sociale et communautaire.

L'histoire de l'agriculture au Québec nous apprend aussi que ce que l'on peut appeler « les valeurs paysannes » continue à agir sur notre mémoire collective et nos représentations sociales communes de l'agriculture d'ici. Chacun de par son expérience ou son imagination a une image d'un paysage rural typique du Québec. Cette idée de l'agriculture, dans certains cas, est une construction bucolique de paysages ou de pratiques qui ne sont plus représentatives de l'agriculture québécoise, car nous ne pouvons nier les manières dont les nouvelles techniques, technologies et institutions que nous créons modulent notre rapport au paysage et à l'occupation du territoire. De même, l'idée que l'on peut avoir des agricultrices et des agriculteurs peut facilement engendrer de nombreux stéréotypes qui ne correspondent plus avec la réalité du monde rural. D'ailleurs, il est important de rappeler que l'industrialisation de l'agriculture n'est pas spécifique au Québec. Il s'agit d'un phénomène mondial où la plupart, sinon

³³ Ruiz, J. et G. Domon (2005). « Les paysages de l'agriculture en mutation », dans *Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G. et S. Paquette (Éds.)*. Paysages en perspective. Presses de l'Université de Montréal, série « Paysages », Montréal, pp. 47-97, [En ligne], http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Ruiz_Domon1.pdf

la totalité des pays développés occidentaux sont confrontés avec les mêmes difficultés à réfléchir l'avenir de l'agriculture en se basant presque exclusivement sur son évolution mécanique et technologique. Ainsi, le « modèle québécois » en agriculture, bien ancré dans ce que nous avons brossé comme l'industrialisation agricole, repose sur un modèle dorénavant productiviste en très grande majorité. D'autant plus que ce système est en complète rupture avec l'image que nous nous en faisons et qui est présentée au grand public. Au lieu de partager le risque entre plusieurs fermes diversifiées, il viendrait encourager et insuffler une vision unique de l'agriculture à ceux et celles qui la pratiquent.

À l'ère où l'agriculture se positionne sur les marchés mondiaux, l'industrialisation progressive du monde agricole, depuis la période de l'après-guerre, introduit de nouvelles techniques et de nouvelles technologies de cultures et d'élevage qui favorisent une plus forte mécanisation/autonomisation des fermes. Ceci est justifié par la nécessité d'être compétitif et de faire croître l'économie locale et nationale et passe par la modernisation des fermes au Québec. À l'opposé, comme nous venons de le mentionner, il semble que la vision plutôt romancée de l'agriculture, la vision pré-industrialisée, demeure une dimension importante de l'image que certains veulent donner à l'agriculture et à la ruralité. Cette vision semble être un outil politiquement stratégique, utilisé comme un moyen de communication revendicateur des enjeux agricoles (comme la gestion de l'offre ou les aides publiques auprès du grand public). À titre d'exemple, se pourrait-il que l'UPA utilise cette perception de l'agriculture dans ses actions syndicales ? L'exemple du slogan : « Fort et unis » est révélateur. Il provient d'une coalition d'agriculteurs et d'agricultrices affiliée à l'UPA qui a dénoncé les brèches dans la gestion de l'offre en militant pour « un modèle agricole équitable³⁴ ». Leurs pancartes présentaient l'image d'une fourche, symbole agricole par excellence (?), pour alimenter cette représentation. Aussi, certaines compagnies,

³⁴ Pour plus de détails, voir le site Internet, [En ligne], <http://fortsetunis.ca/>

dans leur stratégie marketing, mettent de l'avant une forme d'agriculture romancée sur leurs sacs ou cartons de lait de consommation. Nous soutenons que les représentations sociales de l'agriculture et du paysage agricole servent d'outils stratégiques qui tendent à cristalliser les enjeux politiques, sociaux et économiques. Selon les fonctions qu'on lui attribue, ces outils orientent les actions et les intérêts des acteurs du milieu. De même, les discours collectifs autour de l'agriculture québécoise sont en lien avec un modèle de développement agricole nourri de perspectives différentes selon le contexte régional, géographique, climatique, etc., des agriculteurs·trices³⁵.

Voilà pourquoi, en nous questionnant sur les limites du « modèle québécois », au-delà du modèle nostalgique, nous avançons l'hypothèse qu'il n'existerait pas un seul « modèle » agricole québécois, mais bien plusieurs modèles agricoles au sein d'un même ensemble. Plusieurs modèles qui coexistent selon la production à laquelle ils sont associés. Nous proposons ici qu'il existe un « modèle maraîcher », jouissant d'une liberté de production et de commerce, d'un « modèle du terroir », trop marginal pour s'inscrire dans la définition du « modèle agricole » québécois, d'un « modèle industriel », introduisant les dernières technologies et une exploitation à grande échelle, d'un « modèle familial », priorisant la pérennité de la ferme par une transmission basée sur la filiation. En effet, en prenant en compte seulement la production agricole (porcine, caprine, maraîchère, laitière, acéricole, avicole, grandes cultures, etc.), nous savons que les règles changent. Les réalités de chacune changent. Le degré d'autonomie face au système n'est pas le même non plus. Par exemple, un producteur maraîcher est beaucoup plus libre de vendre à l'extérieur du système que l'est une productrice laitière soumise à la gestion de l'offre. Cette affirmation tient de l'évidence. Cependant, la réglementation dans le secteur laitier est si contraignante qu'il assure

³⁵ Emmanuel Guisepelli, (2005). « Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord », dans *Cybergeog : European Journal of Geography*, Épistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique, document 309, [En ligne], <http://journals.openedition.org/cybergeog/3352>

justement une uniformité et une qualité de produit qui offrent une plus-value sur le marché tant pour les consommateurs que pour les producteurs. Un acériculteur doit vendre sa production à sa Fédération. Les producteurs et productrices de porcs respectent des règles de qualité et de salubrité auxquelles les autres types de production n'ont pas à se soumettre.

Ces quelques exemples présument que les agriculteurs et les agricultrices sont isolés de par leurs productions respectives. Les producteurs·trices laitiers ne sont pas des maraîchers. Les producteurs·trices de porc ne sont pas des producteurs avicoles. Par conséquent, nous croyons qu'ils et elles se définissent avant tout par leur type de production au lieu de s'identifier comme « agriculteurs » ou « agricultrices » au sens que l'on a de l'image unifiée de ce que nous nommons « Agriculture ». Nous sommes producteurs·trices de porc, diraient les uns. Nous sommes acériculteurs·trices, diraient les autres. En outre, ils et elles ne verraient pas l'agriculture comme un tout, mais opéreraient davantage en silo ; de par la manière dont ils et elles agissent et pensent leur travail. C'est-à-dire que bien qu'ils et elles soient conscient·e·s des activités de leurs voisin·e·s, que ce soit au sein de leur communauté, par l'entremise d'une coopérative ou des liens avec leur Fédération par exemple, bien qu'ils et elles aient conscience des règles qui s'appliquent à tous également, l'impact d'un système de type *top-down* aurait peu, voire pas d'influence sur leurs activités quotidiennes comme le reflétait notre schéma.

Par ailleurs, les limites du « modèle québécois » unique en agriculture peuvent exclure une partie de ceux que l'on pourrait appeler la « nouvelle relève » ou les « néo-ruraux » ; non issus du milieu agricole. Du moins, limiter leur accès à la profession et à la terre en leur limitant davantage un accès aux marchés les rendant peu aptes à se positionner sur les marchés en raison de contraintes financières (capitaux et rentabilité), foncières (surface de culture offrant un faible volume dû à une production limitée) ou sociales (reconnaissance de leurs pairs et reconnaissance au niveau des exigences

administratives³⁶). En conséquence, cette nouvelle relève agricole se trouve face à une certaine rigidité du « modèle », qui impose une vision centriste et axée sur le développement continu des fermes. Une rigidité comprise aussi dans le casse-tête du financement agricole, particulièrement due aux capitaux substantiels pour un ou une jeune en démarrage, apparentés ou non. Cette situation ne peut que restreindre l'autonomie de la relève agricole en général dans son désir de s'implanter en agriculture et des autres agriculteurs et agricultrices souhaitant développer de nouveaux créneaux (marchés publics, produits, table champêtre, superficie de culture, etc.).

1.5 Objectifs de recherche

L'objectif de cette recherche est de dresser un portrait, le plus objectif possible, des enjeux principaux du « modèle québécois » en agriculture tels que vécus et perçus par celles et ceux qui la pratiquent. Nous allons chercher dans les réalités quotidiennes des agriculteurs et des agricultrices la conséquence des choix politiques, économiques, sociaux et institutionnels. En voulant saisir les aléas du métier d'agriculteur·trice, nous croyons que les propos des acteurs concernés amèneront une meilleure compréhension de la résilience du système. La résilience, certes, mais sonder aussi la flexibilité, voire la raideur, du « modèle québécois ». Ainsi, nous poursuivons l'objectif de remplir l'espace ou de créer un pont entre le « modèle conceptuel » et le « modèle concret » agricole québécois, de comprendre les manières dont ils interagissent pour mieux saisir les enjeux et les répertoires d'action que ces deux modèles sous-tendent.

³⁶ Rappelons que les agriculteurs et les agricultrices ont droit à un remboursement des taxes foncières en satisfaisant aux critères établis par le MAPAQ : « être enregistrée au MAPAQ en vertu du *Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations*, « avoir acquitté la cotisation annuelle à l'association accréditée (UPA) », « générer un revenu agricole brut annuel égal ou supérieur à 5 000 \$ », « générer un revenu agricole brut annuel d'au moins 5 \$ par 100 \$ de valeur foncière admissible », « doit être situé en tout ou en partie dans la zone agricole et « doit satisfaire aux exigences d'écoconditionnalité au moment de la demande » (MAPAQ, *Taxes foncières agricoles : conditions d'admissibilité*)

L'agriculture est aujourd'hui à un point critique. Nous le saisissons bien avec l'attention particulière qu'elle reçoit depuis les récentes négociations de l'ACEUM. Par cet exemple, il devient de plus en plus pertinent de se questionner sur les conséquences des concessions commerciales pour l'avenir de l'agriculture locale. Nous croyons qu'en allant directement sur le terrain, à la rencontre de ceux et celles qui sont les porteurs de ce modèle agricole, nous donnerons une parole souvent évacuée de ces négociations. Dans le même souffle, nous reconnaissons que l'agriculture au Québec jouit depuis quelques années d'une attention particulière dans les médias ou à travers différents acteurs issus de milieux variés. Nous assistons à un regain d'intérêt de la question alimentaire et agricole à travers des projets innovants, mais aussi de la question environnementale. Pensons à l'artiste Marc Séguin et son film : *La ferme et son état* (2017) ou à l'association entre le jardinier maraîcher, Jean-Marc Fortin, et Paul Desmarais, de Power Corporation, dans la Ferme des Quatre-Temps³⁷. Nous pourrions rassembler aussi la multitude d'émissions culinaires à la télévision, les épiceries zéro déchet ou le discours végan dans l'espace public qui gagnent en popularité. Tous amènent une réflexion vers un aspect ou un autre de notre agriculture et de l'importance de la valoriser.

Compte tenu de ce qui précède, nous prendrons le débat tel qu'il se dessine depuis quelques années. Nous y attacherons les éléments mis de l'avant par les acteurs du milieu agricole en les rassemblant dans une réflexion schématique cohérente. Nous avons pris comme hypothèse de départ que le « modèle québécois » en agriculture peut être une façon de parler de notre agriculture, sans toutefois refléter ses multiples réalités sur le terrain. Il s'agit plutôt d'une structure, ce que nous avons nommé les « piliers », basée sur des fondements qui les distinguent des autres provinces ou des autres pays.

³⁷ Il est aussi intéressant de souligner que deux séries d'émissions de télévision sur les fermiers sont diffusées sur la chaîne UNIS.tv mettant en vedette le jardinier maraîcher.

Or, tenir pour acquis que le « modèle québécois » en agriculture est une conceptualisation communément admise est contraire aux débats qui ont cours actuellement sur certaines composantes du modèle. Par exemple³⁸, la RMAAQ a tenu des audiences sur la hausse de la production hors-quota des œufs, du poulet et du dindon (RMAAQ, octobre 2018), la récente sortie du livre sur l'UPA de Roméo Bouchard qui critique le « monopole qui a fait son temps » (Bouchard, 2018) ou les charges contre la mise marché collective dans le sirop d'érable en témoignent.

Mentionnons aussi que les concepts avancés dans cette recherche ne sont pas nouveaux. La « question agraire » (Silvestro, 2009) refait surface, mais dans le contexte d'un secteur de plus en plus industrialisé et impliqué dans la crise environnementale : pesticides, pollution des sols et de l'eau, changements climatiques, gestion des déchets, souffrances animales, questions sanitaires, antibiotiques et épidémies zootiques. D'un autre côté, les modalités économiques et politiques du secteur agricole mondialisé sont remises en question à travers la renégociation de l'ACEUM (ALENA 2.0) en Amérique du Nord, de l'AECG avec l'Europe, du PTPGP visant le marché de 11 pays de l'Asie-Pacifique ou encore des discussions exploratoires du Canada en vue d'un éventuel accord de libre-échange avec le Mercosur en Amérique du Sud. Ce qui fait l'intérêt de ce mémoire de maîtrise est que la question du modèle québécois se pose non seulement à un tournant critique de la question agraire (implication dans la dégradation environnementale et dans l'économie mondialisée), mais aussi à un moment où se confrontent des modèles agricoles fondamentalement différents, soit des modèles locaux/internationaux, territorialisés/déterritorialisés.

³⁸ Pour plus de détails sur les règles de mise en marché dans le sirop d'érable, voir le site web de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) ; pour un survol des principaux éléments qui entrent dans la mise en marché collective du sirop, voir : UPA, « Mise en marché collective du sirop d'érable » ; FPAQ, « La mise en marché de sirop d'érable au Québec expliquée en 18 questions/réponses » ; pour des articles qui font état des conflits actuels, voir : La Terre de chez nous, « Nouvelle charge contre la mise en marché collective, mars 2018 » ; IEDM, « Sirop d'érable : le Québec nuit à ses producteurs et encourage ses concurrents », mars 2018.

Toutefois, nous sommes conscients des limites d'une analyse comme celle que nous entreprenons et c'est pourquoi la structure agricole dont il est question doit être analysée sous un autre regard. En fait, nous constatons que les acteurs eux-mêmes sont rarement au cœur d'une analyse approfondie. C'est pourquoi nous voulons étudier la structure agricole québécoise en les mettant directement au centre de notre analyse. Les études sociologiques sur le sujet sont inexistantes, sinon très peu nombreuses. Diane Parent (1996) est du même avis : « Lorsqu'on se penche sur les analyses sociologiques qui ont étudié les changements en milieu rural on constate chez nous, depuis *La fin d'un règne* (Fortin, 1971), un vide relatif » (*Ibid.*, p.10). Bruno Jean (1997), quant à lui, apporte une explication de ce vide : « Cette thèse de la fin du rural a été tellement forte au Québec qu'elle a découragé la recherche sur le milieu rural tout en suscitant une sociologie urbaine tournée vers l'explication de la singularité de notre monde urbain [...] » (Jean, 1997, p. 10).

Au niveau universitaire, nous remarquons que l'ensemble des recherches sociologiques porte généralement sur l'une ou l'autre des composantes de la structure de notre modèle agricole québécois. Elles effleurent par exemple les thèmes de la « dépayssannisation » et de l'industrialisation agricole (Francoeur, 2018) ou du passage à une agriculture marchande (Bernier, 2015), des conflits syndicaux (Silvestro, 2009) ou des structures politiques québécoises (Paul-Limoges, 2008). D'autres études trouvées sur les moteurs de recherche des mémoires et des thèses des universités francophones du Québec, Archipel UQAM et Papyrus UdeM, avec les mots-clés « agriculture » et « agricole », nous donne un résultat similaire. Nous soulignons, cependant et à juste titre, que des recherches ont tout de même été réalisées dans d'autres disciplines. C'est le cas par exemple des sciences de l'environnement (Dérageon, 2016 ; Poirier, 2014 ; Gauthier, 2013), des sciences politiques (Migneault, 2011) et des sciences juridiques (Simard, 2012) qui traitent autant de sujets agricoles allant du développement d'une agriculture durable aux politiques agricoles. Néanmoins, la sociologie rurale est un sujet pratiquement délaissé dans les dernières années au Québec et dans le monde

anglophone malgré une littérature foisonnante dans les années 1980 et 2000 (Francoeur, 2018).

Dans ces conditions, nous sommes motivés par la recherche constante de l'application quotidienne ou de l'évolution des pratiques découlant du « modèle agricole » québécois. Dans un contexte mondial globalisé, l'externalisation des coûts de cette pratique se voit comme un enjeu central (Morin Ouellet, 2011). L'agriculture reste un secteur révélateur d'une organisation sociale qui n'échappe pas aux nouvelles réalités mondiales (INSPQ, 2010). D'ailleurs, la Politique bioalimentaire 2018-2025 (Québec, 2018) place les besoins et les revendications des consommateurs, citoyens et citoyennes, comme source d'influence des orientations gouvernementales. Dans ce secteur extrêmement complexe, les positions gouvernementales en agriculture viennent baliser le développement agricole et rural à l'échelle locale, régionale et nationale. En conséquence, nous désirons colporter la voix de ceux et celles qui sont au cœur de ce modèle. C'est en allant chercher les témoignages directement à la base que certaines réalités vécues personnellement pourront être exposées publiquement et contribuer à éveiller un intérêt et une connaissance grandissante de la pratique agricole. Nous pensons aussi que chaque partie de ce travail pourrait générer en elle-même une réflexion approfondie. Cette recherche vise à offrir une synthèse du contexte agricole actuel et à tenter de l'organiser en un tout cohérent. Ainsi, elle pourra servir comme point de départ pour amorcer d'autres réflexions ou approfondir un des sujets présentés.

CHAPITRE II

MÉTHODOLOGIE : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

2.1 Cadre théorique

2.1.1 De la société traditionnelle à une conception économique de l'agriculture

Une recherche rapide sur l'agriculture nous amène à constater une multitude de dénominations : paysan·ne, fermier·ère, habitant·e, cultivateur·trice, agriculteur·trice, entrepreneur·e, producteur·e, exploitant·e agricole... Alors de qui ou de quoi parle-t-on ? Entre autres, Diane Parent (1996) soulève ce questionnement en portant son regard sur la perception des acteurs lorsqu'une ferme est gouvernée par le père ou par la mère. Elle précise alors que « chez [tous les] acteurs, le thème de l'identité appelle automatiquement une perspective historique » (*Ibid.*, p. 17). Par conséquent, les hommes se définiraient davantage au regard de leur métier en se considérant comme « un « chef d'entreprise agricole » ou un « producteur agricole » ou simplement un « agriculteur », mais non pas un « cultivateur, un « fermier » ou un « habitant » (*Ibid.*) ». Les femmes quant à elles ont vu leur statut changer ; non sans effort. Parent soutient que la plupart des femmes ont dû faire la preuve qu'elle était bien plus qu'une « ménagère » ; que les femmes peuvent autant s'accorder le titre d'agricultrice. « Pour accéder à ce statut, il a fallu convaincre et négocier avec son conjoint. [...] La conquête du statut de partenaire de l'entreprise [...] mettait en question le partage des avoirs et du pouvoir dans l'entreprise agricole [...] » (*Ibid.*, p. 18). Dans ce cas, la dénomination

relève autant d'une « manière de dire » que d'une évolution du sens collectif de cette activité, c'est-à-dire que les individus eux-mêmes se définissent différemment selon les époques. Cette conception historique du terme traduit les mutations que l'agriculture a subies au cours de son histoire. Avec le déclin constant du nombre de fermes, la spécialisation de celles qui restent et l'augmentation des capitaux nécessaires qui deviennent de plus en plus importants : « Le cultivateur devient un producteur agricole » (Saint-Pierre, 1997, p. 191).

Il ne s'agit pas, ici, de présenter une profonde historiographie du métier d'agriculteur. Cependant, nous remarquons qu'à travers les différentes commissions québécoises sur l'agriculture (Héon, 1956 ; April, 1967 ; Pronovost, 2008) les termes ont effectivement évolué. Dans la première, nous observons généralement le terme « cultivateurs ». La commission April, quant à elle, présente les agriculteurs comme des « producteurs ». Plus récemment, le rapport Pronovost fait lui aussi état de ces distinctions. Dès les premières pages, nous retrouvons cette question : « Avons-nous une agriculture entrepreneuriale ? » (Québec, 2008, p. 48). D'un côté, les auteurs du rapport y répondent par l'affirmative en spécifiant que « Les producteurs agricoles sont à la tête d'une entreprise : ils sont *de facto* des entrepreneurs » (*Ibid.*). De l'autre, le professeur Raymond Levallois de l'Université Laval « [...] conclut que "l'agriculteur québécois est plus technicien que gestionnaire d'entreprise" » (*Ibid.*). Il reste que l'agriculture québécoise contemporaine présente une disparité marquée notamment par la taille des fermes, les revenus et les investissements. De nos jours, ce ne serait pas tous les agriculteurs ou toutes les agricultrices qui se considèrent comme des entrepreneurs-es.

À la lumière de ce qui précède, par une certaine innocence, nous pourrions affirmer d'emblée qu'il y a eu, dans les sociétés traditionnelles, d'abord des paysans. Le paysan ou la paysanne est celui ou celle qui occupe, dans le temps et l'espace, le pays, la campagne. Ils et elles sont la représentation physique de la ligne qui sépare la ville de la campagne, l'urbain du rural, la nature de la civilisation. Dans les faits, la réalité est

beaucoup plus complexe. Si la dénomination sémantique du métier d'agriculteur s'est amplement modifiée au cours de son histoire (Francoeur, 2018), le terme « paysan » ou « paysanne », et la paysannerie de façon générale, restera toujours un point de départ comme modèle significatif d'une *manière de faire* particulière encore largement pratiqué de nos jours ; notamment dans les pays d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique centrale et du Sud.

Henri Mendras (1984) propose quelques idées intéressantes qui circonscrivent cette société paysanne. Trop souvent, nous dit-il, la paysannerie s'est vue oublier par les penseurs du XIX^e siècle, envoûtés « [...] par la naissance de la classe ouvrière, par la prodigieuse efficacité de l'entreprise capitaliste et par l'instrument unique que constitue la monnaie [...] » (Mendras, 1984, p. 11). Plus justement, ceux qui ont tenté d'expliquer « [...] un système social qui fonctionne sans salariés, ni entrepreneurs, ni monnaie, [...] » (*Ibid.*), comme les théories marxistes ou les tenants de l'analyse économique libérale par exemple, ont d'abord posé un regard « à partir des réalités urbaines et industrielles. » (*Ibid.*, p. 13). À partir de ce constat, Mendras en arrive à entrevoir la fin d'une société organisée sur la passation à travers les générations d'un savoir-faire, et d'un savoir-être, pour laisser sa place à une agriculture davantage axée sur un modèle industriel, plus technicienne, c'est-à-dire recevant pour la plupart son savoir-faire de l'extérieur. La société observée par ce dernier est en train de basculer. Il annonce la fin des paysans.

En revanche, Jan Douwe Van der Ploeg (2008) démontre que la fin de la société paysanne ne signifie pas pour autant la fin des paysans. Pour lui, le paysan est bel et bien ancré dans le XXI^e siècle. Van der Ploeg remarque que devant la dépendance croissante face au marché globalisé des agricultures familiales, au Nord comme au Sud, celles-ci adoptent des mesures de résistance qui se transforment par un processus de reconstruction de la paysannerie. L'auteur entrevoit la *repeasantization* ou ce qui pourrait être traduit ici par les « néo-ruraux », voire les « gentleman farmers ». Nous

reviendrons plus en détail sur sa conception de la paysannerie sous peu. Cela dit, la reconstruction de la paysannerie fait aussi écho chez Bruno Jean (1997) qui remarque ce « mouvement ». Dans une tentative de repenser la ruralité québécoise, l'auteur s'interroge sur le manque de matériel sociologique pour alimenter la réflexion sur ses caractéristiques. Son analyse de la trame sociohistorique l'amène à dire qu'« Il y a d'abord [eu] l'échec de l'urbanité, non pas l'échec de la démographie, mais l'échec du projet social urbain » (*Ibid.*, p. 29-30). Ainsi,

[...] une couche sociale urbaine, relativement instruite [...] a commencé à remettre en question le mode de vie urbain [...] Ce mouvement, que certains ont appelé celui du néo-ruralisme ou du retour à la nature, [...], a donné lieu à un ensemble de comportements [...] (*Ibid.*, p. 30).

Malgré tout, Jean accepte toutefois, en se référant à Mendras, que « L'un des traits les plus admis de la ruralité aura été cette idée d'une sorte d'esprit de communauté qui caractérise le monde rural [...] » (*Ibid.*, p. 31). Justement, Mendras (1984) explique que la paysannerie se caractérise par une structure sociale qui s'articule et s'alimente de façon endogène autour d'un modèle de transmission-assignation du savoir-faire, du savoir-vivre et de la connaissance agricole : une « *société d'interconnaissance* » (Jean, 1997, p. 32). Au contraire, Goodman *et coll.* (1987) affirment que ce n'est pas tant la structure sociale qui donne cette particularité à la paysannerie que l'essence même de la pratique agricole, par son mode de production *naturel*, qui échappe à la logique capitaliste. Pour eux, la pratique agricole est par définition indissociable de la nature. « The key to understanding the uniqueness of agriculture, [...], lies neither in its social structure nor in its factor endowment. Rather agriculture confronts capitalism with a *natural production process*. » (*Ibid.*, 1987, p. 1).

En reprenant ces cas de figure, nous observons une propension chez les chercheurs à isoler les modes de production paysanne d'un côté et industrielle de l'autre. Autrement dit, à opposer la vie rurale à la vie urbaine. À cet effet, Van der Ploeg (2008) émet

quelques mises en garde. Il est conscient des risques d'erreurs conceptuelles potentiels : d'opposer le modèle paysan, basé principalement sur un système d'autosubsistance, et le système agricole industriel, lié au marché capitaliste. Pour l'auteur, les modes de production paysanne et industrielle sont étroitement liés ; ils forment une articulation dynamique. Pour le justifier, il élabore six caractéristiques propres à ce qu'il appelle : la *condition paysanne* (*Ibid.*, p. 24-34). D'abord, elle serait le fruit d'une interaction, entre la nature et les paysans, qui se comprend par une transformation mutuelle (production et reproduction). Elle créerait aussi les bases de la construction et du maintien d'une source autonome de production – à savoir la terre, la fertilité, le travail et le capital – qui conférerait une certaine liberté au paysan face au système d'échange économique. Ensuite, il y aurait présence d'« une relation spécifique et différenciée » (Sabourin, 2012, p. 157) entre le marché et la société paysanne assurant une certaine autonomie. Autrement dit, ce qui lie la paysannerie au monde extérieur est construit, maintenu et/ou changé en consonance avec la culture locale. Puis, la survie et la reproduction du mode de vie paysan sont conçues comme une représentation de sa condition construite dans le temps et l'espace. En conséquence, pour survivre, le paysan diversifie son activité. Van der Ploeg parle de « pluriactivité », c'est-à-dire de pallier les manques latents ou s'assurer de l'approvisionnement du matériel nécessaire à son activité principale en puisant dans d'autres activités, agricoles ou non. Enfin, la *condition paysanne* présente des formes de coopération interpersonnelles indispensables au développement d'une autonomie qui dépasse le niveau individuel.

Sur le dernier point, Éric Sabourin (2012) introduit la notion de réciprocité au sein des structures caractéristiques de la société paysanne. Il établit que les relations d'entraide entre paysans expliquent « une forme de coopération, d'organisation du travail qui relève de la réciprocité ou de la solidarité dans la production. » (*Ibid.*, p. 103). Contrairement à l'échange marchand ou du troc, la société paysanne se distingue par les liens sociaux, sentimentaux et symboliques (*Ibid.*). Cette conception n'est pas sans rappeler celle de Mendras (1984) qui affirmait que l'ordre établi constitue un ciment

social : « [...] normalement, l'individu reçoit sa position et sa réputation pour l'essentiel de sa famille. [...] La position globale d'un individu, son *status* (sic), regroupe beaucoup plus de positions assignées que de positions acquises » (*Ibid.*, p. 71). Pour Sabourin, ces valeurs affectives ou éthiques communes dans les communautés rurales permettent la qualité des relations sociales et le maintien des règles de partage ou de solidarité.

En résumé, les différentes conceptions de la paysannerie comportent une notion récurrente : l'importance de la représentation du temps et de l'espace dans la condition paysanne. Le temps est ce qui régule le travail agricole (les saisons, le climat, le passé, le présent, le futur, etc.). Il est aussi porteur des références qui contrôlent les normes établies par les communautés rurales ; « [...] des rapports logiques et vécus existent dans l'expérience des agriculteurs » (*Ibid.*, p. 97). L'espace est ce qui l'ancre sur un territoire, liant les gens entre eux. Il s'agit donc autant bien d'espaces physiques que symboliques. Physique dans le sens où il est évidemment tangible, mais aussi symbolique, car il renvoie aux éléments qui caractérisent le milieu de vie d'un individu (famille, travail, communauté, amis, attachement à la terre, transmission/héritage, etc.).

2.1.2 L'apparition de l'industrie-alisation agricole

L'industrialisation des sociétés occidentales est généralement associée à une période de croissance et de prospérité. Elle reste néanmoins une expression galvaudée. Justement, à quoi réfère-t-on réellement ? « Au cœur de la Révolution industrielle du XVIII^e siècle, on constate une amélioration presque miraculeuse des instruments de production, accompagnée d'une dislocation catastrophique de la vie du peuple. » (Polanyi, 2009, p. 75). Ce tournant dans l'organisation sociale des civilisations renvoie donc à de grandes transformations économiques et sociales qui ont engendré de

nouvelles conditions matérielles et modifiées considérablement le tissu social. L'organisation du travail, les modes de production et les conditions sociales s'interprétaient désormais selon de nouvelles bases. En reprenant les mots de Polanyi, nous assistons à une « avalanche de dislocation sociale » (*Ibid.*, p. 83).

Ce dernier a tenté d'expliquer la mise en place d'une société de marché par un système de coordination des échanges qu'il décrit comme un grand marché autorégulateur. Il avance, entre autres, l'idée que la caractéristique principale de la Révolution industrielle serait « le résultat d'un unique chantier fondamental, la création d'une économie de marché [...] que l'on ne peut pleinement saisir la nature [...] si on ne conçoit pas bien quel est l'effet de la machine sur une société commerciale. » (*Ibid.*, p. 84). Il précise néanmoins que l'arrivée de la machine dans les processus de production ne pourrait en constituer uniquement la cause, mais qu'elle a certainement facilité l'idée d'un marché autorégulateur dans une société commerciale. Il proposera par la suite le concept de *désencastrement* : « [...] l'économie de marché est une structure institutionnelle qui, comme nous l'oublions tous trop facilement, n'a pas existé à d'autres époques que la nôtre – et, même à notre époque, elle n'a pas existé partout. » (*Ibid.*, p. 80-81).

Dans le même ordre d'idée, Goodman *et coll.* (1987) nous aide à comprendre plus spécifiquement l'apparition des industries dans le secteur agro-industriel ou du moins, comment elles ont *tenté* d'y pénétrer. Selon eux, l'agriculture est par définition indissociable de la nature. Les processus biologiques et naturels qui la sous-tendent et les tentatives des industries à travers l'histoire pour contrôler le processus agricole, conçu comme un tout, se sont vus infructueux (*Ibid.*, p. 6). Plutôt, ces industries se sont concentrées sur certains aspects isolés de la production et de la transformation des produits agricoles. Partant de cette idée, les auteurs avancent deux concepts qui retiendront notre attention : l'*appropriation* des processus de production et la *substitution* des produits agricoles. Pour bien les comprendre, nous devons

constamment garder en tête que : « The main constraints are represented by organic nature, land and space, and these have determined the pattern and trajectory of appropriations of the rural labor process [...] » (*Ibid.*). Autrement dit, le secteur agro-industriel s'est développé uniquement grâce à une appropriation partielle et sectorielle de l'activité agricole (*Ibid.*, p. 10). Jusqu'alors incapables de contrôler la base matérielle de l'agriculture, la nature et la terre, les industries se sont plutôt concentrées sur les *instruments* de production. Cette idée se rapproche de Polanyi (2009) par l'influence de la machine dans l'établissement d'une économie de marché : « Lorsqu'une société agraire et commerciale se met à utiliser des machines spécialisées, cela doit avoir des effets caractéristiques. [...] Or de telles conditions ne sont pas naturellement données dans une société agricole ; il faut les créer » (*Ibid.*, p. 84-85). Dans le premier concept de Goodman *et coll.*, on y retrouve une recherche constante d'appropriation d'éléments liés à l'activité agricole en elle-même. D'abord, il y a eu des efforts qui se sont concentrés sur la transformation du *travail* agricole. Puis, des tentatives de transformation du *processus naturel* de production – temps et espace – expliquées notamment par les innovations biologiques. On tente alors de contrôler le temps biologique (production de variétés plus performantes en utilisant la génétique des plantes ou les processus de reproduction des animaux par exemple). Dans le second concept, la substitution, grâce à ces nouveaux bouleversements de la pratique, les intentions sont dirigées afin de se servir des produits agricoles pour implanter les bases d'une industrie de transformation alimentaire. Par conséquent, le concept de substitution tente de dérober une partie de l'agriculture pour créer des produits alimentaires qui ne sont pas directement issus du travail agricole. La margarine, les cannages et la congélation sont des exemples de procédés qui détournent l'essence d'une denrée agricole pour la transformer en un produit fini complètement différent du produit de base.

En résumé, l'industrie capitaliste a forcé des transformations qui ont bouleversé les pratiques agricoles. Avec la mécanisation grandissante et l'intérêt porté aux propriétés

chimiques de la terre, notamment pour contrer l'érosion ou disposer d'un apport adéquat en azote dans le sol, l'industrie contribua à proposer de nouvelles solutions. Grâce aux avancements technologiques, de nouvelles connaissances ont conduit à la transformation des matériaux. Le fer et l'acier, plus résistant, remplaçaient le bois. De nouveaux attelages furent développés pour utiliser le cheval, plus rapide et malléable que les bœufs. Nous assistions donc aux balbutiements des sources potentielles d'appropriation pour les industries. Dès lors, ayant comme seule fonction d'être destinées à une branche particulière du travail agricole en permettant l'accroissement du capital, ces entreprises réintroduisaient leurs innovations sous forme d'intrants (*inputs*) dans le processus de production. Enfin, l'industrie a tenté de contrôler les barrières des processus naturels de productions, limitées aux cycles imposés par la nature (culture des plantes et élevage naturel des animaux). Ce sont les efforts de l'industrie de faire concorder le temps biologique avec les impératifs du temps industriel qui marque un changement de signification dans l'organisation du travail agricole (Goodman et *coll.*, 1987). Malgré tout, l'impact de la mécanisation est vu surtout comme un gain de productivité des activités agricoles. Elle a joué un rôle davantage dans la réduction du temps et de l'organisation du travail que dans la possibilité de contrôler les moyens de production : la nature et la terre. Le temps restait, somme toute, une variable importante puisque malgré cette mécanisation, les plantes ne poussaient pas plus vite et les récoltes n'offraient pas un meilleur rendement pour autant.

[...] the fact that changes in yields per acre were negligible, if not negative, source of output growth before 1930 emphasizes the continued subordination to natural, non-reproducible means of production. This subordination also revealed the inability of mechanization to transform nature or land conceived as time (Goodman *et coll.*, 1987, p. 24).

2.1.3 Souveraineté alimentaire

Ces conceptions nous amènent à réfléchir sur l'importance de développer une agriculture soutenable qui perpétue les principes de la souveraineté alimentaire³⁹. Pour le Québec, elle pourrait représenter le socle sur lequel s'élaborerait une politique agricole qui propose une vision portée vers l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire (Québec, 2008 ; Bolduc et Bouchard, 2013 ; Francoeur, 2018). Le concept a été présenté en 1996 pour la première fois lors du Sommet de l'alimentation organisé par la FAO à Rome. La Via Campesina⁴⁰ est à l'origine de son introduction et continue d'œuvrer pour défendre une agriculture durable de petite échelle pour promouvoir une justice sociale. Pour ce faire, la souveraineté alimentaire présente sept piliers essentiels. Premièrement, elle reconnaît les besoins alimentaires des peuples, c'est-à-dire que ces besoins devraient être inscrits dans des politiques qui différencient les aliments d'autres biens de consommation. Deuxièmement, elle incite à prolonger les connaissances et les compétences agricoles. Il convient alors de poursuivre les recherches dans le domaine tout en tirant profit des savoirs traditionnels. Troisièmement, l'agriculture devrait être en harmonie avec la nature. Organiser les cultures de manière à ce qu'elles représentent un écosystème qui favorisera sa résilience. Quatrièmement, il importe de valoriser le travail de ceux et celles qui fournissent les aliments. Cinquièmement, la souveraineté alimentaire implique de circonscrire les systèmes alimentaires dans une échelle locale et régionale. Le but premier est de réduire la distance entre la production et la consommation. Sixièmement, en lien, la proximité entre les parties reconnaît la nécessité de partager et d'habiter un territoire commun. Dernièrement, la souveraineté alimentaire accorde une importance particulière à la production d'aliments qui sont considérés comme sacrés, c'est-à-dire qu'ils sont issus de la nature et sont plus que de simples marchandises⁴¹.

En complément, il importe de recadrer brièvement l'objet de la souveraineté alimentaire qui appelle à la nuance conjoncturelle. À tout le moins, cette définition met en exergue le clivage qui existe entre les pratiques agricoles à travers le monde. S'il faut le rappeler, selon les capacités productives des pays et leurs intérêts économiques et politiques, elle ne revêt pas le même sens. « La souveraineté alimentaire n'est donc pas au service de la conquête des marchés mais à celui de la réalisation des droits de l'homme [...] » (Waridel, 2010, p. 54). Il tient de l'évidence que les réalités productives d'un pays en développement ne sauraient se mesurer également à celles du Québec. D'autant plus que dans les pays du Sud par exemple, la transition des cultures vivrières vers une « production destinée à l'exportation a des effets désastreux » (Norberg-Hodge *et coll.*, 2005, p. 114). Nous sommes témoin du passage de la nourriture à la marchandise. Cette logique marchande exportatrice est l'antipode de la souveraineté alimentaire ; censée avoir comme objectif fondamental de reconnaître les besoins alimentaires localisés, le respect de l'environnement et l'équilibre social (Bouchard, 2002 ; Desmarais, 2008). Néanmoins, il faut rester prudent de ne pas la confondre avec l'autosuffisance alimentaire, si bien qu'elle soit une composante de l'accès à des aliments sains et de qualité (Desmarais, 2008). L'objectif n'est pas de viser l'autarcie. Plutôt, il convient de s'assurer d'une agilité en cas de vulnérabilités extérieures comme les embargos, les catastrophes naturelles ou économiques et les décisions politiques (Bouchard, 2012). Dans le cas qui nous intéresse, pour le Québec,

³⁹ Selon la définition tirée du site Internet de La Via Campesina, la souveraineté alimentaire est : « le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires. Elle place au cœur des systèmes politiques et alimentaires les aspirations, les besoins et les moyens de subsistance de ceux qui produisent, distribuent et consomment des aliments, plutôt que les exigences des marchés et des entreprises multinationales. », [En ligne], <https://unionpaysanne.com/divers/la-souverainete-alimentaire-quest-ce-que-cest/>

⁴⁰ La Via Campesina est un « mouvement international qui rassemble des millions de paysannes et de paysans, de petits et de moyens producteurs, de sans terre, de femmes et de jeunes du monde rural, d'indigènes, de migrants et de travailleurs agricoles » fondé en 1993. Elle est présente dans 73 pays et regroupe environ 164 organisations locales et nationales.

⁴¹ Benoit Girouard, « Les sept piliers de la souveraineté alimentaire », Union paysanne, 9 juin 2017, [En ligne], <https://unionpaysanne.com/divers/la-souverainete-alimentaire-quest-ce-que-cest/>

si cette approche met bien l'accent sur la production domestique, de proximité, son application engagerait comme dénominateur la nécessité d'occupation du territoire en intégrant la multifonctionnalité de l'agriculture (Bolduc et Bouchard, 2013). D'ailleurs, la Politique de souveraineté alimentaire⁴², déposée en mai 2013, en fait état par l'élaboration de Plan de développement de la zone agricole (PDZA) comme « moyen principal » de mise en œuvre, « notamment dans les milieux dévitalisés » (Francoeur, 2018, p. 396). Malgré tout, précisons que le principe de souveraineté alimentaire n'empêche pas l'exportation de produits. Elle appelle cependant à réfléchir aux choix de nos priorités. De cette façon, il s'en trouve une liberté collective qui déteindra sur les conséquences environnementales, sociales et économiques d'une communauté (Waridel, 2010).

2.2 Méthodologie

À partir de ce point, il sera question de savoir *comment* nous envisageons de répondre aux problématiques que nous avons soulevées au Chapitre I. Ce mémoire de maîtrise prendra la forme d'une recherche qualitative en conduisant un nombre déterminé d'entretiens semi-directifs avec enregistrements audio. Une fois les entretiens terminés, nous procéderons à une transcription intégrale en suivant le récit fidèle des enregistrements. Ces transcriptions seront pour nous la matrice qui regroupera les éléments du discours de nos participant·e·s. Le point central de cette recherche se trouve au cœur même des acteurs et des actrices qui nous aideront à saisir l'influence concrète du « modèle conceptuel ».

Par conséquent, nous serions tentés d'élargir autant que possible le bassin de participant·e·s en incluant non seulement la production agricole, mais aussi les autres

⁴² Voir : Québec, 2013.

maillons de la chaîne agroalimentaire (transformation et distribution des produits agricoles). Cependant, dans la réalisation de ce mémoire, la pertinence d’aller chercher au-delà des producteurs et des productrices nous mènerait trop loin. Nous avons donc choisi de nous concentrer uniquement sur les producteurs et les productrices. Nous entendons par « production agricole » toutes activités qui se pratiquent généralement dans un milieu rural, qui n’est donc pas une agriculture urbaine, et qui impliquent, d’une part, l’élevage d’animaux pour la consommation humaine ou pour vendre les produits ou sous-produits de l’élevage (troupeau, viande, lait, œuf, etc.), les produits et sous-produits non alimentaires (laine, plumes, fourrure, duvet, etc.) et d’autre part, les grandes cultures (orge, maïs, blé, colza, quinoa, etc.), la culture en champ ou en serre de fruits, de légumes et finalement, les érablières. Par ailleurs, nous excluons toutes les productions de « niches » ou du « terroir », c’est-à-dire qui sont généralement trop petites ou occupant une part de marché négligeable pour que nous les considérions comme faisant partie du modèle dominant. Par exemple, l’élevage d’émeu, de pintade ou la culture de camerise sont à tout le moins marginaux que leur interaction avec la structure politique et économique, de même que les mécanismes de mise en marché ne rentrent pas dans le cadre que nous avons établi. Par contre, nous reconnaissons qu’elles s’inscrivent aussi dans une agriculture localisée et qu’il aurait été pertinent de recueillir leur point de vue pour comprendre comment ils définissent leur place dans le secteur agricole québécois. Toutefois, ce travail impose ses limites, nous choisissons d’exclure aussi tous les volets concernant l’agriculture urbaine, la sylviculture, l’horticulture, la production d’insectes et celui de la pêche/aquaculture.

2.2.1 Entretiens semi-directifs

Pour amorcer le contact avec les agriculteurs·trices, nous avons privilégié la méthode dite « boule de neige » ou de « bouche-à-oreille ». Cette stratégie a permis de

rassembler plusieurs agriculteurs et agricultrices grâce à des références endogènes. Ces références se sont fait conformément aux règles d'éthique du *EPTC 2 : FER* et à la Politique no 54 de l'UQÀM : *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains aux politiques de recherche avec sujet humain*, complémentaire aux Politiques no 10, 18 et 24⁴³ en respectant l'anonymat et la vie privée des participant·e·s. Dans le but de générer un éventail significatif de conceptions du « modèle québécois », nous envisageons le potentiel d'interviewer une variété de productions : légumes, petits fruits, lait, porc, bovin ou ovin, volaille, œuf de consommation ou d'incubation, grande culture et acériculture⁴⁴. Pour rendre compte de la diversité des points de vue, nous recherchions aussi à travers ces catégories une variété de pratiques et de moyens de production (taille de la ferme, automatisation et mécanisation, région administrative, âge, années de pratique, apparenté ou non). Pour répondre à cette ambition, nous poursuivions l'objectif de 15 entretiens d'une durée minimale d'une heure. Toutefois, nous en aurons dix pour une moyenne de 90 minutes. Nous nous sommes aussi efforcés d'avoir une variété au niveau du genre en privilégiant les femmes qui accepteront de nous parler. Notre échantillon n'en comptera finalement qu'une seule.

Parmi les multiples méthodes qualitatives en sciences humaines, nous avons choisi les entretiens en personne avec support audio. Ce choix s'explique particulièrement, car nous voulons créer un espace où les participants auront une liberté de parole sans les enfermer dans un cadre strict. Au contraire d'autres méthodes, comme les questionnaires ou l'observation, les entretiens semi-directifs permettent aux sujets de construire un discours selon leur propre logique de raisonnement (Barbillon, 2014). Ainsi, nous pourrions en dégager certains thèmes principaux. Cette méthode permet aussi de rester ouvert face à leur discours, voire de découvrir de nouveaux thèmes qui

⁴³ Respectivement : *Politique de la recherche et de la création, Politique sur les conflits d'intérêts et sur l'intégrité académique, Politique relative à la condition et au statut des étudiantes, étudiants de deuxième et troisième cycles (CONSTAT)*

⁴⁴ Basées sur les activités agricoles en importance au Québec selon le site web du MAPAQ, section « Production agricole ».

s'imposeraient au cours de l'entretien. Conséquemment, nous organisons nos questions de façon à orienter les personnes sélectionnées vers des thèmes généraux plutôt que de les amener vers des réponses précises. Nous allouons une attention particulière à leur laisser la liberté d'exprimer les aspects les plus importants au moment de l'entretien. Mentionnons que les clés pour analyser ce qui sera dit pendant les entrevues émaneront des entretiens eux-mêmes. La grille de lecture proviendra donc de la suite des entretiens même si nous prévoyons déjà retrouver certains éléments. Le choix et la logique des sujets abordés par les participant·e·s seront ceux qui leur feront sens en indiquant leurs influences dans leur vie quotidienne. Ces données subjectives ne peuvent être considérées comme un biais à partir du moment où le matériel qui ressort des entretiens devient la trame narrative du sens vécu par un acteur (Bardin, 2013, p. 130). Ainsi, en se dégageant de ses préjugés et en considérant la validité fragmentaire de chaque expérience, le sens vécu d'une personne rendra possible d'expliquer de façon non abstraite la réalité des agriculteurs et des agricultrices. En d'autres mots, la démarche méthodologique en est une davantage inductive, car bien que nous ayons cerné une problématique qui nous permet d'envisager une ligne directrice, cette dernière n'est pas figée et se précisera au cours de la collecte de données. Pourtant, Barbillon (2014) classerait notre approche comme étant mixte puisque, justement, notre démarche nous « laisse la possibilité d'ajouter [des catégories] selon le contenu effectif des entretiens » (*Ibid.*, p. 52). Les entretiens semi-directifs seront donc un moyen d'affiner le niveau de connaissance que nous avons établi sur notre sujet, car nous dirigerons nos participant·e·s vers des sujets plus complexes et ciblés⁴⁵. Toutefois, bien que nous ayons construit un questionnaire en fonction de thèmes spécifiques⁴⁶, nous nous laisserons guider par leurs réponses. Le but est de construire un dialogue en limitant nos interventions pour ne pas influencer leur discours. Pour ce faire, nous privilégierons au besoin des relances ou des demandes de reformulations : clarification

⁴⁵ Voir Annexe C

⁴⁶ *Ibid.*

sur un sujet (précision ou exemple), demandes d'informations ciblées (éléments spécifiques comme le lieu, le temps ou les sujets impliqués), recentrage (si le sujet s'écarte trop de la thématique abordée) ou des manifestations d'empathie pour inciter le sujet à poursuivre son discours (Barbillon, 2014).

Il convient toutefois de garder à l'esprit certains points de vigilance. Premièrement, nos questions sont ouvertes et neutres, c'est-à-dire qu'elles ne contiennent pas de positions idéologiques ou d'affirmations qui orienteraient les réponses des participants. Deuxièmement, le guide d'entretien sera considéré comme support plutôt que comme un fil conducteur strictement utilisé au détriment de l'attention portée au sujet. Nous voulons amener les participants à développer les thèmes selon leur logique et de la manière la plus détaillée possible. Troisièmement, il sera impératif de laisser le sujet s'exprimer librement sur un sujet en limitant nos interventions. En outre, les entretiens ne sont pas l'occasion de faire valoir un point de vue ou d'exposer sa propre réflexion. Pour ce faire, nous créerons un espace de discussion décontracté pour éviter d'inhiber le discours. Par « discussion décontractée », nous entendons de placer le sujet dans une position confortable tant physiquement que psychologiquement. Lors de la prise de contact, nous leur offrons le choix du lieu et de l'heure qui leur convient. Néanmoins, nous souhaitons empêcher toutes formes de distraction qui viendraient altérer l'attention du sujet comme les lieux peuplés ou bruyants. De cette manière, puisqu'ils auront eux-mêmes choisi le moment qui leur convient, nous nous assurons que les participants sont prêts et disposés à nous rencontrer. Finalement, dans l'esprit de limiter nos interventions, il faudra surpasser le malaise du silence. Ces périodes de pause peuvent nous être utiles en tant que chercheur, car elles permettent au sujet de réfléchir ou de prendre le temps pour construire son discours.

2.3 Cadre Conceptuel

Dans les précédentes sections, nous nous sommes attardés sur quelques fondements théoriques de l'évolution graduelle de l'agriculture. Rappelons que ce chemin ne présage aucune différence significative qui laisse croire que le Québec a suivi un tracé différent des autres civilisations occidentales. À tout le moins, ce qui peut s'en différencier se trouve dans la perception des changements et de la situation actuelle des acteurs. Puisque cette recherche tente de comprendre s'il existe un décalage entre le « modèle conceptuel » et le « modèle concret » en agriculture, il faut nécessairement les interroger sur leur conscience de leur activité, de la structure agricole québécoise et du sens qu'ils y donnent. Premièrement, nous nous intéresserons à certains des concepts de l'analyse de discours pour nous orienter dans l'analyse de notre corpus. Deuxièmement, suivant la conduite et la transcription des entretiens, nous procéderons à une analyse thématique de contenu. Cette avenue permet « une analyse en profondeur d'un petit nombre d'informations choisies » (Grinschpoun, 2017, p. 17) et « de repérer des régularités dans l'ensemble des entretiens, d'observer des corrélations [...] qui permettront d'apporter des éléments de réponse » (Barbillon, 2014, p. 49) à notre problématique. Pour ce faire, nous découperons le corpus de manière à saisir les éléments énoncés par un ou une participante sur un thème en particulier. Troisièmement, nous entrerons dans les notions de « capital social » et de « capital culturel » de Bourdieu (1979) en terminant avec le concept de « stigmaté » d'Erving Goffman (1975).

2.3.1 Analyse de discours

Interdisciplinaire, l'analyse de discours est souvent utilisée dans les sciences sociales pour analyser différentes formes de discours ou de textes, avec comme objet commun

la « parole » (Maingueneau, 2014), pour donner sens au dire (Grinschpoun, 2017). Nous considérons cette « parole » en tant qu'acte du langage (Bardin, 2013), car elle « se présente à la fois comme une activité *et* comme une configuration de signes à analyser » (Maingueneau, 2014, p. 39). Dans nos entretiens, nous situons ce que Maingueneau (2014) appelle les « productions verbales » comme étant spécifique d'une catégorie de locuteurs : les agriculteurs et les agricultrices. C'est donc la parole extraite des entretiens semi-directifs qui sera l'objet de notre recherche pour y donner sens. Nous tenons aussi à spécifier que nous ne procédons pas à une analyse de discours qui se servirait de logiciels en relevant la fréquence des mots ou les répétitions par exemple. Plutôt, nous utiliserons l'analyse de contenu et plus précisément l'analyse thématique pour nous guider. Ainsi, le texte de nos transcriptions pourra se subdiviser en plusieurs fragments. En le découpant de la sorte, nous créons ce que l'on nomme : un « corpus ». C'est précisément en découpant notre transcription en unités thématiques (Barbillon, 2014) qui nous permettront de dégager les thèmes principaux.

Nous emprunterons aussi quelques concepts de l'analyse de discours pour cibler la position de nos participant·e·s. Ces concepts sont à la fois individuels et collectifs. Au niveau individuel, le *cadre de référence* (Grinschpoun, 2017) nous aidera à situer leur discours. Par exemple, en fournissant des détails, les participants et les participantes donneront des indications sur leur cadre familial, professionnel, idéologique ou culturel ; pour n'en nommer que quelques-uns. En repérant ces éléments pour le découpage de notre corpus en unités thématiques, nous arriverons à circonscrire leur discours et les classer dans différentes catégories. Le cadre de référence permet alors « de savoir où et quand un sujet situe son discours et comment il se situe dans celui-ci » (*Ibid.*, p. 16). La *représentation du sujet lui-même* (Grinschpoun, 2017) sera aussi un des éléments individuels que nous considérerons. À travers notre corpus, nous décèlerons la manière dont les participants et les participantes parlent d'eux-mêmes. En nous intéressant à leur image narcissique (*Ibid.*), nous voulons saisir l'ambivalence qui peut exister entre leur désir d'être et leur devoir d'être. Par exemple, la

représentation du sujet lui-même peut nous donner des informations sur le besoin de reconnaissance du sujet. Autrement dit, un sujet pense qu'il agit d'une telle manière, mais est perçu d'une autre. Ou encore, il pense devoir agir ou se comporter conformément à l'image qu'il se fait de lui-même dans une telle situation. Au niveau collectif, les *influences* externes ou sociales sont significatives dans la construction de l'identité des sujets (*Ibid.*). Ainsi, nous serons attentifs sur les influences de la famille, vues comme une source première de la représentation du sujet, de même que les influences scolaires et éducatives, catalyseur important des normes sociales courantes pouvant être en contradiction avec les influences familiales intériorisées (*Ibid.*, p. 26). À cela s'ajoute les influences professionnelles qui, par la formation ou l'expérience, fournissent certains codes aux individus en rapport avec leur profession.

2.3.2 Analyse de contenu

L'analyse de contenu présente deux fonctions principales : heuristique et administrative (Bardin, 2013). D'une part, elle sert au chercheur à explorer, découvrir et d'autre part, à prouver. Premièrement, la fonction heuristique « enrichit le tâtonnement exploratoire [et] accroît la propension à la découverte » et deuxièmement, la fonction d'administration de la preuve, à l'aide d'hypothèses, fait « appel à la méthode d'analyse systématique pour se voir vérifier dans le sens d'une confirmation ou d'une infirmation » (*Ibid.*, p. 33). Dans notre recherche qualitative, l'analyse de contenu permettra de dégager et d'ordonner des catégories au travers de notre corpus. Nous organiserons alors les éléments recensés en catégories principales et en sous-catégories. En ce qui nous concerne, nous parlerons de thèmes généraux et de sous-thèmes. Pour les analyser, nous procéderons à une lecture horizontale de notre corpus à l'aide de notre grille. À l'opposition d'une analyse thématique verticale, qui « s'intéresse plus spécifiquement au construit et au processus des pensées d'un

individu » (Barbillon, 2012, p. 54) et qui consisterait à analyser chaque entretien individuellement en dégagant chacun des thèmes, l'analyse thématique horizontale s'intéresse plutôt aux thématiques qui seraient communes entre les entretiens. Nous nous intéressons donc moins à la manière dont les participant·e·s structurent leur discours individuellement qu'à l'analyse de chaque thématique de manière transversale.

2.3.3 Capital social et culturel

Premièrement, le capital social est défini comme étant « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance ; ou, en d'autres termes, à *l'appartenance à un groupe* [...] » (Bourdieu, 1980, p. 2). Il n'est pas uniquement un ensemble d'individus qui partage des caractéristiques communes, desquelles une personne extérieure pourrait en témoigner ou être perçue par le groupe lui-même, mais aussi, car il suppose l'union du groupe par des « liaisons permanentes et utiles » (*Ibid.*, p. 2). L'auteur précise alors que ces liaisons s'inscrivent dans un espace de proximité physique, économique ou social qui engage des échanges matériels et symboliques dans la perpétuation de leur reconnaissance. Elles sont donc irréductibles de ces relations de proximité. D'après cette notion, un individu, ou comme l'appellerait l'auteur : « un agent », peut posséder plus ou moins de « capital social ». Son étendue dépendra alors de deux choses. D'une part, de l'amplitude de son réseau de liaison, qu'il peut mobiliser, et d'autre part, du volume des capitaux (économique, culturel ou symbolique) possédés par un agent, auxquels il est lié à d'autres qui les possèdent. La notion de capital, chez Bourdieu, se décline donc en trois piliers principaux. Dans le cadre de ce travail, nous avons choisi de nous intéresser

uniquement au capital culturel. Nous faisons ce détour par le capital social, car il est nécessaire de s'y attarder quelque peu pour comprendre la suite de son raisonnement.

D'une manière générale, le capital social serait ce qui chapeaute l'ensemble des autres capitaux. Pour ainsi dire, les capitaux économique, culturel et symbolique sont tous des manifestations du capital social. Toutefois, il n'en serait pas question sans reconnaître l'effet de ses unités constitutives. Il importe, ici, de rappeler que dans la définition que nous avons rapportée, le réseau de relations d'un agent s'établit et se maintient par des échanges qui instituent une « interreconnaissance » des ressources qu'il possède. Celles-ci supposent un minimum « d'homogénéité objective » (Bourdieu, 1980) dans la reconnaissance de ces ressources. Autrement dit, les agents, représentant un groupe en particulier, conviennent d'un certain nombre de caractéristiques attribuables aux différents capitaux. Ce groupe reconnaît alors les autres agents qui les possèdent à leur tour. Pour cette raison, le capital social ne peut pas se voir dissocié des autres unités. Chacun des capitaux agit comme levier sur le capital social. Il est à noter que le réseau de liaison n'est pas une condition immuable comme le serait le groupe familial par exemple. Néanmoins, il est bon de garder à l'esprit que le capital social est presque exclusivement transmis soit par le groupe familial ou par l'appartenance à un groupe (de Saint-Martin, 1993, p. 25). Ce réseau est basé sur l'instauration et le maintien des échanges, durables et utiles, dont se servent les agents comme un moyen de production et de reproduction des liaisons. C'est donc un investissement social que les agents déploient, consciemment ou inconsciemment, pour assurer l'instauration ou la reproduction de relations sociales utilisées à différents moments. Ces échanges contiennent alors des « obligations durables subjectivement ressenties », comme l'amitié, le respect ou le sentiment de reconnaissance, ou « institutionnellement garanties », comme les droits, qui supposent et produisent autant la connaissance que la reconnaissance mutuelle (Bourdieu, 1980, p. 2). La création d'un groupe présume donc qu'il y a un échange d'éléments qui se transforment en signe de reconnaissance, se manifestant à leur tour comme une reconnaissance mutuelle et d'appartenance au

groupe. Puisque le groupe possède des critères d'adhésions clairs ou de conditions prérequis pour y entrer, chacun des agents pourrait le modifier s'il ne respecte pas, dans ses alliances, les limites de l'échange légitime du groupe. De cette manière, les limites du groupe sont clairement identifiées et chacun de ses membres agit comme le « gardien des limites du groupe » (*Ibid.*, p. 2).

Deuxièmement, il convient de prolonger ce raisonnement en détaillant plus spécifiquement le concept de « capital culturel » (Bourdieu et Passeron, 1970). Les auteurs l'ont d'abord posé comme une hypothèse qui rendrait compte « de l'inégalité des performances scolaires des enfants issus de différentes classes sociales [...] » (Bourdieu, 1979, p. 3). À travers les « réussites scolaires », les auteurs affirment que les enfants, de différentes classes sociales, obtiennent sur le marché scolaire un certain profit spécifique. Ces « profits spécifiques » se rapportent directement « à la distribution du capital culturel entre les classes et les fractions de classe » (*Ibid.*). Un de ces exemples les plus probants se révèle par l'octroi de diplômes ; consécration ultime du succès de l'étude d'une discipline. En outre, non seulement le diplôme atteste-t-il la réussite scolaire, il est d'autant plus ordonné, hiérarchisé, légitimant un niveau d'étude. Ainsi, il peut devenir une source de discrimination ou de facilitateur de l'accès à l'emploi (Serre, 2012).

Toujours est-il que le capital culturel peut se décliner en trois *états* : incorporé, objectivé ou institutionnalisé. Le premier suppose que l'acquisition d'un capital culturel nécessite un investissement personnel, qui implique forcément du temps. Par l'effort qu'un investisseur déploie, pour reprendre les mots de l'auteur, il en résulte un travail d'assimilation qui incorpore une certaine notion ou un savoir (Bourdieu, 1979). Autrement dit, le capital culturel, dans son état incorporé, n'est pas obtenu par procuration, mais comme le résultat d'un travail personnel. « Le capital culturel est un avoir devenu être, une propriété faite corps, devenue partie intégrante de la "personne", un habitus » (*Ibid.*, p. 3). Par conséquent, il ne peut être transmis par le don ou

l'hérédité du point de vue biologique. Néanmoins, l'auteur note que cet état peut aisément être dissimulé entre les propriétés innées d'un individu et celles acquises. De la sorte, la socialisation d'un enfant au sein d'une famille qui possède un fort capital culturel commence dès le plus jeune âge et s'engage sans perte de temps. Cette condition contribue alors à masquer les éléments qui se rattacheraient à la transmission héréditaire de celles qui découleraient de l'acquisition. Par exemple, dans une telle famille, un enfant sera assurément mis en contact avec ce savoir. Ses capacités ou ses habitudes scolaires pourraient alors être perçues comme naturelles ou innées alors qu'elles sont l'effet du capital culturel familial en tout ou en partie.

Le second, l'état objectivé, inclut une dimension matérielle. Les biens culturels tels que les livres, les tableaux, les machines ou tout autre support tangible peuvent être transmis dans leur matérialité. Néanmoins, cette forme de capital culturel contient des propriétés qui ne se définissent qu'en relation avec l'état incorporé. Dans un exemple, Bourdieu précise que cette transmission n'est valable que du point de vue juridique. Selon lui, la *possession* d'un support matériel est « la condition de l'appropriation spécifique » (*Ibid.*, p. 5). Par contre, la simple possession d'un bien ne garantit pas forcément qu'une personne détienne plus ou moins de capital culturel. Il lui faudra, pour être consommé véritablement, chercher les moyens de se l'approprier. Pour se faire, elle peut soit puiser dans les prédispositions préalables de l'état incorporé ou trouver « les services des détenteurs de ce capital » (*Ibid.*). Bourdieu explique que pour se procurer un bien, il suffit d'avoir recours à son capital économique, mais pour l'utiliser conformément, dans sa fonction spécifique, un agent devra justement faire appel à un savoir qui prend sa source dans la forme incorporée. Une personne augmentera donc son capital culturel au moment où les instruments de production qu'elle possède seront liés au temps et aux moyens nécessaires pour se l'approprier. En tirant profit de cette double dimension, l'agent se « range du côté des dominants » (*Ibid.*).

Enfin, l'état institutionnalisé est une forme d'objectivation. Selon Bourdieu, il faudrait la mettre à part des autres, car en s'appuyant sur les titres scolaires, elle suppose que le capital culturel « est censé garantir des propriétés tout à fait originales » (*Ibid.*, p. 3). La reconnaissance institutionnelle attribuée à un agent permet d'un côté d'instaurer un processus de comparaison entre les titulaires et d'un autre, d'être échangé. Dans le premier cas, un titre scolaire peut être doté d'un plus ou moins fort degré de capital culturel et dans le second, il est l'attestation qui permet d'être échangé en des termes monnayables sur le marché du travail. Dès lors, cette valeur se convertit, notamment par la rareté des titres, en profits matériels et symboliques d'un agent. Il arrive cependant que l'investissement dans le temps ou les efforts se révèlent moins rentables que les intentions initiales de l'agent. L'auteur parle alors de « stratégies de reconversion du capital économique en capital culturel » (*Ibid.*, p. 6). Elles seraient en fait des facteurs qui influencent entre autres « l'inflation des titres scolaires » et qui sont prescrits « par les transformations de la structure » des chances de profits des différents capitaux (*Ibid.*).

2.3.4 Stigmate

La notion de stigmate d'Erving Goffman (1975) nous aidera à positionner le discours de nos participant·e·s de deux manières. D'une part, à partir de la vision que les agriculteurs et les agricultrices portent sur leur propre groupe et d'autre part, de la relation que nous (la population) entretenons par rapport à l'agriculture et plus précisément face à ceux et celles qui la pratiquent. D'emblée, l'auteur affirme que : « La société établit des procédés servant à répartir en catégories les personnes et les contingents d'attributs qu'elle estime ordinaires et naturels chez les membres de chacune de ces catégories » (*Ibid.*, p. 11). Ces catégories ne sont pas nécessairement claires au premier abord ; ni même manifestes. La routine de nos rapports sociaux

quotidiens établit des cadres avec lesquels nous envisageons le contact avec autrui. Il s'agirait, dans ce cas, d'une prévision basée sur l'identité sociale d'un individu qui, à première vue, attribuerait certaines attentes normatives (*Ibid.*, p. 12). Autrement dit, lorsque nous faisons face à un individu inconnu pour la première fois, nous lui attribuerions une certaine identité « virtuelle » ; sans conscience de l'avoir ainsi édifié en catégories mentales. À l'identité virtuelle s'adjoint une identité « réelle » qui, elle, viendrait confirmer les éléments anticipés que l'on pourrait prouver qu'ils existent dans une catégorie.

Or, Goffman prend soin d'apporter une précision quant au terme « catégorie » ; qu'il affirme être trop abstrait et « s'appliquer à n'importe quel agrégat » (*Ibid.*, p. 36). En fait, en reprenant son exemple, il est vraisemblable qu'en prenant un ensemble d'individus qui entre dans une catégorie stigmatisée, ces derniers se considèrent comme un groupe, où le « nous » ou « les nôtres » deviennent la référence qui désigne cette catégorie. Cependant, la nuance se comprend par le fait que l'ensemble des membres d'une catégorie stigmatisée ne constituent pas nécessairement un « groupe unique » capable d'organiser une action collective par des « interactions mutuelles » et « une structure stable » (*Ibid.*). Plutôt, il précise que les personnes qui appartiennent à une telle catégorie ont tendance à se réunir davantage en petits groupes sociaux ayant comme point commun l'appartenance à cette catégorie. De cette manière, il témoigne qu'un individu croyant rencontrer une personne de la même catégorie stigmatisée aurait plus de chance d'entrer en contact avec elle et, d'autant plus, être en mesure d'établir une relation. Il affirme donc qu'« une catégorie peut avoir pour fonction d'inciter » les membres ou les individus « à former entre eux des groupes et des relations », mais que la totalité des membres ne constitue pas nécessairement, elle-même, un groupe (*Ibid.*).

Selon Goffman, l'individu stigmatisé se conçoit en deux catégories : le discrédité ou le discréditable. Dans le premier cas, il suppose que « sa différence est déjà connue ou

visible sur place » (*Ibid.*, p. 14) alors que dans le second, elle ne serait ni connue ou perceptible. Il distingue alors trois types de stigmates : les monstruosités du corps, les tares de caractères et les stigmates tribaux. Pour l'objet de notre étude, c'est ce dernier qui retiendra notre attention. Les stigmates tribaux regroupent les éléments qui peuvent se transmettre de génération en génération comme la race, la religion ou la nationalité et qui pourraient affecter les membres d'une même famille. Bien évidemment, nous sommes conscients que le fait d'être agriculteur ou agricultrice n'est en rien le gage d'une hérédité, comme le seraient les origines ethniques, ou d'un héritage comme la religion ou la nationalité. Nous croyons cependant que les agriculteurs·trices représentent un groupe socialement reconnaissable et distinctif de notre société. Dans cette optique, nous déterminons que la population agricole peut se voir et se comprendre à partir du cadre que nous sommes en train d'installer. Par le fait même, nous plaçons la population agricole dans la catégorie « discréditable » puisqu'il serait injustifiable d'affirmer que les agriculteurs et les agricultrices présentent une différence connue ou visible. À juste titre, ils pourraient davantage se voir discrédités au moment où leur activité est révélée.

En terminant ce chapitre, il est vrai que l'analyse d'Erving Goffman porte grandement sur les stigmates visibles tels que les aveugles, les infirmes ou les personnes difformes. De même, il oppose aux individus stigmatisés les gens « normaux » pour désigner ceux et celles qui ne rentreraient dans aucune catégorie stigmatique. Pourtant, même s'il est difficile pour l'instant et surprenant d'affirmer que les agriculteurs et les agricultrices peuvent être considérés comme des individus stigmatisés, nous aurons la liberté de détailler plus largement ce point au Chapitre III (Perceptions du métier agricole). Toutefois, pour éviter toute ambiguïté, nous tenons quand même à spécifier que nous ne sommes pas en train de sous-entendre que la population agricole est à ce point différente qu'elle ne saurait pas être considérée comme « normale », mais plus justement que nous la considérons comme une catégorie analytique qui présente des points d'ancrage avec la théorie de Goffman.

CHAPITRE III

ANALYSE THÉMATIQUE : LA PAROLE DE LA TERRE

Dans ce chapitre, nous présenterons différentes manières qu’avaient nos participant·e·s de parler d’eux-mêmes. Nous étions motivés par la recherche d’éléments identitaires qui définissent le métier d’agriculteurs·trice. Nous verrons que le discours de nos participant·e·s fait d’abord ressortir un ordre symbolique à leur profession. Leur identité nous a été exprimée par des formulations qui démontrent un fort sentiment d’appartenance au monde agricole et un attachement à leur milieu. Ces deux conditions font échos à certaines caractéristiques présentées au Chapitre I (Mendras, 1980 ; Jean, 1997 ; Van der Ploeg, 2008 ; Sabourin, 2012). Par suite, l’analyse de nos entretiens a révélé une parole qui mobilise des termes économiques pour décrire l’intention de leur pratique. C’est ainsi qu’une partie du « modèle concret » en agriculture nous a été exprimé. Nous verrons aussi qu’il existe une dissonance entre la manière dont les agriculteurs·trice entrevoient leur identité et leur pratique et celle qui est perçue par la population.

3.1 Identité

Pour amorcer cette section, nous nous sommes inspirés de la progression logique de nos participant·e·s lors de nos entretiens. En fait, nous avons remarqué que la manière d’évoquer leur métier nous a d’abord été présentée par un ordre symbolique. Comme

détaillé au Chapitre II, le cadre de référence d'un sujet nous permet d'analyser ce rapport et de reconnaître la signification des besoins exprimés (Grinschpoun, 2013). Par les termes mobilisés, notre intention était de connaître la manière dont elles ou ils se perçoivent à l'intérieur du modèle agricole québécois, et par extension, de l'agriculture en général. D'une part, cette analyse mènera à une brève typologie en reprenant certains éléments du chapitre précédent. Par la même référence, nous tenons à rappeler que notre échantillon est à tout le moins limité. Dix agriculteurs et agricultrices ne sauraient représenter efficacement les dynamiques empiriques réelles. Nous sommes toutefois d'avis que les personnes rencontrées, par leur discours instinctif et leurs connaissances fragmentaires, s'inscrivent dans une parole qui véhicule un sens ; une réalité particulière et approximative (Couldry, 2010 ; Grassi, 2005). D'autre part, la symbolique du métier d'agriculteur·trice sera soutenue en s'inspirant du capital culturel de Bourdieu (1979) pour cerner ses contours idéels.

3.1.1 Typologie

Un des aspects les plus révélateurs de l'identité agricole se trouve dans la difficulté à circonscrire ce métier. L'agriculteur·trice serait une personne qui porte plusieurs chapeaux. D'abord, le cadre de référence *professionnel* de nos participant·e·s se révèle comme un éventail qui ne se limite pas spécialement ou exclusivement à l'aspect « production » ; tant animale que végétale.

Vincent : (petite pause) Heu... bon, ben c'est sûr que je vais répondre que je suis producteur agricole. Si je veux être plus flou, à mettons, je peux dire que je suis dans l'alimentation. Parce quand même, ça résume aussi le but de l'exercice, là. C'est alimentaire. Mais sinon... non, je me dis agriculteur. À temps plein. Gestionnaire d'une entreprise.

Dominique : C'est-tu plus agriculteur ou producteur agricole ?

Vincent : Non... je suis producteur. Producteur.

Dominique : Ok.

Vincent : Tout est axé à l'entour de la production, là. On veut optimiser un champ pour obtenir une récolte. C'est de la production, oui.

Cet extrait de Vincent fournit une représentation spontanée d'à peu près tous les synonymes possibles pour désigner une personne vivant de la pratique agricole. Justement, ce qui nous semble particulièrement intéressant se retrouve dans la manière dont il réussit à en nommer plusieurs d'un seul trait : « producteur agricole », « dans l'alimentation », « agriculteur », « gestionnaire d'une entreprise ». De la sorte, les paroles de Vincent laissent sous-entendre qu'il n'y a pas de consensus formel, homogène, pour correspondre au métier. Autrement dit, la définition diffuse de l'activité agricole peut aussi bien se faire par des locutions équivalentes. D'ailleurs, nous observons une tendance. En parlant de leur métier, les agriculteurs·trices rencontrés se décrivent souvent comme des « gestionnaires ». Nous aurons l'occasion de traiter plus largement de cette question dans la prochaine section (Discours économique). À vrai dire, nous porterons une attention particulière sur le basculement de l'identité des agriculteurs et des agricultrices qui, à travers leur discours, envisagent leur pratique en empruntant des références économiques et entrepreneuriales. Pour le moment, en revenant à notre exemple, nous voulons montrer que les tâches agricoles sont multiformes. Nous retenons alors que ce métier est varié, exigeant et chaque production est définie par leurs propres défis. Ainsi, le rôle d'un agriculteur ou d'une agricultrice est multiple... et continue. Malgré tout, par la complexité de l'intrication des tâches agricoles, il nous apparaît plutôt que la dénomination « producteur » ou « productrice » agricole soit trop restreinte pour exprimer pleinement la réalité quotidienne en agriculture. Si la « production » est la condition première de l'agriculture, du point de vue de Marx (1985) elle s'inscrirait dans une logique spécifiquement marchande n'ayant d'autre but que de créer une marchandise. Pourtant, nos répondant·e·s nous dévoilent des motivations qui ne s'auraient s'y limiter. C'est ainsi que l'étendue du métier, d'une conception industrielle ou artisanale, contient plusieurs autres intentions tout aussi importantes. Pour cette

raison, nous privilégierions les termes « agriculteur » et « agricultrice » dans le reste de ce travail.

3.1.2 Passion

S'il n'y avait qu'un seul élément à retenir dans la manière dont les agriculteurs et les agricultrices se définissent, ce serait la passion. Cette dernière s'est exprimée à plusieurs égards ; la plupart du temps de façon explicite. Cependant, notre objectif est de se dégager de nos préjugés et de nos prénotions (Durkheim, 2013). C'est pourquoi nous nous sommes posé les questions : d'où vient cette passion ? Comment l'expliquer d'un point de vue sociologique ? Pour ce faire, nous avons choisi de nous inspirer de la pensée wébérienne. Pour saisir un aspect de cette réalité, nous avons établi des catégories (idéal-type) qui se sont construites par les faits qui nous ont été présentés (Weber, 2003). La différence se trouvera cependant dans la présentation d'éléments empiriques qui caractérisent les catégories édifiées. La passion s'est révélée surtout lorsque nous les interrogeons soit sur les motivations qui poussent une personne à se lancer en agriculture ou à y rester. Par contre, nous avons remarqué qu'elle n'est pas uniquement une justification pour expliquer cette motivation, mais plutôt qu'elle se glisse facilement dans leur discours dès lors qu'ils ou elles font référence à l'agriculture ; de manière générale. Maxime résume bien cette idée :

(du tac au tac) C'est la passion. Tout le temps. Y'a pas d'autres... Ceux qui te répondent d'autres choses, là... qui te répondent : « C'est l'argent, c'est... ». Non. Peu importe... c'est pas juste agricole, laitier, là. C'est le bœuf, c'est les céréales... c'est vraiment : la passion. [...] c'est pas autre chose que la passion qui dit que tu vas être agriculteur. Parce que tu feras pas longtemps.

Dans cette parole fragmentaire (Grassi, 2005), nous remarquons que la passion est invoquée comme telle, dans un sens large, en percevant le sentiment légitime

d'appartenir au monde agricole. Lors de nos entretiens, nous avons aussi noté qu'elle se décline sous d'autres formes. La motivation de nos participant·e·s n'est pas uniquement réfléchie d'un point de vue productiviste, professionnel, mais qu'elle va au-delà de l'accomplissement d'une série de tâches. D'abord, les personnes interviewées faisaient part de leur *fierté* pour leur métier. Puis, il y a ce fort sentiment de servir à quelque chose, d'appartenir au monde agricole par un mode de vie particulier : « *nourrir le monde* ».

Premièrement, la fierté s'est imposée comme l'une des composantes principales de la passion. Précision quand même que la plupart des personnes interviewées sont issues d'une famille agricole. C'est dans cet esprit que, pour la plupart, l'agriculture fait partie d'un héritage familial. Pour reprendre une formulation commune utilisée par Timothé, ils sont « nés là-dedans ». Cet héritage de la famille, ou comme nous avons présenté au Chapitre II, le capital social, et du même coup, le capital culturel peut être le résultat d'une transmission par filiation dès son plus jeune âge (Bourdieu, 1979 ; de Saint-Martin, 1993) :

Vincent : Là, moi ça l'a été optimisé parce que c'est une ferme qui est de mon grand-père. Mon grand-père se promenait ici. Mon père, moi. Fait que depuis que je suis tout petit que je vis dans ça et ma passion s'est intégrée à l'usage, à mettons.

Dans cet exemple, nous voyons que Vincent est conscient que sa passion ne s'est pas manifestée par hasard. Son père et son grand-père étaient tous deux issus du monde agricole. Autrement dit, en participant aux activités de la ferme et en les observant travailler, Vincent était en train de construire son capital culturel dans son état incorporé. Son investissement personnel et le temps consacré à son apprentissage sur le terrain se conçoivent alors comme la prémisse de ses connaissances actuelles. Par conséquent, l'appartenance à ce groupe, découlant de ses origines, se transforme en signe de reconnaissance qui lui justifie son adhésion (Bourdieu, 1980). Sa passion peut

alors être vue comme la reproduction du lien qui l'unit au secteur agricole. Il est d'autant plus intéressant de noter qu'à son tour, il veut retransmettre ses connaissances à ses enfants : « Je suis encore chef d'orchestre de tout ça. Mes garçons sont attentifs. Tu peux apprendre beaucoup à regarder du père. Comme moi, mon père m'en a donné beaucoup de trucs... » Cette conception nous rappelle donc, à juste titre, que le capital culturel agit comme vecteur de reproduction sociale (de Saint-Martin, 1993). Cet héritage se traduit aussi par la succession d'un patrimoine matériel ; en l'occurrence, la ferme et ses équipements. Autrement dit, cet héritage est autant retransmis en connaissances théoriques et appliquées que tangibles. Cette condition introduit donc l'état objectivé du capital culturel. Cette nouvelle réalité du travail agricole suppose que les moyens de production possédés par un·e agriculteur·trice impliquent une appropriation préalable pour être utilisés conformément à leurs fonctions spécifiques (Bourdieu, 1979.). C'est à travers la compréhension des ressources nécessaires pour s'adapter au travail agricole que la fierté de nos participant·e·s nous a été présentée. Cette dernière se traduit en quelque sorte par un attachement à la vie d'agriculteur·trice.

Deuxièmement, la passion nous est démontrée par le sentiment de « servir à quelque chose ». En supposant que la fonction première de l'agriculture soit de produire une denrée alimentaire et non de la commercialiser (Rousseau et Durand, 2011), nous avons rencontré plusieurs témoignages qui illustrent cette hypothèse. Par exemple, en lui demandant sa vision de l'agriculture, Martin admettait d'emblée son but : « On veut tous... Le but c'est de nourrir le monde [...] ». Rappelons aussi le cas de Vincent qui affirmait que sa vision du métier, c'est d'abord la passion. Nous lui demandions ensuite de préciser sa pensée :

Dominique : [...] Fait qu'un agriculteur, c'est avant tout quelqu'un de passionné par son métier...

Vincent : Oui. Oui, oui. Lui... aussi d'être mandataire, de fournir de la nourriture aux gens. C'est une belle chose dans la vie... de nourrir les gens, oui.

Il nous apparaît alors que les agriculteurs et les agricultrices accordent une importance non seulement à leur pratique, mais entrevoient aussi les effets collectifs de leur travail. Il ne s'agit pas simplement de produire pour produire, comme on produirait des chaussures ou des automobiles par exemple, mais que l'agriculture, dans sa fonction productive, contient une portée sociale. « Nourrir le monde » se voit alors comme une sorte de mission qui justifie leur place dans notre société (Bolduc et Bouchard, 2013). En lien, nous aimerions démontrer, par un exemple imagé de Vincent, la portée culturelle de l'agriculture. En d'autres mots, la production alimentaire contient des références culturelles qui se voient en partie déterminées par la manière dont la nourriture est produite, préparée et consommée (Parent *et coll.*, 2016) :

Vincent : Y'a quelque chose de spécial dans le maïs sucré... [...] J'ai été faire un tour en Europe, là. Pis quand je leur ai dit qu'on mangeait ça comme ça. C'est sucré.

Dominique : (rires)

Vincent : « Ben voyons dont ! C'est pour les vaches... c'est pour les animaux ! » C'est même un produit de luxe très peu distribué en France. Ils sont 60 millions pis je pense que c'est dur... [...] à trouver, du maïs sucré. Parce qu'il l'est pas sucré. [...] y'a comme l'engouement, l'été... le maïs sucré, les « partys ». Le temps chaud l'été, la piscine. Tout le monde croque dans du maïs. Pis je m'aperçois qu'il y a une demande, plus que normale, par rapport en Ontario ou aux États-Unis. [...] Un Américain va pas se claquer, pour un lunch, 10 blés d'Inde pour un souper. On dirait que c'est pas dans... (*leur culture...*). [...] Un « party » qui tourne à l'entour du blé d'Inde, c'est typiquement Québécois.

(*On sent la fierté, l'énergie qui se dégage de sa passion en m'expliquant ce que son produit peut produire dans les familles québécoises*)

Sérieusement, là, Dominique... de faire une fête entre amis... Pis y'a du blé d'Inde dans le milieu de ça... tu retrouveras même pas ça ailleurs, à mettons. C'est typiquement québécois pis ça, j'suis pas capable de me l'expliquer, mais c'est... Je suis bien d'accord avec ça pis j'suis là pour leur en faire.

Pour conclure, nous sentons que les agriculteurs et les agricultrices tirent une satisfaction de leur travail par leur rôle nourricier. Or, pour se dire « agriculteur » ou « agricultrice », nous relevons à travers notre corpus que la représentation de leur pratique dépasse la définition large de « producteur » ou « productrice » fournie dans

la *Loi sur les producteurs agricoles (P-28)* : « une personne engagée dans la production d'un produit agricole ». Il ne suffit pas non plus de suivre une formation générale pour se prévaloir de son identité ; ni même de respecter un critère financier exigé par la Loi⁴⁷. Toutefois, de plus en plus de gens de la relève se dirigent vers des connaissances académiques : « 80 % des jeunes de la relève ont un diplôme postsecondaire » (UPA et FRAQ, 2015, p. 12). L'état institutionnalisé du capital modifie aussi la pratique agricole. Le savoir agricole ne se transmet plus uniquement par la filiation, par l'expérimentation pratique, mais la relève, apparentée ou non, se tourne de plus en plus vers une reconnaissance institutionnelle, théorique. Les titres scolaires sont connotés d'un plus ou moins grand capital culturel et s'échangent en rétribution sur le marché du travail (Bourdieu, 1979). Le cas agricole nous apparaît toutefois faire exception, car être agriculteur ou agricultrice pose généralement comme condition d'être son propre patron⁴⁸. Par exemple, Vincent nous disait : « [...] je ferais pas toutes ces heures-là pour un autre, à mettons. Vraiment on est... on est autonome. On travaille pour soi. ». Cependant, la formation agricole se voit maintenant comme une valeur ajoutée à leur savoir incorporé. Il reste que, diplôme ou non, la diversité pratique et théorique du métier, incarnée dans les actions quotidiennes, serait ce qui confère un mode de vie particulier. L'ouvrage est agencé au rythme des productions, au rythme des saisons :

Simon : [...] on est dans un mode de vie que c'est dur à trouver. Moi, comme je te disais tantôt, je me lève pas le matin pis je m'en vais visser des ailes de chars à General Motors. [...] C'est jamais pareil pis c'est toujours un nouveau monde. [...] C'est passionnant parce que c'est pas monotone.

⁴⁷ Loi sur les producteurs agricoles (P-28) : « [n'est pas un producteur] une personne dont la production agricole destinée à la mise en marché est d'une valeur annuelle inférieure à 5 000 \$ ou, compte tenu de la variation du prix des produits agricoles, à toute autre somme que peut déterminer le gouvernement par décret, lequel entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute date ultérieure qui y est fixée ».

⁴⁸ Tiré du site Internet du MAPAQ, « Devenir agriculteur », [En ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/releveagricole/deveniragriculteur/Pages/Deveniragriculteur.aspx>

3.2 Discours économique

Dans la section précédente, nous avons abordé différentes manières qu'ont eues les agriculteurs et les agricultrices de notre échantillon de parler de leur métier, de l'identité agricole. L'analyse de nos entretiens nous a aussi dévoilé que leur discours n'est pas simplement justifié par des éléments identitaires symboliques comme la « passion du métier » ou « nourrir le monde ». Particulièrement, la plupart de nos répondant·e·s s'alignent sur une conception économique de leur activité et par voie de conséquence, la décrivent en des termes entrepreneuriaux. Ce qui se révèle de leur propos vous sera présenté en deux sujets principaux. Premièrement, en nous arrêtant sur la « manière de dire », nous avons noté que tous les agriculteurs et l'agricultrice interviewé·e·s utilisent un terme spécifique. Dans plusieurs cas, elle et ils ne font pas référence à la « ferme » ou à l'« exploitation agricole », c'est plutôt : « l'entreprise ». L'agriculture *est* une entreprise. Nous verrons que ceux et celles qui sont en agriculture arborent un tissu entrepreneurial qui s'engage, par exemple, en raison des coûts élevés de leur pratique. Nous concevons alors cette situation de la manière suivante : la nécessité des investissements en agriculture ; ou l'assujettissement aux bonnes décisions. Deuxièmement, si l'agriculture est réfléchié comme une activité économique, c'est qu'elle s'inscrit justement dans une logique de marché. En réponse à cette orientation économique, la libéralisation de l'agriculture se diffuse dans les choix agricoles du Québec. Un ensemble de facteurs internes et externes déterminent alors les conditions de production dans lesquelles se positionnent les agriculteurs et les agricultrices québécois·e·s. Par l'exemple des accords internationaux, nous exposerons ce point en utilisant la libéralisation des échanges comme porte d'entrée.

3.2.1 Typologie

Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous tenions à présenter le cadre de référence (Grinschpoun, 2013) qui sous-tend la pensée économique des agriculteurs et agricultrices rencontrés. En nous expliquant la place qu'occupe l'agriculture au Québec, Normand mentionnait d'emblée qu'il y a « toutes sortes d'entreprises. Il y a l'entreprise que le gars est tout seul avec sa femme, sa famille ou tout seul tout court. Puis tu as la super grosse entreprise. » Dans son exemple, il ne s'agit pas de dire « toutes sortes de *fermes* » ou « de production ». Comme il ne s'agit pas non plus de dire : « tu as la super grosse *ferme* ». En fait, la sélection du mot employé par Normand donne une indication claire sur l'aspect *professionnel* de l'agriculture. Il évoque aussi un cadre *familial* : « Nous autres, on est comme entre les deux. On est une ferme familiale parce qu'on a vraiment des frères pis des neveux/nièces. » Diane présente aussi une manifestation d'un cadre de référence qui tend vers un discours économique : « Pis les accidents. [...] C'est sûr que nous, en petits fruits, les risques sont moins élevés. Mais y'a des accidents sur d'autres entreprises agricoles... ça peut déstabiliser une entreprise épouvantable, ouais. » Nous avons compris, dans sa manière d'aborder les accidents, qu'ils peuvent « déstabiliser » non pas une « production », mais bien une « entreprise ». Dans les cas de Normand et de Diane, la dynamique de leur discours est révélatrice d'un enchaînement thématique qui nous permet de reconnaître leur mode associatif (*Ibid.*). Ainsi, le cadrage de leur profession s'accorde avec une vision entrepreneuriale.

D'ailleurs, nous croyons que la notion de « ferme familiale » exprimée par Normand n'est pas complètement opaque. Son exemple démontre à tout le moins sa perméabilité, car il n'existe pas de définition claire, mise à part celle qui nous vient naturellement à l'esprit. En revanche, nous savons que la ferme familiale n'opère pas selon une logique d'embauche, comme elle se déploie sur le marché du travail, mais plutôt sur une

dynamique de développement familiale (Barthez, 1986). Autrement dit, le travail agricole n'est pas identifiable au sein de la famille par sa rémunération, mais s'apparente d'autant plus à un travail domestique (Goodman *et coll.*, 1987). « Dans l'agriculture, il n'y a pas de famille en dehors de l'entreprise et l'entreprise n'a pas d'existence sans la famille comme groupe producteur. L'appartenance à la famille est indissociable de l'appartenance à l'entreprise » (Barthez, 1986, p. 213). Il reste que l'agriculture au Québec, bien que différente de l'image que nous avons d'autrefois, nous est présentée comme étant à majorité de types « familiale »⁴⁹. Ainsi, il est à se demander si une famille, produisant pour quelqu'un d'autre, par exemple un intégrateur⁵⁰, qui par conséquent s'inscrit dans une logique industrielle de production, peut encore être caractérisée ainsi du simple fait d'être une famille de producteurs·trices ? C'est de dire que la notion de ferme familiale contient une ambivalence par ses considérations économiques et sociales (Perreault, 1987). Quoi qu'il en soit, le souhait de préserver et de valoriser les fermes familiales, de taille moyenne, rentables et à échelle humaine, a été exprimé à plusieurs égards dans le rapport Pronovost (Québec, 2008). En contrepartie, il est intéressant de noter que les orientations de la Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 sont dirigées principalement vers la croissance du secteur agricole et de ses entreprises sans faire mention explicitement du développement de la ferme familiale.

⁴⁹ Cette affirmation est néanmoins difficile à justifier puisque les statistiques tendent à démontrer que l'image du propriétaire unique d'une petite ferme est en voie d'être remplacée par des sociétés ou des corporations (familiales ou non). En 2016, 56 % des fermes québécoises étaient ainsi constituées contrairement à 44 % enregistrées en tant que fermes individuelles et familiales. Le nombre d'exploitations uniquement « individuelle et familiale » a régressé de 12 % entre 1996 et 2016 : Ulrich Zombre, 2019. « Le secteur agricole au Québec : Quelques grandes tendances à la lumière des quatre derniers recensements de l'agriculture », *BioClips (Actualité bioalimentaire)*, Direction de la planification, des politiques et des études économiques, MAPAQ, 27(28), 15 octobre 2019, [En ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2019/Volume_27_no28.pdf

⁵⁰ Voir Chapitre I et définition de Thimothé à la page 105

Par suite, il est important de savoir que la dénomination « entreprise » nous est apparue comme le terme privilégié pour faire référence aux activités de la ferme. Précisément, ce que nous révèle surtout de cette manière de dire se voit dans sa récurrence. Nous avançons alors l'hypothèse suivante : le mot « ferme » serait utilisé généralement lorsqu'il y a référence à la *production* agricole (qui fait généralement référence à un espace physique et intrinsèque), alors que le mot « entreprise » est utilisé comme manière de décrire l'*intention* du travail agricole (qui fait généralement référence à un espace professionnel et extrinsèque). Comme nous l'indiquait Martin : « Je prends exemple chez nous, sur la ferme... J'arrive pour, mettons, choisir un tel type de fève, exemple, ou de tomate pour cultiver chez nous ». Même référence à l'utilité productive de la part de Simon : « Moi, j'ai des affaires comme un pick-up, mais qui me sert sur la ferme. » Il disait aussi : « Mais mettons mon chum à côté, ici, y'a une ferme de patate. » C'est dans cette perspective que de parler de « la ferme » nous apparaît comme une description des opérations techniques et appliquées de l'activité agricole dans un lieu spécifique. De l'autre côté, parler « d'entreprise » nous semble être dirigé vers une intention. Par des formulations comme celle de Martin : « Ton plan d'affaires, il faut que tu montres que d'ici 3 à 5 ans, que tu vas avoir une rentabilité sur ton entreprise. » Ou encore Diane : « Et sur l'entreprise à (nom d'une ville) où on a du bleuet de corymbe, un peu de framboise, du raisin... [...] Là, c'est... le volume de production [...] ». Une « entreprise » nous est donc présentée comme un but, une volonté professionnelle, qui est extérieure à l'espace physique de production : « Nous autres, l'entreprise est en progression constante » (Vincent). Tout compte fait, il nous semble que l'agriculture peut être définie autant par sa fonction productive (ferme) qu'intentionnelle (entreprise) et que les manières de dire reflètent chacune de ces positions. Cette double conceptualisation semble leur permettre d'anticiper l'avenir pour atteindre leurs objectifs tant au niveau de la production que de leurs ambitions professionnelles.

3.2.2 Investissements

3.2.2.1 Coûts et capitalisation

Dans les prochaines lignes, nous nous attarderons plutôt aux dynamiques économiques du secteur agricole. Aussi, à quelques reprises dans le reste de ce travail, nous ferons allusion à certaines de ses composantes. En référence au Chapitre I et par des exemples concrets de nos participant·e·s, nous montrerons entre autres que les coûts reliés à la pratique sont énormes. Comme nous l'émettait Laurent : « En agriculture, souvent... ça coûte cher. Pas beaucoup de revenus. Tu sais, de façon hebdomadaire. » À vrai dire, la capitalisation des fermes au Québec est en croissance constante depuis le début des années 1960 (Francoeur, 2018). Le gain en productivité pourrait expliquer en partie cette augmentation. Cependant, il faut garder en tête que les investissements en agriculture ne sont pas directement corrélés avec les recettes (Caldwell, 1988). D'autant plus que les rendements agricoles au Québec, dans les années 1980, étaient sous les seuils nationaux (*Ibid.*). Pendant ce temps, nous assistions à la modernisation des fermes, où l'État investissait massivement en agriculture, alors que les effets escomptés tardaient à se manifester (Perreault, 1987 ; Francoeur, 2018). Les agriculteurs et les agricultrices embarquaient dans une surcapitalisation où l'endettement devenait de plus en plus caractéristique de cette modernité agricole (Caldwell, 1988). Il est à se demander d'où provenait la source de ces crédits ? Si l'État offre une partie de la réponse, nous la retrouvons aussi dans la position favorable de l'agriculture, en ce qui a trait aux liquidités agricoles et de l'avoir net, au début des années 1970 (Perreault, 1987, Caldwell, 1988).). De la sorte, la valeur des bonnes terres et les prix avantageux des denrées ont amorcé le financement qui s'est répercuté par l'expansion de l'agriculture québécoise. Plus près de nous, le capital agricole (terre, bâtiment, machinerie, animaux) continue d'être un élément caractéristique de l'agriculture contemporaine. En 2016, il représentait 52,1 G\$ pour l'ensemble des

exploitations dont 83 % de cette somme était attribuable aux seules valeurs des terres et des bâtiments⁵¹.

Nous avons pris la pleine mesure dans notre échantillon de cette donnée qui représente un crédit considérable. Laurent répétait : « La terre coûte de plus en plus cher, la machinerie coûte de plus en plus cher ». En fait, l'agriculture coûte cher puisqu'elle constitue une activité productive : « Parce que moi, si ma terre... ça vaut quand même de la grosse argent. Parce qu'elle est cultivable pis je peux la rendre productrice » (Vincent). Or, l'accès à la terre devient de plus en plus difficile ; spécialement pour la relève d'aujourd'hui⁵². Bien que le phénomène que l'on nomme parfois « l'accapement des terres » soit connu, la flambée des valeurs terriennes devra sans doute être contenue pour permettre aux jeunes de s'établir. À elles seules, la compétition et la surenchère entre les agriculteurs et les agricultrices combinées à la marginalité des investisseurs n'expliqueraient pas les taux d'augmentation élevés (Pronovost, 2015).

3.2.2.2 Le poids des décisions

Dans la section précédente (Identité), nous avons vu que la régie d'une ferme est multiple, le travail agricole est multiforme. Si nous pouvons facilement concevoir les aspects rattachés à la production, nous laissons entendre qu'elles se considèrent souvent comme des gestionnaires. Il ressort de nos entretiens que la pratique agricole se caractérise par une approche entrepreneuriale telle que confirmée par les travaux de Pelletier (2014). Les exemples sont variés lorsque venait le temps de l'exprimer. Par exemple, les motivations de Martin pour rester en agriculture vont dans ce sens :

⁵¹ Voir note 49 pour la référence.

⁵² Pour plus de détail, voir : Caldwell, 1988 ; Québec, 2008 ou Pronovost, 2015.

« [...] le fait de... le côté entrepreneurial aussi. De prendre tes propres décisions. » Normand n'hésite pas non plus à se qualifier explicitement de cette manière : « [...] tu sais, en tant qu'entrepreneur, il faut tout le temps que tu sois compétitif, économiquement parlant. » Selon Levallois *et coll.* (2009), il existerait trois types d'agriculteurs·trices. Martin et Normand se classeraient dans le premier : « agriculteur-entrepreneur ». Leurs propos présentent certaines de ses caractéristiques par leur « besoin d'indépendance » qui s'exprime dans le désir d'être libre de prendre leurs propres décisions : être son propre patron. L'autre type, les « agriculteurs-gestionnaires », met l'accent sur les décisions qui sont orientées vers la pérennité de l'entreprise. Celui-ci nous a été exprimé dans la multifonctionnalité des tâches. L'agriculture se voit alors organisée selon une logique qui s'apparente à ce que l'on retrouve dans les entreprises privées :

Diane : Les défis, c'est parce que... l'agriculteur, il faut qu'il soit gestionnaire. Il faut qu'il fasse la planification, l'administration, la gestion de personnel. Il faut qu'il gère, bon les finances. Il faut qu'il gère la main-d'œuvre. Il faut qu'il sache communiquer, il faut qu'il sache valoriser. Écouter.

La similitude entre l'entreprise agricole et l'entreprise privée devient de plus en plus frappante. Il est même question pour Paul, producteur et distillateur, que l'aspect « marketing » dépasse son intérêt pour la production : « [...] c'est au niveau marketing que c'est intéressant. Au niveau production, ben... je trouve peu de passion pour ça. Suffisamment pour essayer. » Dans les cas de Diane et de Paul, l'agriculture est interprétée selon des concepts d'entreprise (administration, gestion de personnel, finance, communication, marketing). Leur intention est d'en retirer un revenu en mettant en place divers principes entrepreneuriaux. Dans le but de planifier leur développement, ils installent une cohérence dans les processus décisionnels en se plaçant comme gestionnaire de leur entreprise. Finalement, le type « agriculteur-producteur » ou « technicien » est dirigé, comme son nom l'indique, davantage vers les aspects techniques de la pratique. Par conséquent, puisque cette section est dédiée au

discours économique de nos participant·e·s, nous le laisserons volontairement à l'écart sachant néanmoins que tous les types se chevauchent. Nous sommes toutefois d'avis qu'il représente un aspect fondamental du travail agricole.

La capitalisation de plus en plus grande des fermes québécoises, traduite par des investissements importants et jumelés à une pensée entrepreneuriale, introduit une condition évocatrice de l'agriculture : l'importance de prendre de bonnes décisions. Cette affirmation est d'autant plus concevable puisque, comme nous l'expliquait Normand, ces décisions génèrent un endettement important : « Parce que nous autres, [...] on est ben endetté. On est super efficace [...] mais on est tellement endetté qu'on a pas le choix d'être super efficace... » C'est de dire que le jugement des agriculteurs et des agricultrices, au moment opportun, peut à la fois générer du succès au sein de l'entreprise ou mettre en péril une saison. Tirer profit de l'incertitude par un calcul stratégique du risque agricole (Lafrance, 2015). Le choix des investissements revêt donc une importance capitale. Notamment, ils peuvent être dirigés vers l'amélioration des installations en place ou orientés vers son expansion. D'après nos participant·e·s, avoir du succès en agriculture peut se résumer en partie par l'assujettissement aux bonnes décisions :

Dominique : ... tout est calculé ou... ?

Benoit : Ben, il faut le plus possible parce que... pour pas que tu te trompes. Ça peut aller bien comme ça peut aller mal. Puis les coûts sont assez substantiels quand c'est le temps de prendre une décision. Faut pas que tu te trompes sur ta décision, là. C'est pas mal... aujourd'hui, c'est homme d'affaires, là.

Dans le cas de Timothé, jeune producteur porcin, sa vision des investissements est plutôt guidée par une projection dans le temps. Il vise alors une amélioration de ses installations :

[...] je suis pas vraiment obligé de le faire, mais ça va à la fois améliorer le bien-être animal pis... c'est automatique, mes cochons vont être bien, ils vont mieux profiter. Pour un producteur comme moi qui commence pis qu'il sait qu'il va faire... ben qui espère faire du cochon plusieurs années, ben ça me fait pas peur de faire des investissements comme ça.

Pour Maxime, qui se classerait assurément comme un « agriculteur-gestionnaire », l'agrandissement de ses installations lui a semblé justifiable dans le but de soutenir sa relève en le plaçant dans une position confortable : « Ça prenait une étable pour prendre de l'expansion. On l'a fait plus dans le cadre de l'expansion. » D'abord, il est intéressant de revoir, dans ce contexte, la définition d'un agriculteur par Benoit : être « homme d'affaires ». Dans les cas de Timothé et de Maxime, les investissements sont vus comme une manière de faire progresser leur entreprise. À la manière de Benoit, « l'homme d'affaires » envisage son développement à travers ses décisions entrepreneuriales. Ensuite, nous avons perçu l'ambition de performance et de rentabilité de nos participant·e·s. Ces facettes de l'agriculture nous ont été révélées explicitement par Benoit : « [...] ben c'est une question de performance comme dans tout. Si t'es capable d'atteindre des objectifs de rendement économique, dans mon cas... je suis content », et de Laurent : « Pas juste rentabilité... performance de rentabilité. ». À juste titre, le discours de notre échantillon présente un fort côté entrepreneurial. Par contre, nous nous sommes interrogés à savoir pourquoi cet aspect ne transparaît pas davantage au premier abord ; au moment de définir leur identité ? Nous pensons que cette tendance pourrait s'expliquer, car les agriculteurs et les agricultrices rencontré·e·s s'identifient davantage à ce que nous avons présenté dans la section précédente qu'à leurs intentions économiques. Ainsi, la symbolique de l'agriculteur offrirait bel et bien une dimension physique et intrinsèque alors que l'entrepreneur·e représente plutôt une projection extrinsèque de leur intention professionnelle. Il reste que les politiques publiques ont défini l'agriculture comme une profession générant des revenus en éliminant la diversité des pratiques et des populations rurales au profit d'un modèle professionnel unique (Francoeur, 2018). Une

personne n'est plus, comme autrefois, identifiée par rapport à son village ou sa famille, mais se définit maintenant au regard de son statut professionnel, c'est-à-dire par les caractéristiques de leur production et de leur profession (Parent, 1996). Ceci expliquerait en partie pourquoi certaines personnes de notre échantillon ont privilégié les termes « producteur·trice de... » ou « entrepreneur·e » pour se décrire. Néanmoins, les références économiques de nos participant·e·s sont des indicateurs qui placent effectivement l'agriculture d'aujourd'hui dans une logique d'entreprise.

3.2.3 Le marché

D'abord, nous avons constaté dans notre échantillon qu'il existe une certaine compétition entre les agriculteurs·trices. Elle sera notre point d'entrée pour aborder les dynamiques du marché. Cette compétition nous a été présentée par la nécessité d'établir des prix compétitifs par rapport aux producteurs·trices avoisinant·e·s. Cette réalité est plus manifeste dans certaines productions ; maraîchère et fruitière spécialement. Vincent, en parlant d'un voisin proche, nous montrait cette double condition qui implique à la fois une reconnaissance de l'autre et une conscience du marché :

Mais tu sais, il va vendre des fraises et du maïs... la même chose que moi. Des fois, ça peut arriver qu'on va se parler pour voir le prix. À quel prix t'es rendu pis toute... Mais sans mettre de pression. T'en fais ce que t'en veux de ce renseignement-là. Non, y'a de la collaboration quand même, mais ça l'a ses limites.

Dans ce cas-ci, la compétition par les prix est représentative d'un commerce local et régional. Toutefois, elle se déploie aussi en grande partie sur les marchés internationaux. Si les productions maraîchères et fruitières sont plutôt axées sur un commerce de proximité – ce qui n'exclut pas le positionnement sur d'autres

marchés⁵³ – la production porcine ou les grandes cultures sont influencées davantage par les cours du marché mondial, notamment par l’entremise de la Bourse de Chicago⁵⁴. Les productions sous gestion de l’offre se voient également engagées dans un antagonisme d’un autre ordre. Leur situation est singulière puisque la production est contrôlée pour répondre aux besoins du marché canadien – par les quotas (contrôle de la production) ; par les importations (contrôle des frontières). Conséquemment, la régularité des approvisionnements offre une stabilité des marchés nationaux. En contrepartie, les traités internationaux comme l’ACEUM, le PTPGP ou l’AECG ont engagé des concessions que nous avons présentées comme des brèches bousculant la production intérieure. Par ailleurs, le rapport Pronovost précisait à juste titre qu’« il ne servirait à rien de contrôler la production intérieure si l’offre de produit pouvait être déstabilisée par les importations. » (Québec, 2008, p. 68). C’est ainsi que dans l’industrie laitière par exemple, particulièrement touchée par ces brèches, l’antagonisme est radical entre le principe de contrôle des frontières et celui des échanges internationaux. Il y a lieu pour les producteurs et les productrices du Québec – et du Canada – de trouver un nouveau point d’équilibre pour demeurer compétitifs (Bégin *et coll.*, 2016). Pour contrebalancer le poids des nouvelles importations s’ensuit un besoin d’accroître son efficacité. D’autant plus qu’ils et elles doivent le faire en respectant les normes en vigueur (provinciales et fédérales) ; notamment en matière environnementale, de salubrité, de qualité ou de bien-être animal. Or, bien qu’il existe des tentatives d’harmoniser certaines pratiques agricoles au niveau mondial⁵⁵, il reste

⁵³ Pour de plus amples renseignements sur les axes d’interventions de la production maraîchère au Québec, se référer au document suivant :

Association des producteurs maraîchers, 2018. « Plan stratégique du secteur maraîcher 2018-2022 », Rapport, déposé à la Table filière des producteurs maraîchers, Forest Lavoie Conseil, Janvier 2018, [En ligne], <https://apmquebec.com/uploads/files/Planificationstrategique.pdf>

⁵⁴ Yan Brisson, 2014. « Évolution de l’industrie porcine canadienne », Un coup d’œil sur l’agriculture canadienne, Document analytique, Statistiques Canada, Division de l’agriculture, [En ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/96-325-x/2014001/article/14027-fra.pdf?st=2yo6Yz0j>, 11 p.

⁵⁵ Il existe en effet ce que l’on pourrait appeler des « contrôles de base » pour assurer une cohésion dans les méthodes de production en vue du commerce international. L’Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l’OMC en est un exemple. Cet accord « définit les règles fondamentales concernant l’innocuité des produits alimentaires, ainsi que les normes sanitaires pour les animaux et les végétaux. Il

que chaque pays est libre d'établir son propre cadre réglementaire⁵⁶. Les précédents créés par l'ouverture des frontières combinés aux cadres réglementaires différant en toute légitimité d'un pays à l'autre ont pour effet d'ébranler la stabilité de la gestion de l'offre (Bégin *et coll.*, 2016). Cette combinaison nous a semblé rendre compte d'une certaine vulnérabilité des fermes laitières de plus en plus influencées par la pression internationale sur cette question.

À cet effet, nous avons observé chez nos participant·e·s un fort sentiment de compétition déloyale avec le reste du monde. Plusieurs de leurs préoccupations vont dans le sens de ne pas se battre « à armes égales ». Dans leur discours, cette impression tient surtout dans l'établissement de plusieurs normes environnementales au Québec qui sont perçues comme contraignantes par rapport à d'autres pays⁵⁷. Cette particularité nous a été exprimée par les inquiétudes de Maxime :

Maxime : Mais on se bat pas à armes égales. C'est-surtout-ça.

Dominique : Parce que, eux ont pas les mêmes normes...

Maxime : Y'ont pas les mêmes normes. Y'ont pas les mêmes normes sanitaires. Y'ont pas les mêmes normes d'épandage. Ça tend à changer... avec des gens de votre génération, là... les jeunes sont plus conscients de l'environnement.

permet aux pays d'établir leurs propres normes mais il dispose aussi que les réglementations doivent avoir un fondement scientifique. [...] Les pays Membres sont encouragés à appliquer les normes, directives ou recommandations internationales, dans les cas où il en existe. Ils peuvent cependant adopter des mesures correspondant à des normes plus élevées s'il y a une justification scientifique. », tiré du site Internet de l'OMC, onglet « *Domaine* », section « *Mesures sanitaires et phytosanitaires* », [En ligne], https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/spsund_f.htm

⁵⁶ Pour prolonger votre réflexion sur l'uniformisation des règles et des normes de production alimentaire : Dupont et Laplante, 2010. *Le rapport Pronovost : un diagnostic partiel, une analyse tronquée*, Rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine, Novembre 2010, Montréal, 78 p.

⁵⁷ Pour une analyse comparative des politiques environnementales à travers le monde : Guy Debailleul, 2004. *Analyse comparative des réglementations environnementales concernant les productions animales et position relative du Québec*, Rapport d'étude préparé pour le ministère de l'Environnement du Québec, Janvier 2004, Québec : Université Laval, 197 p.

Nous sentons dans sa position un certain sentiment d'être démuné face aux orientations gouvernementales sur les enjeux environnementaux. Bien qu'il dise tenter de se conformer aux normes actuelles, notamment dans ses démarches d'expansion, la compétition déloyale de l'agriculture se jouerait à un autre niveau. De son point de vue, compétitionner les autres pays, qui misent sur les économies d'échelles, une production à l'année et des normes plus laxistes, ne se fait donc pas à armes égales. Il perçoit chez nos voisins du Sud un système permettant une pratique plus libre, coûtant moins cher en argent, en ayant moins de contraintes administratives. Les conditions de production peuvent alors être considérées comme une source majeure de stress. À cet effet, la détresse psychologique des agriculteurs·trices est un sujet qui commence à sortir de l'ombre⁵⁸. Parmi les facteurs principaux, notons justement ceux économiques, les obligations environnementales, la paperasse ou la charge de travail considérable⁵⁹. C'est de dire que la structure agricole impose des normes particulières sur lesquelles les agriculteurs·trices n'ont aucun contrôle. À l'inverse, la position de Maxime tend à démontrer que ces enjeux accentuent les sources de stress et devrait être prise en compte dans les décisions politiques et économiques. Le « modèle agricole québécois » vu par notre échantillon devrait être réfléchi autant par le haut qu'en sondant les préoccupations du bas. Toujours en suivant le cas de Maxime, producteur laitier, il faut savoir que son intention de prendre de l'expansion est d'abord dirigée vers sa relève, mais qu'elle s'est aussi imposée par le contexte des accords internationaux spécialement pour lui permettre d'être compétitif.

En réponse à cette perception d'être désavantagé, le fait de ne pas se battre « à armes égales » pourrait être comblé par certaines théories économiques dont Paul

⁵⁸ LVA, « Santé mentale des agriculteurs : 400 000 \$ pour soutenir la santé des agriculteurs », 6 juillet 2020, [En ligne], <http://lavieagricole.ca/6075/>

⁵⁹ Mélanie Poirier et Nathalie Tanguay, « La détresse psychologique en agriculture : un mal méconnu ! », tiré du site Internet du MAPAQ, section « Articles d'intérêt », [En ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/articles/releve/Pages/La_detresse_psychologique_en_agriculture_un_mal_meconnu.aspx

connaissait : « Il y a une théorie, selon laquelle, il faut tout produire dans le pays ou dans l'endroit où c'est le moins cher. Et ne pas avoir des droits [de douane]. C'est sûr que si on oublie les protections et tout ça... que c'est la façon la plus économique, c'est sûr. » Cet exemple évoque la théorie des avantages comparatifs de Ricardo (1817). L'agriculture, en tant que telle, peut être considérée comme un avantage comparatif (Bureau *et coll.*, 2005). Sachant que plus de 70 % du porc est destiné pour les marchés mondiaux (Proulx et Sauvé, 2007), nous concevons que le Québec détient un avantage comparatif dans la production porcine. Du même coup, il est plus avantageux pour le Québec d'importer des raisins que de compétitionner ceux où les conditions climatiques sont idéales. Toutefois, il faut aussi tenir compte du concept « d'externalité » ; qui permet l'intégration d'objectifs non monétaires. Ce concept participe à une analyse économique qui tient compte des conséquences positives ou négatives d'un projet d'investissement⁶⁰. Pour l'instant, les externalités négatives (perte de biodiversité, pollution de l'air, du sol ou les coûts de dépollution d'une rivière par exemple) ne sont pas directement prises en charge et dirige une pression supplémentaire sur les agriculteurs·trices. Nous sommes à même de constater, à travers la libéralisation de l'agriculture, que la spécialisation des fermes peut en être une de ses conséquences. Il ne s'agit pas de dire que de porter un regard sur l'extérieur est néfaste, mais de le privilégier contribue d'une certaine manière à entretenir une vision productiviste de l'agriculture.

3.3 Perceptions du métier agricole

Cette section porte sur la perception des personnes interrogées au regard du public sur leur métier. Au moment de conduire nos entretiens, les questions entourant la vision

⁶⁰ Samuel Caron et Hugo Morin, 2015. « Économie et externalités : les profits et les pertes dont on ne parle pas », IRIS, Billet, 23 septembre 2015

qu'a la population de l'agriculture ont suscité un intérêt marqué de la part de nos répondant·e·s. Elles leur ont ouvert une grande porte pour exprimer, sur un plan plus personnel, le sentiment de ce lien. À propos, il est intéressant de souligner qu'un ensemble d'indicateurs, l'étiquette de « pollueur » par exemple, témoigne du contraste avec leurs propres impressions. Par cette logique, nous pensons que ceux et celles qui font de l'agriculture rentrent dans la catégorie des « discréditables », au sens de Goffman (1975). Cette situation nous est d'abord apparue en parlant du traitement que subissent parfois leurs enfants à l'école. Normand, producteur biologique, concède d'emblée que son type de production jouit d'une certaine immunité, d'un statut privilégié par rapport à une agriculture conventionnelle. Précisons que la demande pour ces produits est en pleine croissance au Québec et au Canada⁶¹. Seulement, elle n'est pas supportée par une offre suffisante ; expliquant en partie pourquoi ce choix de consommation est plus onéreux, voire considéré comme un produit de luxe⁶². « [...] comme je te dis, dans le bio on est vraiment choyé. Dans le bio, on est mis sur un piédestal. » Néanmoins, il concède que l'opinion générale verse occasionnellement dans le discrédit :

Ça me préoccupe quand même beaucoup... la relation qu'on a. Moi, comme je te dis, dans le bio à date on a vraiment une belle image. C'est vraiment le fun pour ça. Parce que quand t'es pas bien vu par tes enfants qui vont à l'école et qu'ils se font dire : « T'es un pollueur de porc, t'es un producteur de porc, tu pollues ». Pour moi c'est inacceptable. Mais les enfants, je sais que c'est un peu de même. Et de toute façon, il y a du monde qui sont comme ça aussi.

⁶¹ Josée Robitaille et Julius Olatounde, « Les produits biologiques au Québec – Ventes dans les grands magasins et comparaison avec le Canada », dans *Bioclips+*, *Regard sur l'industrie bioalimentaire*, MAPAQ, Juin 2019, Vol. 20, no. 1, [En ligne],

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips+_2019.pdf

⁶² Radio-Canada, « Pourquoi les fruits et les légumes biologiques sont-ils plus chers ? », 25 janvier 2017, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1012763/aliment-fruit-legume-bio-biologique-achat-detaillant-epicerie>

Simon utilise aussi l'expérience de ses enfants pour démontrer la position discréditable des agriculteurs et des agricultrices. Sa référence annonce que ses enfants, puisqu'ils vivent à la ferme, connaissent les réalités agricoles au contraire de gens non initiés. La proximité du milieu ou la compréhension des enjeux semblent donc des points révélateurs de la perception que l'on a de l'agriculture : « [...] le monde sont pas au courant. Tu sais, les écoles, les jeunes sont pas renseignés. [...] le jeune qui mange son hamburger, il le sais-tu que c'est une vache ? [...] Toi, t'es le gars qui pue. »

Il serait intéressant de creuser davantage la question de la représentation de l'agriculture dans l'espace social au Québec. L'objectif de notre analyse localisée nous a permis de mettre en lumière certains aspects de la perception du public sur l'agriculture tels que vus par la population agricole elle-même ; ajoutant ainsi des points de vue particuliers selon les secteurs de production et les valeurs que le public attacherait à ceux-ci. Comparons en extrême la production biologique à la production porcine conventionnelle par exemple. Les étiquettes dont nous parlent nos participant·e·s font écho à des clivages sociaux importants autour de pratiques professionnelles différenciées. Ainsi, le produit de la culture biologique bénéficierait d'une représentation positive envers la population, car il est associé à une certaine éthique environnementale. À l'opposé, le conventionnel serait associé à des pratiques écologiques néfastes. Cependant, l'abattage d'animaux qu'il soit bio ou conventionnel ne bénéficie pas d'une reconnaissance favorable du public. Il est clair que certaines perceptions du public, aux yeux des agriculteurs·trices, relève du domaine symbolique.

3.3.1 Étiquettes et stigmatisation

Le discrédit des agriculteurs et des agricultrices est latent ; puisqu'ils ou elles ne sont pas des personnes identifiables par une différence connue et visible (Goffman, 1975).

Ce n'est qu'au moment où leur activité est révélée que certains préjugés conduisent à les classer dans une catégorie peu enviable. Timothé, jeune producteur de porc, qui vit dans un village à forte concentration agricole, a vécu personnellement des attaques verbales dans sa jeunesse : « Même moi, au secondaire, quand je disais qu'on produisait du porc... « Hein... t'es dont ben pollueur ! ». Pis ça s'en va de pire en pire ». Par son expérience, il est conscient de l'impact de l'opinion négative de la population et se désole d'autant plus de l'effet pernicieux que les réseaux sociaux peuvent avoir sur la propagation d'une étiquette malsaine. Il affirme ensuite que : « dans le fond... nous on se fait juger à cause de préjugés. »

Timothé : [...] On se fait quasiment traiter de criminel. On fait notre métier, là...
Moi, je me fis plus à ça, mais y'en a que ça peut les attaquer.

Dominique : T'as beau te faire une carapace... mais un moment donné.

Conjointe : Dans mon travail j'en ai vu. Y'a des enfants à l'école qui se font dire que leurs parents c'est des violeurs pis des tueurs.

À travers ces étiquettes, nous voyons le résultat d'une tendance à peindre le portrait de l'agriculture en faisant ressortir ses aspects négatifs, voire connotés de violence. Ces éléments sont souvent mis de l'avant dans des vidéos chocs comme le documentaire *Cowspiracy* (2014) de Kip Andersen et Keegan Kuhn ou le film *Bacon* (2001), d'Hugo Latulippe. D'une façon, il y a certes eu par le passé des événements qui ont terni la réputation du secteur. Maxime reconnaît qu'ils peuvent se retrouver au centre de controverses : « Ce qu'on voit, c'est des négatifs pis des vrais pollueurs. Les gens qui ont pollué une rivière. Des fois, c'est une « bad luck », là. La fosse a passé par-dessus, mais... c'est pas grave. Y'a pollué la rivière. T'es coupable avant d'avoir pu t'expliquer. » Timothé, quant à lui, éprouve un certain malaise face à ses films qui, selon lui, déforment les intentions ou les pratiques réelles des producteurs ou des productrices :

Mais juste le bien-être animal. [...] Moi, comment je vois ça : j'éleve des porcs. Moi, ma job, c'est que ça aille bien pis qu'ils manquent de rien. Tout au long de leur vie. Mais ce que tu vois dans les vidéos, c'est comme si le porc avait peur de se faire abattre. Le porc a aucune idée de ce qui se passe. [...] Mais tu regardes des vidéos de bien-être animal, tu vois le cochon rentrer dans un abattoir ou dans un truck... Pis y'a du criage. N'importe quel producteur de porc regarde ça pis dit : « Voyons... ça cris dont bien ces cochons-là ! Ça pas rapport. »

Il existerait alors une dissonance marquée entre la perception de leur métier et celle véhiculée au grand public. Pourtant, plusieurs de nos répondant·e·s sont d'avis que les étiquettes connotées négativement ne sont pas entièrement représentatives de l'opinion de l'ensemble de la population. Dans nos entretiens, nous avons vu que l'agriculture peut se révéler comme une activité positive jouissant d'un engouement dans les perceptions générales communes. De l'avis de Martin : « [...] y'a peut-être quelques exceptions qui vont chialer contre l'agriculture "des pollueurs", des affaires de même, mais je pense pas que ce soit la majorité. Le monde a quand même un certain respect pour le domaine de l'agriculture. » Le respect pour la profession s'aligne davantage avec la perception de leur pratique, mais il reste que le discrédit qui nous a été présenté les stigmatise et les enferme en quelque sorte dans une catégorie en contradiction avec leur vision de l'agriculture.

3.3.2 Méconnaissance

À partir de ce qui précède, la stigmatisation des agriculteurs et des agricultrices par la population peut être comprise par une méconnaissance de leur métier. Dû à l'impression d'une certaine déconnexion entre les consommateurs et les producteurs·trices, ce manque de contact pourrait en être une cause. Justement, c'est plutôt l'identité réelle qui semble plus difficile à s'imposer. Si une personne n'a jamais été en contact avec l'agriculture et se réfère simplement à ce qu'elle a entendu pour

forger ses perceptions (identité virtuelle), le stigmat aura préséance et préviendra d'établir un contact libre d'idées préconçues. L'identité réelle agit comme vecteur de confirmation ou d'infirmité de l'identité virtuelle (Goffman, 1975). Dans l'esprit d'atténuer l'espace entre les parties, plusieurs de nos répondant·e·s croient qu'il est essentiel de rapprocher la population au monde agricole. Le fils de Maxime, qui prendra la relève, affirme que :

[C'est] le manque d'information de la population qui est le gros point. Pis le désintéressement de l'agriculture... par la population en général. Oui, ça s'améliore... mais c'est souvent ça. Oui, ça prend un agriculteur, mais... t'es pas capable de mettre de face. T'es pas capable de mettre un point sur une carte. Ou, tu sais, un visage avec : « C'est lui qui a produit tel produit ».

Rapprocher les parties prendrait alors la forme d'un partage d'information, d'une éducation sur les pratiques agricoles. Quelques initiatives ont été mises de l'avant par l'UPA, notamment, pour montrer le visage de l'agriculture. En 2019, peu avant les élections fédérales, l'Union des producteurs agricoles a lancé une série de capsules présentant cinq enjeux agricoles et forestiers vus par ses producteurs et productrices. Dans la même lignée, une plateforme nommée « Vos Agriculteurs.tv » met en vedette des agriculteurs et des agricultrices du Québec qui véhiculent leurs conceptions et leur souci environnemental. Montrer le visage de l'agriculture semble donc être une avenue qui poserait la base d'une reconnexion avec le monde agricole. Encore faut-il que cette information circule et qu'elle ne reste pas enclavée dans un cercle fermé. Laurent nous disait justement que : « Je pense que plus les gens vont être éloignés de l'agriculture, plus ils connaissent pas. Comme nous... si je connais pas quelque chose, je vais peut-être avoir un préjugé [...] ». Timothé conçoit cette approche comme un défi à relever : « Tantôt tu m'as demandé, là... un bon défi du monde agricole. Ça serait d'essayer de faire comprendre la réalité. Promouvoir l'agriculture... de la réalité de l'agriculture. » En nous fiant à leurs propos, il nous est apparu que plus la population sera consciente du contexte agricole, plus elle sera en mesure d'avoir une opinion plus profonde, qui

s'accorde davantage avec ceux et celles qui le vivent. Pour Diane, l'éducation scolaire et de l'expérience personnelle est un point de départ :

Diane : Comment informer les citoyens... tu sais, la masse en général ? C'est peut-être dans les écoles. Dans les écoles au primaire qu'il faudrait informer. Faudrait qu'il y ait des stages en agriculture, des expériences. Parce que le citoyen de demain, c'est celui qui est à l'école ; au primaire, au secondaire.

Cela dit, nos entretiens démontrent la présence d'une pression populaire forte et quotidienne. Nombreux sont ceux, comme Vincent, qui nous ont partagés que leur richesse se retrouve sous leur pied : « c'est parce que les gens... s'ils passaient une journée avec moi, ils seraient peut-être plus conscients. [...] Mon sol, je suis en amour avec tout ça. » En outre, le choc des idées ou la méconnaissance du secteur se voit aussi comme un déclencheur de revendications citoyennes ou militantes. Sur le sujet, Normand s'est montré lucide en comprenant que pour faire passer un message, il faut parfois choquer : « Des frictions, ça fait un peu des chocs culturels ou des idées ou quelque chose de même. Ça fait avancer... » S'il dit bien comprendre l'objectif des militants-es, il croit aussi que « frictions » ne rime pas avec « confrontations » :

Tu sais, ces gens-là qui viennent faire des manifestations... Comme je te dis, je comprends leur affaire, mais il faut que ce soit vraiment fait de façon pacifique. Dans le respect des producteurs. Mais les producteurs, en tout cas, ça met une pression sociale sur eux autres en ta. De se faire traiter de... à cause qu'ils mettent des herbicides, ils empoisonnent le monde.

C'est sous ce regard que nous avons perçu une réelle volonté de rapprochement prescrite par une plus grande éducation de la population en général. Informer, instruire et favoriser les expériences agricoles préviendrait en quelque sorte, pour emprunter une expression de Vincent, que les gens aient « plus la lumière rouge facilement allumable [...] que la lumière verte à mettons. »

3.3.3 Choix de consommation

Conséquemment, nous avons remarqué que le manque de connaissance ne se limite pas seulement à la pratique, mais se transpose aussi dans les choix alimentaires des consommateurs. Si l'éducation peut rapprocher les parties, la prise de conscience des coûts réels à la pratique agricole irait même jusqu'à encourager le commerce local selon nos participant·e·s. Nous avons démontré que les fermes d'aujourd'hui poursuivent des objectifs économiques et s'inscrivent dans une production spécifique. Leurs témoignages insistent sur cette condition mal comprise dans population :

Martin : Souvent quand quelqu'un qui est néophyte un peu, qui connaît moins l'agriculture... « Ah, t'es chanceux... toi ça doit pas te coûter cher d'épicerie ». Ok, mais des barres tendres, j'en fait pas chez nous. Je garde pas des poules... parce que veux, veux pas, on devient spécialisé aussi dans notre production. On commence pas à avoir des poules, du bœuf... [...] Je fais des légumes. Je produis pas toutes les variétés de légumes. Le lait, je le fais pas. [...] C'est comme si c'était gratuit de se nourrir.

L'évidence nous frappe lorsque nous réfléchissons au contexte dans lequel se place notre modèle agricole. Être agriculteur ou agricultrice aujourd'hui suppose de produire un produit ou une gamme de produits spécifique dans l'intention de le revendre sur le marché (Caldwell, 1988). Sous cet angle, les coûts réels de production permettraient une meilleure compréhension de la part du public du processus de mise en marché des produits. Laurent détaille bien le contexte de production :

Premièrement... est-ce qu'ils sont vraiment conscients de tous les coûts reliés à... ? Pis tu sais... c'est niaisieux, là... mais même dans ma famille, là. Je vends mes œufs. « Ouin... tu vends tes œufs... tu demandes 2,50 \$ la douzaine. Mais elle t'a rien coûté cette douzaine-là ! » [...] c'est pas vrai ! Ma poule me coûte 9 \$. Elle mange 20 kilos de moulée par mois, qui me coûte 14 \$. Pis elle me pond

un œuf par jour. Fais le calcul... Avant que ma poule me coûte rien, pis qu'elle me donne un bénéfice... l'œuf me coûte de quoi, là.

Dans le cas d'une mise en marché libre, comme dans le secteur maraîcher ou fruitier, il est tout à fait justifiable qu'un producteur ou qu'une productrice établisse le prix en fonction de son coût de production. Pour ce qui est de la mise en marché plus contrôlée, comme la gestion de l'offre, le processus est similaire, c'est-à-dire que les coûts sont déterminés en fonction des dynamiques du marché. En outre, plusieurs intermédiaires s'emboîtent dans cette chaîne et les producteurs·trices ne reçoivent qu'une infime partie du prix des produits alimentaires⁶³. Autrement dit, en reprenant les mots de Martin, il est normal d'avoir comme ambition de tirer un revenu de son activité : « [...] je connais mon coût de production. [...] je pense pas à « croquer » le monde. C'est normal que... si je fais pas le moindrement un petit peu de profit... » D'ailleurs, de son point de vue, il serait moins pertinent de partager les coûts réels de production que de mettre l'accent sur le *processus* qui mène à un produit. Il serait effectivement difficile de présenter les coûts réels au grand public étant donné l'étendue des dépenses relatives à une culture ou un élevage (pensons aux coûts écologiques : eau, engrais, énergie fossile, électricité, etc.). Comment évaluer le prix d'une seule tomate de la semence à l'assiette ? Tenir compte de quel(s) élément(s) ? N'empêche que les agriculteurs et les agricultrices prennent soin de leurs animaux, entretiennent leur champ, leurs machines, les bâtiments, gèrent les maladies et les ravageurs... Ce processus est d'autant plus complexe que chaque production opère selon un cycle spécifique qui engage un effort propre. Sachant aussi que les prix ne sont pas toujours fixés selon les mêmes logiques : rareté du produit, l'offre et la demande, mais aussi si ce secteur est régi par la gestion de l'offre. Malgré tout, nous entrevoyons le début d'une prise conscience plus grande

⁶³ NFU/UNF, « Les agriculteurs, la chaîne alimentaire et les politiques agricoles au Canada en relation avec le droit à l'alimentation », Soumission de l'Union Nationale des Fermiers du Canada au rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Mission au Canada, mai 2012, [En ligne], <https://www.nfu.ca/wp-content/uploads/2012/03/NFU-Final-Report-to-Special-Rapporteur-on-the-Right-to-Food-May-2012.pdf>, 13 p.

notamment pour les produits locaux. Nos répondant·e·s le remarquent et estiment que les consommateurs s'engagent de plus en plus à choisir en fonction de la provenance des aliments :

Timothé : [...] le monde regarde le prix. Tout le temps, tout le temps, tout le temps. Tu sais, au Costco... à toutes les fois, moi je regarde ça. Parce que c'est de la belle viande... en tout cas, normalement, là. C'est souvent de la viande Olymel qui est au Costco. Pis tu sais... le monde a quand même la conscience. Des fois ils regardent ça : « Ah. Paquet USA... », ils passent droit. Mais... y'a aussi le prix. Le monsieur pis la madame regarde ça... « Ahh, les côtelettes de porc sont pas chères cette semaine, je les prends », mais ça l'a un coût.

En somme, de l'avis de nos participant·e·s, il importe de poursuivre un travail d'éducation pour faire découvrir le travail et le visage des aliments du Québec. Leur impression s'aligne sur le sentiment que le public ne semble pas être prêt à payer le prix réel de la production. Laurent disait : « [...] je pense qu'en tant que consommateur, on doit faire des choix. [...] "Consommons de façon intelligente". [...] la relation ne peut que s'améliorer entre producteurs et consommateurs. » Il importe aussi de démontrer que les pratiques d'ici peuvent être en constante évolution, mais que le contexte de production est aussi différent des pratiques ailleurs dans le monde. La pression populaire exercée sur les agriculteurs et les agricultrices devrait, selon leur propos, être cohérente et se refléter dans leurs choix de consommation. Dans ce cas, Timothé parle de décalage entre les choix de consommation et les volontés de production. C'est de cette manière que le choix des consommateurs est présenté par Vincent comme ayant une influence concrète dans une économie locale en insistant sur une agriculture raisonnée et de qualité :

Vincent : Mais, quand elle vient faire ses achats, elle est contente du produit local. Mais on dirait qu'à la gang... si y'en a un qui part une lancée : « Ah les pesticides pis toutes ». [...] Mais ses produits... l'hiver, y'est prend où ses salades ? Tu sais, ça c'est « touché » un peu... [...] c'est pas dit que tout ce qu'on faisait, c'est béni.

Mais on fait des actions quand même. On essaie beaucoup de réduire et de se plier. Pis en mettre moins. Juste si nécessaire.

En survolant ce chapitre, nous retenons que l'agriculture est multiforme. D'abord, de manière interne, le métier d'agriculteurs·trice est défini symboliquement et intentionnellement par ses pratiquant·e·s. De manière externe, la population porte un regard ambivalent sur l'agriculture ; qui s'éloigne ou se rapproche de la réalité quotidienne vécue par ses acteurs. Dans le prochain chapitre, nous aurons l'occasion de nous attarder plus spécifiquement sur l'agencement dynamique des éléments de la structure du « modèle québécois ». Il sera question d'exposer différentes dimensions qui définissent tout autant le travail agricole.

CHAPITRE IV

ANALYSE THÉMATIQUE : LE TEMPS ADMINISTRATIF

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté les éléments identitaires de la profession agricole. Il convient à présent de plonger dans la coordination technique de la structure agricole québécoise. À propos, les agriculteurs·trices sont en contact avec une multitude d'organisations (gouvernementales, institutionnelles, syndicale). Dans les prochaines pages, nous explorerons les types de relations qui s'installent avec elles. Pour ce faire, nous avons identifié des institutions susceptibles d'avoir une influence concrète dans leur vie quotidienne. De la sorte, nous avons recueilli leur perception sur le MAPAQ, l'UPA, la Financière agricole, la CPTAQ et la RMAAQ. Nous verrons aussi que cette relation engage un investissement en temps. Cette condition est comprise par une lourdeur administrative du travail agricole.

4.1 Visions des organismes associés au « modèle québécois »

4.1.1 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Le MAPAQ est sans aucun doute un élément structurel qui contribue à définir le modèle agricole conceptuel. À juste titre, le gouvernement est responsable de la mise en place et de la coordination tant des volets économiques, politiques, sociaux qu'institutionnels de l'agriculture. Toutes les organisations que nous présenterons se

rattachent à l'un de ces volets. Cependant, bien que sa position soit centrale et que nous ne remettons pas en cause sa légitimité, nous nous sommes tout de même intéressés au type de relation qui s'établit avec nos participant·e·s. De la sorte, nous voulions connaître la mesure de l'impact du MAPAQ dans la vie quotidienne des agriculteurs et des agricultrices et le cas échéant, à quel(s) niveau(x) ? Lors de nos entretiens, il n'était pas rare que nos participant·e·s évoquaient la relation d'aide du gouvernement en s'alignant sur la formule de Laurent : « C'est rare que le MAPAQ est là pour te mettre des bâtons dans les roues. » Cette aide prend généralement la forme d'une disponibilité pour les agriculteurs et les agricultrices : dans les services-conseils notamment, ou pour fournir une gamme de documentations pertinentes à la pratique agricole. Laurent, producteur de porc, nous indiquait avoir été supporté par l'obtention de différentes subventions (services-conseils et ferme de petite taille). Il nous apparaît alors que la branche agricole du gouvernement apporte des effets concrets dans la planification ou dans l'organisation des fermes au Québec en soutenant leur développement. Ce que nous retenons d'emblée, c'est particulièrement la nécessité d'une relation qui se construit entre le gouvernement et la population agricole. Nous croyons alors que cette relation d'accompagnement doit d'abord être maintenue selon ces termes, car elle nous a été définie comme essentielle pour la croissance des fermes et du secteur. En revanche, nous avons noté que cette relation n'en est pas une quotidienne : « [...] j'ai pas besoin de leur présence au quotidien. Mais souvent, dans l'année on est en relation avec eux autres » (Vincent).

De ce point de vue, si nous pouvons dire que nos participant·e·s accordent une importance à la structure gouvernementale, nous avons aussi relevé un certain nombre de critiques. Parmi les plus courantes, nous avons noté paradoxalement que le MAPAQ semble s'être retiré graduellement de cet accompagnement. Nous nous sommes donc interrogés sur la mutation de cette relation. En outre, en s'appuyant sur les propos de Diane, le gouvernement devrait servir la cause agricole québécoise de façon neutre :

Le MAPAQ s'est retiré beaucoup, beaucoup, beaucoup de l'accompagnement des agriculteurs. Et ce que je trouve triste, c'est que c'était les seules personnes qui étaient neutres. Tu sais, qui ne vendaient pas... Je pense que c'est eux autres qui feraient le pont entre les chercheurs et les agriculteurs. C'est eux qui peuvent colliger... poser des questions. Être sur des tables pour identifier, mettons, les besoins de recherches. Et même de résumer des recherches [...] les communiquer aux producteurs. Et vérifier avec eux.

Dans un sens, la position de Diane nous aide à circonscrire davantage le rôle que doit ou devrait s'attribuer le gouvernement dans le secteur agricole. Nos entretiens révèlent qu'afin d'honorer son rôle de neutralité, il ne doit pas prendre de parti pris. En prenant les perceptions de Martin, qui sent que « tout le modèle politique est fait pour la grosse business », nous sommes en mesure de nous questionner sur les visées productivistes de notre agriculture ; si elle ne venait pas altérer ou dénaturer la fonction primaire de l'agriculture de même que son ordre social qui s'inscrit dans un territoire (Caldwell, 1988 ; Jean, 1993). L'expression de notre échantillon sur le souhait de neutralité du gouvernement nous est alors apparue comme une revendication pour qu'il respecte sa mission⁶⁴ afin d'éviter un glissement vers un contrôle plus grand des entreprises privées sur le secteur agricole. Vincent nous a étayé cette réflexion en opposant sa situation passée et présente :

[...] Y'avait un peu du service-conseil qui était offert de la part du gouvernement. Mettons que t'avais des problèmes avec des insectes, ils pouvaient venir dans ton champ. Te donner des conseils. Là, on dirait que les retraités sont pas remplacés. Fait qu'on est obligé de faire affaire avec plus nos représentants. Asteure, c'est ceux qui nous vendent les produits, qui nous donnent des conseils. Fait que là, quand on dit le MAPAQ, ça a plusieurs volets... c'est encore très bien, là. Mais on dirait que le service... y'a de moins en moins d'offre de service.

⁶⁴ En se référant au site du MAPAQ, leur mission est de : « Favoriser une offre alimentaire de qualité et appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population », [En ligne], <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/agriculture-pecheries-alimentation/mission-et-mandats/>

Nous sentons dans leur discours que nos répondant·e·s se montrent préoccupés par la perte d'une relation étroite et neutre avec le gouvernement. Quels seraient les thèmes de cette interprétation de la neutralité ? Cette situation s'est particulièrement révélée au grand public dans l'« Affaire Louis Robert »⁶⁵. Selon Michel Duval, président de l'Ordre des agronomes du Québec, le MAPAQ a commencé à délaissier le service-conseil dans les années 1980 et a vu chuter progressivement le nombre d'agronomes de 50 % dans les années 1990⁶⁶. Cette affaire a démontré les conflits d'intérêts qui existent dans le monde agricole concernant l'application de pesticides et les conseils fournis, pour la plupart, par des « agronomes vendeurs » pour reprendre une expression de Benoit. En délaissant son rôle de conseiller et d'accompagnateur, le gouvernement a laissé une place vacante qui est véritablement comblée par l'industrie. Louis Robert affirmait justement à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) que le Québec aurait pu suivre davantage ses objectifs de réduction des pesticides s'il avait gardé sa place de chef de file au détriment des intérêts corporatifs⁶⁷. Cette affaire a toutefois permis une prise de conscience sur les dynamiques internes de la recherche sur les pesticides et de conscientiser le public sur une problématique qui influence directement le développement de l'agriculture au Québec⁶⁸. C'est ainsi que nous croyons que le rôle d'accompagnement du gouvernement ne devrait pas être considéré comme un objectif à atteindre, mais bien comme une valeur qui stimule son engagement dans les orientations du secteur agricole

⁶⁵ L'expression désigne la controverse entourant le congédiement de Louis Robert, en janvier 2019, pour avoir rapporté aux médias des informations qui prouvent l'ingérence du secteur privé dans les recherches publiques sur l'utilisation des pesticides. L'« Affaire Louis Robert » est devenu une expression utilisée couramment par différents quotidiens.

⁶⁶ Charles Lecavalier, « Affaire Louis Robert : Le nombre d'agronomes a baissé de 50 % », Le Journal de Montréal, 23 septembre 2019, [En ligne], <https://www.journaldequebec.com/2019/09/23/impact-des-pesticides-sur-la-sante-et-lenvironnement-les-consultations-debutent-lundi>

⁶⁷ Martin Primeau, « Louis Robert vide son sac », La Terre de chez nous, 25 septembre 2019, [En ligne], <https://www.laterre.ca/actualites/politique/louis-robert-vide-son-sac>

⁶⁸ Pour l'ensemble des recommandations de la CAPERN : Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, Février 2020, « Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois : Recommandations », Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 29 p.

québécois et qui témoigne d'une proximité avec la population agricole. La neutralité du gouvernement se voit alors comme indispensable pour permettre une agriculture durable qui innove par des méthodes alternatives aux pesticides comme la rotation des cultures, la lutte intégrée ou la lutte biologique tout en accompagnant davantage la recherche scientifique qui vise à les développer⁶⁹.

Justement, en consultant notre corpus, nous avons remarqué que le sentiment de rupture dans la relation avec le gouvernement serait perçu comme un manque de dynamisme ou d'intérêt politique :

Simon : Le MAPAQ... ils marchent avec moi, mais sont à cheval sur la barrière eux autres. [...] Ils sont avec toi et contre toi en même temps. [...] Toutes les lois pas rapport, c'est eux autres qui les partent, là. [...] T'as le gouvernement qui veut ses lois à lui pis là, y'essaie de te passer ça. Pis là, des fois ils se mettent un peu de ton bord pour t'améliorer ton affaire un peu. Pis des recherches pis des cossins qui aboutissent pas à rien.

Martin, étant de la relève, est celui qui a le plus longuement détaillé cet aspect. Il ne se sent pas réellement appuyé par le gouvernement dans ses démarches: « Ils vont pas t'apporter de nouvelles idées, ils ont de la misère à t'informer [...] je trouve qu'ils sont très, très passifs. Sont bien dans leur confort. » Il citait en exemple une situation où, en tentant d'avoir des informations plus pointues sur un sujet, s'est d'abord fait transférer d'une personne à l'autre pour se retrouver au final avec quelques dépliants dont il connaissait déjà le contenu. Le problème, selon lui, « c'est qu'il n'y a pas grands spécialistes. On dirait que c'est des généralistes ». Il souhaiterait alors une plus grande connaissance ou, à défaut d'avoir des experts dans tous les domaines, un accompagnement plus étroit. Les questions de la proactivité et de l'intérêt politique du gouvernement se sont aussi retrouvées dans les propos de Laurent, sous un autre angle :

⁶⁹ *Ibid.*

Y'a rien qui est fait pour mettre de l'avant le producteur artisan ou... Même le producteur, point. Y'a rien qui est fait... Si je pouvais, je débloquerais un budget pour emmener de l'aide à ce niveau-là. Pis l'aide... c'est pas aux producteurs qui faut qu'elle aille. Il faut que tu subventionnes le consommateur pour encourager le producteur.

Subventionner le consommateur au lieu du producteur témoignerait d'une volonté politique pour encourager l'achat local. Il lance l'idée qu'au moment de remettre sa déclaration de revenus, en ayant souscrit pendant l'année à un panier de légumes, par exemple, le gouvernement pourrait octroyer un crédit d'un certain pourcentage au contribuable.

À la lumière de ce qui précède, nous sommes à même de constater la complexité dans laquelle les dynamiques agricoles se déploient. La structure que représente le MAPAQ est au centre de la gestion de ces enjeux. Pour employer les mots de Timothé : « il faut que les politiques pis le gouvernement ça suive rapidement. » Le gouvernement doit faire face à un ensemble épars de réalités, des régions à l'international. Il est donc à la fois chef de file et partenaire⁷⁰. Cependant, s'il y a un point commun à retenir dans le discours de nos participant·e·s, ce serait le point suivant : que les politiques et le développement économique s'accordent davantage avec le temps agricole. Nous avons fait le constat que le temps en agriculture est une donnée qui se calcule sur une longue période. Il s'agit de travailler avec le vivant, la nature, les saisons, le climat, les maladies, les infestations qui déterminent les rythmes de travail (Goodman et *coll.*, 1987). Cependant, les décisions prises par les gouvernements sont lourdes de conséquences, car l'agriculture au XXI^e siècle implique des investissements et une planification dans le temps. Cette planification implique notamment de jongler avec l'urgence climatique qui impose sa propre temporalité en termes de réserves de ressources naturelles, de régénération des sols et de biodiversité. C'est dans cet esprit

⁷⁰ Expression tirée du site Internet du MAPAQ dans la section « Mission »

que les perceptions de notre échantillon nous poussent à croire que les politiques agricoles et les décisions économiques devraient être réfléchies en prenant en considération ces facteurs temporels. Liant du même coup la population agricole, l'environnement et les générations futures, qui vont au-delà des temporalités politiques ou électorales :

Maxime : C'est ça le problème. On a des gouvernements qui ont pas une vision à long terme.

Fils : Qui ont une vision de leur mandat.

Maxime : Ouais... ils travaillent deux ans. Pis les deux autres années, ils pensent à se faire réélire. C'est trop à la pièce. Y'ont pas une vision globale.

4.1.2 Union des producteurs agricoles (UPA)

Dans le milieu agricole, l'UPA occupe une place reconnue et est présente à tous les niveaux (local, régional, provincial). Elle est le seul syndicat accrédité auprès du gouvernement et a le mandat de défendre tous ses membres, du plus petit au plus gros, de toutes les productions. Reste que nous voulions connaître plus spécifiquement les perceptions de ceux et celles qui en font partie. D'abord, nous avons noté que la plupart de nos répondant·e·s y sont assez favorables. En nous fiant aux propos récoltés, nous pouvons affirmer d'emblée que l'UPA est une organisation qui comporte une certaine valeur aux yeux de ses membres :

Simon : Ben l'UPA... écoute, une chance qu'on l'a. Parce qu'on serait bien mal parti... [...] Mais ça nous prend ça. La seule affaire qu'on a qu'on se fait reprocher... L'UPA, t'es obligée d'être membre de l'UPA.

Dominique : Ouais.

Simon : Ça c'est un peu... pas normal. Pis pour avoir droit à l'ASRA, pour avoir droit à tout, il faut que tu sois membre de l'UPA. Mais par contre... l'UPA, ça l'a que des bons intérêts. Ils pensent pas à d'autres choses. Mais ça a pris ben de l'ampleur. Pis ils veulent faire plaisir à un, mais l'autre, ça marche pas.

Simon met en lumière plusieurs points observés chez nos participant·e·s. Il parle d'abord de la place centrale de l'UPA pour défendre les agriculteurs et les agricultrices du Québec. Il mentionne ensuite l'un des principaux reproches adressés à son égard : sa position unique (interlocuteur avec le gouvernement et seule organisation syndicale reconnue) contraint les agriculteurs et les agricultrices d'y adhérer, obligatoirement, pour avoir droit à un ensemble de ressources⁷¹. Puis, il indique qu'en prenant parti pour l'une ou l'autre des productions et parce qu'elle défend les intérêts de tout un chacun, elle se retrouve inévitablement dans une situation de conflit. De cette façon, malgré les acquis qu'elle a permis, la structure de l'UPA est perçue par nos participant·e·s comme une grosse machine qui s'éloigne de sa base. C'est la perception de Maxime du moins :

Ben... l'UPA, à la base, c'était pour défendre les petits agriculteurs. Aujourd'hui... on a l'impression que c'est une grosse boîte qui fait pas grand-chose. [...] T'en as dans le tas qui sont bons. C'est pas vrai qu'ils sont toute... Mais un moment donné, t'as l'impression qu'ils sont là pour les kodaks. Pis ça, ça chicote de plus en plus d'agriculteurs. [...] Les agriculteurs diminuent en général... pis le monde, dans ces organismes-là, diminue pas. Fait que ça coûte toujours de plus en plus cher.

Précisément, l'obligation d'être membre, due à la position sans égal de l'UPA, nous pousse à croire que cette condition unique serait une caractéristique qui définit le modèle agricole conceptuel et concret. Par contre, notre échantillon a exprimé un certain malaise et surtout un mécontentement dans cette obligation :

Laurent : Oh boy... l'UPA. Ben... tu trouves-tu ça normal, toi... qu'au Québec, y'aille un seul syndicat mandaté et reconnu pour te représenter ?

Dominique : Hum...

Laurent : Fait que ça en dit long... Pis honnêtement. T'es (insistance) obligé de payer... du moment que t'es « producteur agricole », t'es obligé de payer ta

⁷¹ Voir notes 22, 36 et 47

cotisation. [...] C'est même pas un choix [...] Fait que déjà en partant... c'est pas normal.

Sachant que les organisations syndicales ont besoin d'argent pour faire leur travail, certains de nos entretiens démontrent bien le détachement entre l'UPA comme organisation globale, ses subdivisions (Fédérations) et sa base. Sur ce point, nous croyons que, malgré le caractère tautologique de la structure de l'UPA et de ses Fédérations, c'est à travers ces dernières que le lien de proximité avec les agriculteurs et les agricultrices se crée. Pour employer les mots de Simon : « L'UPA, c'est la grosse maison-mère. Après ça, t'as les Fédérations en dessous. Tu as les maraîchers, les producteurs de patates, t'as la production laitière, la volaille, porcins... Tu sais, c'est toute séparé, ça. » Par conséquent, la relation qu'ils et elles entretiennent avec l'UPA est d'abord une relation fragmentée. Ceci dit, cette proximité n'est pas nécessairement synonyme d'allégresse. S'il est vrai que les agriculteurs et les agricultrices entretiennent un lien plus étroit avec leur Fédération, nous avons relevé plusieurs cas où nos participant·e·s y sont très critiques.

Maxime : Y'ont pas toutes les mêmes intérêts. Pis c'est ça le problème. Y'ont chacun une Fédération spécialisée... mais un moment donné, le gars qui lui fait sa transformation, ben il faut qu'il passe par la Fédération maintenant. Avant ça, il vendait son sirop directement. Mettait l'argent dans ses poches. Mais la Fédération, ce qu'elle veut, c'est son 14 cents la livre. Défendre le producteur, c'est secondaire. Ce qu'elle veut, c'est le 14 cents la livre.

Malgré sa désapprobation, Maxime, producteur laitier et acériculteur, reconnaît néanmoins l'importance d'avoir un organisme responsable de défendre ses intérêts : « [...] nos unions... on a beau « kicker » après, un moment donné, il faut ben quelqu'un pour nous défendre ». Cependant, il ne semble pas très à l'aise avec certaines pratiques de la Fédération du sirop d'érable : « Ce que je dirais du syndicat... c'est rigide. Tu restes dans le cadre. Tu peux plus sortir en dehors. » Son propos nous indique que les Fédérations jouent un rôle d'encadrement des mises en marché par le syndicat de

gestion pour s'assurer de l'uniformité des pratiques qui résulte en un produit conforme et de qualité équivalente au sein de leurs membres. Toutefois, Maxime exprime que ces exigences strictes les soumettent à un ensemble de normes établies, auxquelles il est pratiquement impossible de déroger sans en être pénalisé, affectant du même coup la possibilité d'innovation.

4.1.2.1 Retour sur l'hypothèse

Compte tenu de ce qui précède, nous pensons que le rôle des Fédérations et leur présence dans la vie quotidienne des agriculteurs et des agricultrices marquent un point d'entrée qui nous permet d'interroger sommairement notre hypothèse. Nous avançons qu'il n'y aurait pas un seul modèle agricole québécois, mais bien plusieurs modèles qui coexistent. En nous référant aux propos recueillis sur l'UPA et plus précisément à la relation que les agriculteurs·trices entretiennent avec leur Fédération, plusieurs exemples démontrent que les différentes productions agricoles sont fondamentalement différentes. En outre, les Fédérations s'activent sur des enjeux qui concernent leur type de production. La singularité des Fédérations modifie alors la perception que nous avons de l'agriculture, à savoir que nous la pensons de manière globale. Un ensemble qui engloberait toutes les productions sans disparité entre elles. Pourtant, dans la structure actuelle, il nous semble que l'agriculture est en fait un assemblage de productions qui ont, chacune, des intérêts divergents, leurs propres réalités, leur contexte économique et institutionnel. Si l'on peut effectivement affirmer que l'agriculture, dans son sens large, a comme but premier de produire des denrées alimentaires (Rousseau et Durand, 2011), ancrées dans un territoire (Jean, 1993), le terrain nous montre que cette agriculture est morcelée et définie par les différents types de productions qui la composent. Par exemple, dans le lait, les agriculteurs et les agricultrices sont tributaires du système de gestion de l'offre par l'octroi de quotas.

Dans les accords internationaux notamment, cette question devient un enjeu majeur pour ceux et celles qui pourraient subir des pertes en raison de négociations politiques. À cette fin, il va de soi que les PLQ défendront les intérêts de leurs membres. Cependant, ces intérêts ne sont pas ceux des autres productions. Il semblerait alors que des morceaux de notre hypothèse se retrouvent à plusieurs égards dans le discours de nos participant·e·s. Pour appuyer cette affirmation, nous proposons quelques exemples qui témoignent de la différence existant entre les productions et plus justement, dans les perceptions qu'ont les agriculteurs et les agricultrices de notre échantillon des autres productions. Simon, producteur laitier et de grandes cultures, résume bien sa production sous gestion de l'offre :

Nous autres, on est tous membres de la Fédération des producteurs de lait. Mon lait, je sais pas où il s'en va. Moi, je sais pas... On est membre de la Fédération. Je suis payé par la Fédération. Le transporteur est payé par la Fédération. Saputo achète de la Fédération. Agropur achète de la Fédération. C'est comme ça que ça fonctionne. Ici, on a un système avec le quota. C'est la Fédération qui « run » le quota. Pis c'est comme un « all-fit ». Avec ton kilo de quota... bon, ben là-dessus, ça comprend le transport. Le camion qui passe... moi, c'est compris dans mon prix de lait. Pis tout le monde est le même prix, là. Qu'il aille en Abitibi-Témiscamingue où y'a juste 3-4 ferme dans un coin... pis y s'en va « dumper » ça à Mont-Laurier, c'est le même prix que moi qui « dump » à Montréal.

Nous avons aussi remarqué que nos participant·e·s font une nette distinction entre les productions animales et végétales. Cette différence est facilement concevable. Or, justement, il semblerait que non seulement les Fédérations séparent les agriculteurs et les agricultrices par secteur d'activité, mais que l'agriculture est parallèlement scindée en deux catégories. Il existerait donc une différenciation claire du point de vue de la nature de l'activité agricole :

Martin : Ben, c'est sûr que le maraîcher, comme je disais, c'est beaucoup plus comme on parlait, cyclique. Ça va vraiment avec la saison. Au niveau, par exemple, production laitière, c'est... Tu sais, ton lait tu le produis à l'année. Que ce soit plus au niveau de production animale, que ce soit dans le lait, dans le

cochon, dans l'agneau. Le but c'est de toujours sortir du « stock »... à l'année. Tu ne peux pas te permettre d'avoir des périodes mortes. C'est tout le temps, tout le temps.

En dépit de cette évidence, il existerait aussi, au sein de la même catégorie, une disparité dans les pratiques. Par exemple, Vincent, producteur maraîcher, nous parle du contexte de production qui existe entre lui et son voisin, producteur de grandes cultures. Bien qu'ils soient tous les deux considérés comme des producteurs de végétaux, l'organisation de leur saison de travail se planifie différemment :

Vincent : Bon, mon voisin qui fait de la grande culture, j'y parle. Mais y'a un autre rythme de vie. Ça l'air de rien, mais dans la grande culture, c'est une autre dynamique de travail par rapport à moi. On opère un tracteur, la même chose au printemps, mais c'est complètement différent. Ma période de récolte, moi ça dure quatre mois. Lui, sa période de récolte dure trois semaines à peu près.

Des éléments de dissimilitude existent aussi dans la production porcine. À cet effet, un producteur ou une productrice peut être intégré ou indépendant. Par esprit de clarté, nous proposons la définition de Timothé sur les différences qui existent entre les producteurs intégrés ou indépendants :

[...] dans le fond, ils vont faire des porcs pour la Coop, pour F. Ménard, pour Mario Côté... [Breton]. Fait que mettons, comment ça marche, c'est que... c'est les porcs à mettons à Breton qui arrive dans ta porcherie. Pis ils te payent tant du cochon pour... comme pour le garder. Mais c'est ta porcherie. C'est tes équipements pis tout ça. Mais c'est ses cochons. Fait que toi, tu te fais payer pour la garde des porcs, mais... Fait que ton revenu est stable. C'est pas toi qui prends le risque tu marché et tout ça. [...] C'est tout à la charge de l'intégrateur. Parce que c'est ses porcs. C'est lui qui s'occupe de les nourrir, les médicaments, c'est lui qui s'occupe de les payer pis tout ça. Toi, tu t'occupes de la bâtisse fait que tu es rémunéré pour la bâtisse pis pour ton travail de t'occuper des cochons. [...] Le gros avantage, c'est la stabilité.

En résumé, sur le terrain, l'agriculture nous a été présentée comme étant découpée selon certains paramètres. Par conséquent, nous croyons que l'agriculture telle qu'elle est présentée au grand public, par des slogans comme « Pas de nourriture sans agriculture » ou « Fort et unis » (UPA), « L'agriculture qui va dans le bon sens » (Sollio Agriculture), « Nourrir le monde » (Olymel), « L'agriculture VOUS appartient » (AGyours international), contribue à alimenter une vision homogène et totale. À l'inverse, nous avons pris la mesure d'un ensemble distinctif de particularités qui nous pousse à croire que l'agriculture n'est pas perçue par ses pratiquant·e·s comme un tout uniforme. Si nous pouvons dire que l'agriculture, dans son sens large, réfère correctement à une activité productive, nous pouvons aussi dire qu'au sein de cet ensemble, plusieurs catégories se dévoilent. La nette distinction qu'ont faite les agriculteurs et l'agricultrice de notre échantillon entre les catégories végétales et animales, tout comme les subdivisions ou la diversité des pratiques au sein d'une même catégorie, nous apparaît alors comme la manière dont ils et elles conçoivent leur rapport à l'agriculture. Rappelons que l'agriculture québécoise s'inscrit dans une économie de marché (Polanyi, 2009) où l'industrie tente de contrôler les processus naturels de production (Goodman et coll., 1987). Cette conception n'est pas sans rappeler la spécialisation et la concentration de plus en plus grande des fermes québécoises (Nantel, 2015). Le cas de la production porcine est révélateur par son « moule » exportateur et industriel (Proulx, 2007). Toutefois, la diversité des pratiques nous rappelle aussi que nous sommes face à une articulation dynamique entre le système agricole industriel et paysan (Van der Ploeg, 2008) ; de la monoculture à la polyculture. L'agriculture serait donc davantage une histoire de production spécifique que de contiguïté. Elle serait ainsi définie, et les entretiens le confirment, surtout par le type de production et de pratique dans lesquelles les agriculteurs et les agricultrices s'inscrivent.

4.1.3 Financière agricole

Un des aspects inattendus relevés dans notre échantillon concerne la Financière agricole. Encore faut-il rappeler que notre échantillon est trop petit pour faire une généralisation représentative. Néanmoins, du point de vue de nos participant·e·s, nous avons recueilli des propos qui véhiculent la pertinence de son rôle dans le monde agricole. Si nous constatons qu'elle est délaissée au profit d'autres services financiers comme les banques ou les Caisses populaires, la Financière agricole nous est présentée comme un organisme qui semble combler des besoins spécifiques. Les quelques témoignages que nous avons retenus placent la Financière comme l'un des piliers du modèle agricole québécois dans le volet économique. À ce sujet, nous présenterons les points de convergences.

D'abord, nous retenons que la Financière agricole est perçue comme un organisme qui connaît bien le milieu agricole. Comme nous l'exprimait Simon : « [...] c'est eux autres qui gèrent tout ça. Et moi, quand je veux emprunter quelque chose, ils évaluent mon projet. Mais ils connaissent... ils savent c'est quoi ». Cette affirmation nous indique clairement la position de la Financière dans le secteur. De là, nous remarquons que le fait d'être en contact avec une institution, qui est consciente des dynamiques agricoles, semble assurer une confiance dans les démarches des agriculteurs et des agricultrices. Il est aussi question de la reconnaissance des personnes et de leur capacité à mener leur projet d'affaires à bien. En recevant une approbation de l'institution, cette condition peut renvoyer au sentiment de fierté des agriculteurs et des agricultrices qui justifie leur appartenance dans le milieu. En nous référant au Chapitre III (Discours économique), nous savons que les investissements ou les capitaux demandés sont substantiels. « Passer » par la Financière, pour employer une expression commune des participant·e·s, dont sa mission est de soutenir et de promouvoir le développement du

milieu agricole québécois⁷², donne justement aux agriculteurs et aux agricultrices un sentiment de légitimité de la gestion économique de l'agriculture. En revanche, et peut-être une des raisons qui poussent nos participant·e·s à la délaïsser, de « passer » par la Financière rajoute une personne dans les projets de développement ou les négociations. L'agriculteur ou l'agricultrice ne se trouve plus seul·e devant son interlocuteur, mais est redevable, économiquement et symboliquement, à une tierce partie. Vincent nous donne un exemple de cette situation :

Quand tu as la Financière... quand vient le temps d'un achat de ferme... pis que la Financière est présente. Ben, ça fait une personne de plus... bon, moi je t'avoue que j'ai emprunté à la banque pour tout ça, là. Mais si, à mettons, tu rentres la Financière là-dedans. Ben, ça fait une troisième personne de plus à la table de négociation.

Il poursuit en spécifiant cette redevance : « Il faut que tu fasses des comptes-rendus annuels. Tu sais, ils surveillent un peu. Ils t'ont aidé à lancer ton entreprise. T'as encore une petite lourdeur administrative à leur fournir. » Cette situation est partagée par Laurent, mais est d'avis qu'elle doit maintenir cette fonction. Il nous expliquait que la Financière occupe un rôle de surveillance pour s'assurer que l'argent investi bénéficiera vraiment à l'entreprise : « [...] elle gère de l'argent qui vient de toi, qui vient de moi, qui vient du voisin. Elle peut pas commencer à prêter de l'argent à n'importe qui sans savoir si cet argent-là va pas revenir dans les portes-feuilles du peuple. » Une sorte de redevance de la gestion des finances publiques face à la population agricole et aux contribuables (Lafrance, 2015).

Puis, ce que nous révèlent nos entretiens, c'est que les agriculteurs·trices traitent avec la Financière surtout en lien avec les assurances. Deux types d'assurances retiennent principalement leur attention : assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et

⁷² Tiré du site Internet de la Financière agricole, onglet « Naviguer », section « Référence » (*À propos de nous*), [En ligne], <https://www.fadq.qc.ca/a-propos-de-nous/mission/>

assurance récolte (ASREC). La première, seulement collective, protège les entreprises de la fluctuation de la valeur marchande et des coûts de production et la deuxième, individuelle ou collective, protègent les récoltes contre les « les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables »⁷³. L'avis de nos participant·e·s était mitigé sur la notion de statu quo ou de refonte des programmes actuels :

Laurent : Mais... assurément, l'ASRA... elle a son effet positif. Donc, je prônerais probablement un statu quo sur une partie de l'ASRA, exemple. Mais en même temps, une refonte sur certains aspects de l'assurance agricole (ASREC).

Par contre, si l'on se fie aux propos de Diane et de Martin, il faudrait que l'ASRA ou l'ASREC soient mieux encadrées pour éviter de dédommager sans raison visiblement apparente : [...] moi j'aimerais plus l'assurance récolte si y'a vraiment un dommage. Tu sais, vraiment important, là. [...] Pas du « tétage » (Diane). Martin, quant à lui, nous fait part de son inquiétude sur le calcul des compensations :

Au niveau de l'ASRA, [...] Je me souviens pu exactement des chiffres, mais je sais que la Financière compensait quand même beaucoup, là. Un moment donné, [...] ils trouvaient que les compensations étaient trop, trop élevées. [...] Ils ont réajusté l'assurance pour y aller en gardant les... (cherche ses mots). Ceux qui sont plus performants. Ce qui veut dire qu'à chaque année, [...] Ils enlèvent tout le temps les 25 moins performants...

Selon lui, cette manière de faire peut se voir comme un obstacle au développement de l'agriculture au Québec par une pression mise sur les producteurs·trices en termes de performance. Il s'inquiète du sort des entreprises les plus précaires et du soutien qui semble s'effacer : « [...] ils gardent les coûts de production des meilleurs. [...] SI on

⁷³ Tiré du site Internet de la Financière agricole, onglet « Naviguer », section « Assurances et protection du revenu » (Assurance récolte), [En ligne], <https://www.fadq.qc.ca/assurance-recolte/description/>

parle à vraiment très long terme, tu vas t'approcher de l'élite. Ça fait que celui-là qui tire un peu de la patte en arrière, ça vient difficile ». Malgré tout, la Financière agricole est perçue comme un organisme qui fait partie de la structure du modèle agricole québécois tant au niveau conceptuel que concret. En fait, cette présence concrète se comprend par son rôle de surveillance « d'associé vigilant », qu'elle soit responsable des assurances, comme l'ASRA ou l'ASREC, qu'elle propose des subventions pour la relève ou pour les activités à la ferme. Il reste que, conceptuellement, la mission principale de cet organisme est d'assurer la mise en marché des produits d'ici, donc axée sur le rendement, d'encourager l'innovation et la gestion et le partage du risque (climatique, financier, etc.). C'est un modèle managérial qui vise à donner un avantage concurrentiel aux produits québécois (Rouillard, 2002).

4.1.4 Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Dans cette recherche, nous nous sommes intéressés au rapport qui existe entre les agriculteurs·trices et leur espace. Dans le cas présent, en utilisant les mots de Martin, nous parlons d'espace physique, le territoire agricole : « Tu sais, ma vision de l'agriculture c'est vraiment plus une occupation aussi de territoire. Et puis de protéger notre patrimoine. » En s'interrogeant sur cet aspect, nous avons sondé les perceptions de notre échantillon sur leur relation avec l'organisme responsable de cette fonction : la CPTAQ. La relation que nos participant·e·s entretiennent par rapport à leur espace de production en est une de conscience de leur environnement de travail et d'attachement à leur territoire. En empiétant sur les terres agricoles, petit à petit, une ressource disparaît et ne pourra pas être remplacée. Conséquemment, le patrimoine agricole est limité et chaque portion enlevée représente un affaiblissement de l'agriculture ; un affaiblissement d'une région donnée. D'autant plus que la notion de territorialité (Jean, 1993) n'implique pas seulement une dimension matérielle, mais

engage aussi un ordre symbolique. Les gens qui habitent et travaillent sur un territoire *produisent* un espace chargé de sens et de significations. L’empiétement du territoire a aussi des conséquences sur l’appartenance à ce dernier : « [...] la notion de territoire est centrale dans l’expérience humaine [...] comme facteur de construction de l’identité individuelle [et] collective » (*Ibid.*, p. 295). Le territoire ne se voit plus seulement comme un espace où l’on produit une marchandise, mais il est aussi un lieu qui participe à construire une « reconnaissance des groupes sociaux » (*Ibid.*). Un organisme comme la CPTAQ contribue à forger cette reconnaissance en se donnant pour mission de « Garantir pour les générations futures un territoire propice à l’exercice et au développement des activités agricoles⁷⁴. »

En premier lieu, notre analyse montre qu’elle n’est pas un organisme qui occupe une présence quotidienne dans la vie des agriculteurs ou des agricultrices. En l’occurrence, une personne traite avec la CPTAQ si et seulement si elle projette de faire un développement qui impliquerait une construction en zone agricole⁷⁵. En second lieu, il nous a semblé que la CPTAQ, par sa mission territoriale, est un élément caractéristique de la structure du modèle conceptuel. Non seulement ce rôle de protection est d’abord orienté vers l’espace de production, mais il est aussi, par extension, un rôle de protection de l’agriculture. D’une part, nos répondant·e·s reconnaissent que la réglementation peut parfois être contraignante. D’autre part, la CPTAQ est vue comme un organisme essentiel à la pérennité de l’agriculture au Québec. Normand résume bien cette double position :

⁷⁴ Tiré du site Internet de la CPTAQ, section « Mission et mandat », [En ligne], <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=27>

⁷⁵ La zone agricole est aussi appelée « zone verte ». Cette dénomination est apparue à la fin des années 1970, soit avec la naissance de la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Nous distinguons deux zones principales : la « zone blanche », qui permet le développement d’unités résidentielles et commerciales sur un territoire donné et la « zone verte » qui implique une activité agricole. Cette dernière ne peut être modifiée sans passer par la Commission de la protection du territoire agricole québécois. Toute modification à la zone verte est régie par un processus strict. Le but est, comme nous l’avons mentionné, de préserver les terres cultivables au Québec au détriment d’un développement urbain sur des terres fertiles.

Mais je trouve que la Loi est quand même bien fait. Je trouve que oui elle freine un peu certains projets qui ont peut-être pas une mentalité agricole. Moi je pense que la maison qui soit attachée après les terres c'est pas si grave que ça. Et je pense que oui, il faut que ce soit réglementé.

Diane, seule agronome de notre échantillon, est consciente de cette réalité et nous a partagé cette inquiétude à travers sa vision de la CPTAQ :

Elle... elle va autoriser ou non... mettons des sols de bons potentiels agricoles à ne pas être laissés pour le développement urbain ou commercial, etc... Elle, son rôle, c'est de protéger le potentiel du Québec. Parce qu'on a un certain pourcentage de sols de qualité. [...] On a des bijoux qu'il faudrait protéger. Pis c'est le rôle de la CPTAQ.

Dans cette lignée, nous avons noté que la CPTAQ ne procède pas au cas par cas. La Loi ne fait pas de discernement dans la nature des projets. C'était le cas de Timothé qui se soumet à ses principes formels :

Mais comme le cas qu'on a eu, nous autres, ils voulaient pas qu'on scinde notre lot avec la porcherie dessus. Parce qu'eux y'ont comme des objectifs de pas faire des petits lots... pour favoriser l'agriculture. [...] C'est supposer protéger l'agriculture, mais en même temps tu regardes autour des villes pis tout ça... (rire moqueur) y'a aucune protection des champs. [...] y'a des choses que j'ai de la misère à suivre là-dedans un peu.

En regroupant ces exemples, nous pouvons extraire deux points principaux. D'une part, les agriculteurs et les agricultrices reconnaissent son rôle de protection de l'agriculture québécoise. D'autre part, la rigidité de la Loi crée parfois des obstacles aux agriculteurs et agricultrices qui présentent une situation singulière localisée. Comme nous l'expliquait Laurent : « Ils marchent sur des œufs tout le temps. Pis c'est pour ça, j'imagine, que c'est long avant qu'il y ait du changement. Pour analyser, pour sur-analyser. » Nous concevons que la CPTAQ ne pourrait pas prendre en charge un

nombre de cas particulier sans participer à alimenter la lourdeur du processus et par conséquent, d'allonger les délais de réponses. Il nous apparaît alors qu'en évitant de traiter les demandes de cas par cas, la CPTAQ peut faire preuve de constance. Toutefois, cette façon de faire présente un envers. Le développement en région peut être affecté, voire freiné par l'application stricte de ses principes⁷⁶. Certaines des décisions, contraires aux objectifs de la CPTAQ, sont mal perçues par certaines personnes de notre échantillon. Elles causent d'autant plus de confusion dans les perceptions du rôle que joue la CPTAQ. D'ailleurs, l'essentiel des critiques que nous avons recueillies va dans cette direction. Bien entendu, nous n'avons pas étudié l'ensemble de ses décisions récentes. Néanmoins, nous sommes en mesure d'affirmer qu'à la lumière de nos entretiens, tel que mentionné au Chapitre I, une confusion persiste quant au mandat et à la responsabilité de la CPTAQ dans les décisions (acceptation ou refus) sur certains projets.

Benoit : La CPTAQ... ben, j'ai jamais vraiment eu affaire avec eux. Ils protègent ce qu'ils peuvent pis quand tu es du petit monde, tu ne peux pas dézoner où ce que tu veux. Mais quand il y a de l'argent en jeu... le ministère, ça doit se parler à Québec pour que ça aille bien. Mais quelqu'un qui veut se construire dans un champ et le dézoner, il sera pas capable. Mais quelqu'un qui veut construire un hôpital, il va être capable. [...] Il va parler aux bonnes personnes au gouvernement... mais tout seul, non.

Cette affirmation rejoint la position de Maxime, producteur dans Chaudière-Appalaches, qui a déjà réfléchi à cette problématique :

La Loi a été mis (sic) pour ça, dans ce temps-là. Pour éviter l'étalement urbain pis garder les villes pour avoir le plus de densité possible. Mais là, il faut que ce soit rénové. Ça nous amène des problèmes comme ça. Pis dans les campagnes... tu peux plus bâtir. Y'a des places... nous autres, c'est de la roche. T'as une terre en plein bois pis le gars peut pas bâtir parce que c'est zoné agricole. Fait qu'à partir de là... ça restreint les municipalités pour un développement.

⁷⁶ Voir Chapitre I

Justement, nous avons pu observer que les réalités agronomiques de certaines régions diffèrent à plusieurs niveaux. Par exemple, les terres en Montérégie sont beaucoup plus propices à la culture céréalière que dans Chaudière-Appalaches. Dans l'extrait de Maxime, nous comprenons bien cette condition : les activités agricoles régionales se différencient. D'après leur propos sur l'attachement à leur territoire et la portée sociale de l'agriculture, il nous porte à croire que si nous glissons vers une conception de l'agriculture qui est raisonnée d'abord en motifs économiques, nous risquons de devoir sacrifier, petit à petit, notre territoire agricole (physique et écologique). De la même manière, parce que nous avons choisi et que nous sommes en mesure de suivre les pratiques des autres provinces du Canada ou des États-Unis, en favorisant un type d'agriculture qui vise l'exportation ou la culture sur des surfaces de plus en plus grandes, la conséquence de ce choix concourt sérieusement à nourrir les problématiques de protection du territoire agricole québécois au détriment de son développement social et localisé.

4.1.5 Régie des marchés agricoles du Québec (RMAAQ)

En premier lieu, nous informons que la RMAAQ s'est révélée comme étant l'organisme qui a eu le moins d'échos lors de nos entretiens. Le peu d'information recueilli tranche avec la portée sociale concrète de la Loi annoncée au Chapitre I. Si certains ne la connaissaient pas suffisamment pour exprimer une opinion, d'autres n'avaient tout simplement pas d'opinion en raison du peu de contact avec elle. Puisque la RMAAQ n'est pas un organisme de première ligne, dans le sens d'une étroite relation avec la population agricole, nous sommes d'avis que cette circonstance est rémissible. Elle est, autrement dit, un organisme qui coordonne une partie de l'organisation sociale et économique de l'agriculture. D'une part, son rôle de protection se conçoit comme

un volet social. Définie par un cadre légal, la structure de mise en marché maintient une équité entre les parties en protégeant les ententes entre les agriculteurs·trices et les acheteurs. D'autre part, ses jugements sur des enjeux économiques rectifient cette structure pour assurer la stabilité et la flexibilité d'un secteur. Justement, il nous est apparu que ce sont principalement les Fédérations de producteurs qui entretiennent ce lien avec la RMAAQ. En reprenant les paroles de Simon : « On a pas affaire ben, ben à la Régie des marchés. » De la sorte, à moins d'un litige avec sa Fédération ou pour un enjeu individuel, spécifique à la mise en marché d'un produit, les agriculteurs ou les agricultrices traitent peu avec elle. Cet organisme n'est donc pas au centre des préoccupations quotidiennes de la population agricole.

En second lieu, la RMAAQ nous a permis de poursuivre la réflexion entamée plus tôt (UPA). Les propos qui se révèlent dans nos entretiens tendent à démontrer que les agriculteurs et les agricultrices, du moins en partie, sont en quelque sorte fractionnés par l'entremise de leur Fédération. D'abord, Martin nous affirmait que dans le porc ou dans l'agneau notamment, pour vendre sa production, il fallait l'annoncer à sa Fédération. C'est elle qui se chargera de la mise en marché. Timothé aussi affirmait que : « [...] nous on vend tout par la Fédération » avant de préciser que : « [...] quand y'a des bonnes opportunités de marché sur la bourse à Chicago, on vend des porcs à la bourse. » Puis, les propos de Simon et de Maxime, producteurs laitiers, montrent une similitude dans leur secteur : c'est la Fédération qui s'occupe de la gestion et de la vente du lait. En contrepartie, nous laissions sous-entendre que dans certains cas, un individu pouvait y traiter directement. Cette affirmation est juste, mais il reste que la RMAAQ est plutôt une affaire de Fédération que de particulier :

Timothé : [...] en tant que producteur, à moins que t'aïlles vraiment [...] des problèmes vraiment spécifiques avec ta Fédération... t'as pas vraiment d'affaire à travailler avec eux. Mettons que tu regardes les causes à la Régie, c'est souvent [...] des producteurs avec des quotas qui veulent transférer [...]. Sinon les gros cas, c'est vraiment les Fédérations avec les acheteurs pis des choses comme ça.

Par ailleurs, si certains de nos participant·e·s mentionnaient que pour vendre sa production de porc il fallait l'annoncer à sa Fédération, cette façon de faire n'est pas unique. En l'occurrence, Laurent, producteur porcin indépendant, fait lui-même sa mise en marché. Ses décisions d'affaires s'accompagnent aussi d'embûches qu'il considère comme un obstacle à son développement. Il ne bénéficie pas de l'ASRA pour son engraissement puisqu'il fait abattre lui-même ses porcs. Dans son cas, la convention stipule que pour avoir droit aux compensations de l'ASRA, il est obligé de les vendre à l'abattoir :

Fait que... moi, j'en aurais peut-être besoin, cette année, de l'ASRA. Parce que finalement... ça l'a été un peu plus dur. Ou même, à la limite, l'utiliser comme effet de levier. Tu sais, si c'est mis en place pis j'y ai le droit. Mais non, j'y ai pas l'droit. Parce que la convention, c'est écrit noir sur blanc, que toi, tu vends tes cochons à l'abattoir pis que l'abattoir s'occupe de la mise en marché.

Dans l'ensemble, à travers le discours de nos participant·e·s, nous avons vu que la mise en marché au Québec peut être très forte dans certains secteurs alors qu'elle est pratiquement inexistante dans d'autres. Par exemple, les productions maraîchères ou fruitières ne sont pas soumises à un contrôle aussi strict. Les producteurs et les productrices ont la liberté d'écouler leur production selon leurs prérogatives. Néanmoins, cette indépendance porte en elle un revers. Si ces productions ont l'avantage de pouvoir faire leur propre mise en marché, nous retrouvons aussi une plus forte compétition par les prix. Du point de vue de Diane : « c'est sûr que financièrement, il y a la compétition des prix, là. Ça c'est triste... [...] Y'a quelque chose à faire là-dedans au niveau des petits fruits et de la mise en marché. Y'a un dossier à améliorer... » L'indépendance apporte aussi une charge de travail plus grande. Être libre de faire sa mise en marché implique deux choses. Soit qu'un producteur ou une productrice décide de vendre sa production à un intermédiaire comme une chaîne d'alimentation ou décide de la garder pour la vendre directement

aux consommateurs. La charge supplémentaire de travail se voit davantage dans le dernier cas :

Vincent : Moi, dans ma passion... dans mon orientation de la ferme, la mise en marché fait pour beaucoup. Mais je m'impose une tâche de travail beaucoup plus astronomique. Ça, ça veut dire que le gars qui fait des choux... des carottes, à mettons qu'il vend ça à la van. Ok, il va perdre le poste de profit... parce que la vente au détail va se faire avec un autre commerçant. [...] moi, dans tout ça, j'ai le lien direct avec le client. [...] La seule chose... je viens de m'aligner du travail sept jours sur sept pis y'a jamais de pause. (en étirant les syllabes) Jamais de pause. Tandis que celui qui va vendre à la van, lui... peut peut-être faire du lundi au vendredi. Ou peut-être qu'il va travailler un samedi ou dimanche si y'a eu du mauvais temps. Mais y'est capable de se donner des journées de vacances.

C'est de dire que la mise en marché, dans la production maraîchère notamment, vient avec un prix. Un prix qui se traduit par le temps investi. Martin nous a aussi partagé cette dualité. D'un côté, il serait plus rassurant de vendre directement à une agence qui se chargera de la mise en marché sans avoir à s'en soucier. Par contre, de l'autre, la mise en marché est vue comme un avantage créatif pour mettre en valeur son produit. De cette manière, un agriculteur ou une agricultrice peut se démarquer et s'approprier un créneau. Dans cet esprit, nos participant·e·s ont exprimé le désir de clarté dans l'identification des produits. L'absence de règles de mise en marché dans certaines productions pose le problème de la provenance réelle des aliments. Comme nous l'exprimait Diane : « Au niveau de la mise en marché des petits fruits, y'a pas d'autres règles. Tu ne taxes pas le fruit que tu récoltes... y'a pas de règles... » D'autant plus que le choix des consommateurs qui désirent encourager le commerce local peut être influencé par les informations accessibles. Vincent nous disait justement que : « [...] j'avoue que... si y'achète le produit de l'Ontario, à mettons... il faut le dire. Si il met une étiquette comme quoi que c'est local... ben là y'a une petite menterie là-dedans. » Pour le moment, de l'avis de Diane, aucune vérification n'est faite pour valider l'origine. Il est alors probable que le consommateur, à quelques occasions, soit trompé dans ses choix alimentaires. Cette affirmation demeure néanmoins discutabile puisqu'il

n'existe pas de statistiques véritables pour prouver cette pratique⁷⁷. Toutefois, pour pallier l'éventualité de ce problème, Diane aimerait :

[...] identifier les produits du Québec. Vraiment les identifier, là ! Tu sais, qu'il ait vraiment une vérification. Y'a des gens qui peuvent mettre une étiquette, mais y'a aucune vérification. Moi, je suis un consommateur... j'aime ça m'assurer que ce que je consomme... Donc, moi, j'aimerais ça qu'il ait vraiment une meilleure représentation. Et ça nous permettrait, les citoyens, de mieux consommer des produits québécois.

Nous discernons alors que les règles de mises en marché dans les productions maraîchères et fruitières principalement s'appuient sur la bonne volonté des gens qui produisent⁷⁸. Vincent conçoit cette réalité du point de vue de l'intégrité : « Fait que là-dessus... non, c'est chacun sa décision. T'es où là-dedans ? Si t'es producteur... en entier [...] T'iras pas chercher du porc en Ontario pour l'amener ici en disant ci, en disant ça. » Il appuie sur le fait que l'intégrité du producteur provient de ce que sa terre lui offre en vue de le revendre, le distinguant du commerçant : « Celui qui conte la petite menterie, y'est plus commerçant que producteur selon moi. » N'empêche que de l'avis de nos participant·e·s, il y aurait une avenue intéressante pour mettre en valeur les produits locaux non seulement par une identification juste et claire, mais reconnue par une vérification ordonnée.

⁷⁷ Par contre, depuis mai 2018, le *Règlement sur l'indication de l'origine des fruits et légumes frais* comporte un ensemble de mesures visant à empêcher de tromper ou d'induire en erreur l'acheteur. Autrement dit, « Ce règlement prescrit l'obligation d'indiquer l'origine des fruits et des légumes frais du Québec, lorsqu'ils sont préemballés ou vendus en vrac au détail et dans toutes les publicités relatives à leur vente. Il impose également l'utilisation de certaines expressions pour indiquer l'origine des fruits et des légumes frais produits au Québec. » MAPAQ, 2018. « Guide d'application : Indication de l'origine des fruits et légumes frais », [En ligne],

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Originedesfruitsetlegumes.pdf>, p. 3

⁷⁸ Bien qu'il existe des mesures pour contrer la fraude alimentaire, on estime à environ 10 % des aliments au Canada qui en sont affectés. « Même les autorités attitrées à cette tâche éprouvent des difficultés, si bien que ce sont souvent les citoyennes et citoyens, à l'aide des réseaux sociaux, qui arrivent à faire bouger les choses. » Radio-Canada, « Fraude alimentaire : pas facile pour la population de s'y retrouver », 17 janvier 2020, Ici Première, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/moteur-de-recherche/segments/chronique/151335/substitution-aliments-outils-trucs-conseils>

4.2 Le temps administratif

En imaginant le quotidien d'un agriculteur ou d'une agricultrice, il est fort probable que les éléments relatifs à la vie à la campagne, au travail dans le champ, à la traite des vaches ou aux récoltes soient parmi les premières images manifestes. Pour la plupart d'entre nous, lorsque l'on pense à « l'Agriculture », on pense généralement à « production alimentaire » pour notre consommation. Il existe pourtant une facette moins connue de la population, moins familière. La paperasse. D'ailleurs, elle accapare une grande partie du travail agricole. Il est en effet assez rare que nous imaginions un agriculteur ou une agricultrice derrière son bureau, mettant de l'ordre dans ses papiers ou remplissant des formulaires. Malgré tout, nous avons remarqué qu'une part significative de l'organisation d'une ferme ne se fait pas au champ, mais bien dans un bureau. Cette réalité quotidienne nous a été longuement détaillée.

La paperasse agricole n'est pas un phénomène anodin. En fait, il est connu depuis longtemps et constitue un réel problème. Déjà en 2014, Denise Proulx écrivait dans le Journal de Montréal : « La productivité agricole minée par la paperasse ». Selon cette dernière, en rapportant les données d'une étude réalisée par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI) en 2012, près de la moitié des agriculteurs et des agricultrices sondés étaient « même d'avis que la paperasse liée à la réglementation est une sérieuse entrave à la productivité de leur entreprise »⁷⁹. En 2016, dans le Journal de Québec : « 76 % des agriculteurs n'en peuvent plus de la paperasse » (Agence QMI). Récemment, plusieurs articles de journaux, spécialisés ou non en agriculture, en font aussi état. Dans Coup d'œil, un article daté du 29 janvier 2019 s'intitulait :

⁷⁹ Denise Proulx, « La productivité agricole minée par la paperasse », Le Journal de Montréal, 29 janvier 2014, [En ligne] <https://www.journaldemontreal.com/2014/01/29/la-productivite-agricole-minee-par-la-paperasse>

« La paperasserie pèse lourd sur les entreprises agricoles » (Marc-André Couillard). Dans *La Terre de chez nous*, un article du 2 décembre 2019 avait comme titre : « La paperasse « brûle » les producteurs » (Martin Ménard et Myriam Laplante El Haïli). *La Voix de l'Est*, le 14 janvier 2020, en fait mention : « Des résolutions d'agriculteurs » (Isabelle Martineau). Dans *La Vie agricole*, le 12 février 2020, « Trop de problèmes de paperasse en agriculture ! » (LVA). Ce dernier, en évoquant les plus récentes données recueillies par la FCEI, relate une situation encore pire que celle décrite par Denise Proulx six ans plus tôt : « 95 % des producteurs estiment qu'on les inonde de trop de paperasse ce qui a un impact sur le développement de leur entreprise »⁸⁰. Et la liste pourrait s'allonger davantage. À cet égard, non seulement les articles journalistiques que nous venons de citer nous informent sur cette problématique, mais ils sont d'autant plus une manifestation de la *reconnaissance* de cette problématique dans le milieu agricole. L'abondance d'articles journalistiques démontre spécialement que la plupart des acteurs qui gravitent dans le milieu agricole sont aux faits de la situation. De là, nous ne mettons pas en lumière, ici, un phénomène nouveau. Par contre, nous voulons vous montrer la portée concrète de cette problématique dans la vie quotidienne des agriculteurs et des agricultrices observée sur le terrain.

Avant d'aller plus loin, mentionnons que plusieurs suivis sont obligatoires et imposés par le ministère de l'Environnement notamment. Par exemple, depuis 2002, les agriculteurs·trices sont soumis au Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Ce dernier a pour objectif « la protection des sols et de l'eau en milieu agricole »⁸¹. Il établit donc un ensemble de normes qui visent à encadrer certaines activités agricoles, comme la gestion des déjections animales ou la culture des végétaux, afin de respecter « la capacité de support en phosphore des rivières du Québec » (*Ibid.*). Le but est de

⁸⁰ Yannick Patelli, « Trop de paperasse en agriculture ! », *La Vie Agricole*, 12 février 2020, [En ligne] <https://lvatv.ca/2020/02/12/francois-vincent/>

⁸¹ Tiré du site Internet du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, onglet « Agriculture », section « Cadre réglementaire », [En ligne], http://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/index.htm

limiter les écoulements vers les cours d'eau grâce à une utilisation raisonnée et à un entreposage adéquat. Dans le REA s'ajoute le Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). L'agriculteur ou l'agricultrice a donc le devoir de tenir un registre (cahier de charge) contenant tous les renseignements sur l'épandage de matières fertilisantes sur chaque parcelle en culture. Ces actions sont préalablement autorisées par un agronome. L'agronome est aussi responsable de faire un suivi des recommandations et de fournir, à la fin de la période de culture, un rapport sur la fertilisation effectuée. Il serait alors faux d'affirmer que les agriculteurs et les agricultrices sont libres d'utiliser des produits chimiques comme bon leur semble. Dépendamment de leur type d'exploitation, les agriculteurs et les agricultrices du Québec sont touchés à différentes échelles par les normes du ministère de l'Environnement. En nous référant aux propos de Simon, nous comprenons qu'autrefois, la réglementation était considérablement différente, voire beaucoup plus laxiste :

Parce que cette année, on a des PAEF. Tous les champs, c'est plus comme avant. Tu fais pas ce que tu veux. Y'a des questions environnementales à respecter. Ça l'a des coûts ça. Ce que t'avais pas avant. [...] si t'es tests, ils concluent que tu peux pas mettre ça. [...] Tu peux pas. Tu sais, il faut respecter ça. Pis ça, ça l'a des coûts. De ce temps-là, on se trouve comme en éponge un peu, là.

Par les comptes à rendre, la paperasse des agriculteurs et des agricultrices se multiplie. Elle se comprend comme une nouvelle organisation du travail agricole qui implique de nouvelles normes ou de nouvelles réglementations. Pour faire de l'agriculture au XXI^e siècle, il faut désormais être en mesure de s'y conformer. Il en résulte alors un changement dans les pratiques. À cet effet, Vincent nous explique l'enchevêtrement qui se forme entre le MAPAQ et le ministère de l'Environnement. Un des exemples le plus probants se retrouve effectivement dans l'application de matières fertilisantes :

Vincent : Non, non... ben, écoute... Environnement (ministère), c'est rendu un peu jumelé avec le MAPAQ. C'est rendu un peu global, là... tout ça. Y'a l'Environnement qui était peut-être un peu différent avant. Mais asteure l'Agriculture et l'Environnement, c'est un peu relié ensemble. Je fais affaire avec eux autres. Vois-tu, les bilans phosphore, c'est « checké ». Les rapports annuels, ils vont vérifier nos épandages... si on est dans les limites des grilles pis toute. Ça, c'est correct.

Vincent révèle aussi un élément dont nous aurons la chance d'élaborer plus en détail en conclusion, c'est-à-dire la conscience des conséquences environnementales de leurs actions et de leur responsabilité en la matière. Or, cette conscience tranche largement avec la conception négative de ces enjeux, perçue par la population, qui nous a été exprimée du point de vue des agriculteurs et des agricultrices.

Dans un autre ordre d'idée, nous considérons que la notion de « paperasse » demeure ambiguë. De quoi parle-t-on ? À quoi réfère-t-elle ? Dans nos entretiens, nous avons constaté trois points principaux qui en constitueraient les points communs. Premièrement, qui dit paperasse, dit papier. Il existe un large éventail de papiers (ministères, syndicat, assurances, subventions, cahier de charge, pièces justificatives, etc.) que les agriculteurs et les agricultrices sont tenus de fournir pour avoir droit à certains services ou avantages. Dépendamment de leur type de production (animal/végétal), de l'embauche d'employés (locaux/migrants), de leur type d'exploitation (conventionnel/biologique), de leurs services financiers (banques, Caisses, Financière agricole) et ainsi de suite, chacun devra impérativement remplir des documents administratifs. Deuxièmement, la paperasse en agriculture est en fait un poste d'administration à part entière qui se met en place par la gestion de l'organisation des papiers ou des comptes-rendus obligatoires. Troisièmement, cette combinaison entre « papiers à fournir » et « poste administratif » commande du temps. Celui-ci doit automatiquement être consacré par les agriculteurs et les agricultrices. Le temps administratif devient alors une variable du travail agricole qui est traduit en effort pour maintenir ou obtenir des services ou des avantages. Étant donné l'ampleur de la

paperasse, nous avons observé que ce point peut à l'occasion s'installer comme la prémisse d'une source de frustration ou de découragement. Cette situation peut alors être considérée comme un obstacle au développement de l'agriculture au Québec et une source de stress qui ajoute à la charge mentale. D'autant plus que cet aspect du travail est invisible et n'est pas rémunéré.

À cette fin, nous remarquons que, autant dans nos entretiens que dans ces articles, un des points centraux de la problématique se retrouve soit dans les déclinaisons de pièces justificatives à fournir, plus particulièrement auprès des organismes ministériels, ou simplement obligatoires à la régie quotidienne de chaque ferme. Reste que nous avons constaté que les participant·e·s reconnaissent le caractère inévitable de la paperasse ; même s'ils ou elles aimeraient parfois s'en passer. Dans l'exemple suivant, Normand confesse la facilité à repousser la tâche au lendemain, mais admet surtout que la paperasse est une partie intégrante de son travail :

Ben c'est sûr... la paperasse, ça fait peur. Ça se remet bien au lendemain comme je te disais tantôt. Mais tu sais, il y a toujours un lendemain, pis un lendemain, pis un lendemain... Et là ta pile de papier s'empile partout. Moi, ici, c'est juste des petits papiers qui ont pas d'importance, mais au bureau c'est... (nous sommes dans son petit bureau).

Il exprime bien ce que nous avons observé sur le terrain : les agriculteurs et les agricultrices considèrent la paperasse comme un mal nécessaire, obligé. Agriculture et paperasse semblent alors former une paire indissociable. De ce fait, nous croyons, pour l'instant du moins, que le problème ne serait pas lié directement à la paperasse en tant que telle, puisqu'elle est inévitable et nécessaire. C'est dans cette perspective que Paul convient quant à lui qu'il est normal de suivre son processus si l'on désire participer à des programmes de subventions par exemple :

Dominique : C'est beaucoup ça [la paperasse] ?

Paul : Terriblement beaucoup, oui. Non ça, c'est vraiment beaucoup. Mais y'a pas de paperasse si vous ne voulez pas un programme. Si vous voulez participer dans un programme de subvention... ben là, c'est de la paperasse. Mon voisin, par exemple, il a commencé... et il a abandonné.

Dans son entretien, il disait avoir une certaine facilité à lire et comprendre des documents administratifs ; résultat de sa carrière précédente comme cadre exécutif. Malgré tout, il reconnaissait que ce n'était pas le cas pour tout le monde. Il proposait donc son aide à ses voisins qui éprouvaient parfois de la difficulté à remplir ou à se retrouver dans les multiples demandes des organismes. Dans l'exemple de Paul, son voisin a tout simplement décidé d'abandonner son projet. Le découragement des agriculteurs ou des agricultrices face à une paperasse exhaustive peut alors devenir un réel obstacle au développement des fermes du Québec. S'ils ou elles désirent prendre de l'expansion, des efforts supplémentaires doivent être fournis pour mener leur projet à terme. Par cette condition, le découragement prend parfois le dessus sur la motivation initiale d'un projet.

4.2.1 Papiers

Comme nous le mentionnions en ouverture, la paperasse est d'abord une affaire de papier, dans le sens d'une organisation physique. Les agriculteurs·trices sont appelé·e·s à prendre acte de plusieurs formulaires qui se rapportent à diverses organisations. Maxime est plutôt critique face à cette situation :

Maxime : Les papiers, là... on gère ça... c'est quotidien, les papiers. [...] Ça prend des semaines de paperasse. Pis il manque toujours un papier. Enlevez de la paperasse ! Ça, c'est de base. De base...

Il est en effet surprenant de voir à quel point cette gestion peut avoir un impact concret dans leur vie. À cet égard, nous sentons qu'elle est une composante tangible de la réalité quotidienne en agriculture. Nous croyons alors que si nos entretiens prennent tous la même direction sur cette problématique, c'est que la gestion des papiers s'installe comme une condition inhérente du travail agricole. Dans le prochain extrait, en lui demandant de se mettre à la place du ministre de l'Agriculture, Timothé complète les pensées de Maxime :

Timothé : (réfléchit longuement, expire par la bouche) Ben c'est sûr que la première des choses, c'est que j'essaierais de réduire la paperasse au maximum. Parce qu'on a beaucoup, beaucoup de paperasse. [...] Y'a beaucoup de demandes d'information. [...] Mais... y'a beaucoup de répétitions.

Nous avons trouvé intéressant que : « réduire la paperasse au maximum », soit la première chose qui lui soit venue à l'esprit. De tous les éléments qui sont en jeu dans la pratique, Timothé a opté pour cette dernière. Que la paperasse soit inévitable est une chose, mais nous réitérons la récurrence dans leur discours. Par le fait même, nous avons noté des solutions simples de nos participant·e·s qui éviteraient d'ajouter ou de contribuer à alimenter ce problème. Parmi celles-ci, la lourdeur de la répétition apportée par Timothé pourrait, selon lui, être réduite :

Timothé : [...] ils [le MAPAQ] m'ont envoyé un document avec toutes les informations, tu sais, avec mon nom dessus. Mais il fallait que je re-rentre toutes mes informations. Pis à la place d'envoyer une lettre... genre mettons : « Y'as-tu quelque chose qui a changé ? » [...] je te dis... des pages... tu sais, les feuilles légales, là ? [...] mais c'est à cause qu'on reçoit des papiers comme ça du MAPAQ, de l'UPA, de la Financière... (rires). Pis là, ça finit plus !

En fait, nous remarquons que la majorité de nos répondant·e·s n'ont pas forcément une aversion contre le fait de fournir certains papiers. À vrai dire, la plupart, sinon l'entièreté, participent déjà à des programmes de subventions et sont à l'affût de toutes

nouvelles opportunités qui les aideraient dans leur travail. Comme l'évoquait Paul, il est normal d'avoir à consacrer un minimum de temps si l'on veut faire partie d'un quelconque programme. Dans le même esprit, en faisant référence aux subventions offertes par la Financière agricole, nous avons relevé un exemple où l'un de nos participants se sentait laissé à lui-même dans ses démarches. Il aimerait que l'information soit divulguée davantage ; que les organismes partagent leurs programmes pour en informer les agriculteurs et les agricultrices :

Martin : La Financière Agricole... ils ont quand même des bons outils pour la relève agricole. Ils ont des programmes qui sont quand même intéressants. Mais je trouve que des fois, il ne vont pas assez d'avant. [...] on dirait que ça reste discret. [...] Ils pourraient être plus agressifs [...] Arriver : « Bon, voici. », faire des communiqués, de quoi de... que le monde est au courant. « Bon, ben il y a telle subvention qui est sortie, c'est accessible ». Tu sais, il devrait y avoir une liste. [...] Ils sortent un programme puis... ils n'en parlent pas.

4.2.2 Administration

À la lumière de ce qui précède, nous constatons effectivement que la gestion des papiers définit une facette de la réalité agricole contemporaine. Si l'on s'en tient à ce que Maxime exprimait, cette gestion est quotidienne. C'est alors qu'ils et elles organisent une partie de leur travail en y consacrant un poste administratif. D'ailleurs, il est en quelque sorte imposé par différents ministères qui demandent un suivi serré sur certaines activités à la ferme ; en prenant en compte certains facteurs comme le type de ferme, les subventions ou la mise en marché des produits. D'après nos participant·e·s, la réalité des agriculteurs ou des agricultrices au XXI^e siècle est caractérisée par de nouvelles responsabilités. Vincent se penche sur cette question dès qu'on lui pose la question :

Dominique : Et qu'est-ce que ça signifie au Québec, au XXI^e siècle ? Tu sais, au jour le jour, mettons.

Vincent : Bon, c'est sûr que, dans mon cas à moi, j'ai quand même de la pression administrative et de performance. Que ce soit envers un banquier ou autre... Plusieurs personnes pourraient penser que ça serait à la limite zen... mais je suis dévoué à la performance quand même. Pour être capable d'avoir cette ampleur-là, c'est plus de l'artisanat qu'on fait. Fait qu'on est dédié à la performance. [...] c'est une chose très, très importante l'administration. Parce que c'est beaucoup, beaucoup de chiffre. On est tenu à... on a des gros suivis à faire au niveau de toute la paperasse.

Il semblerait alors que la paperasse ait deux dimensions. D'une part, elle est contraignante physiquement et mentalement et d'autre part, elle est inévitable et même souhaitée pour développer son entreprise. Toutefois, le réel problème de la paperasse se conçoit justement par le temps requis pour remplir toutes sortes de demandes. D'autant plus que ce qui ressort de nos entretiens indique que les procédures sont compliquées, qu'il faudrait qu'elles soient simplifiées. Comme l'exprime franchement Timothé : « C'est une job à temps plein » et Simon : « Pis de la paperasse, là... du papier, là. C'est un casse-tête. Ça finit plus ». La paperasse devient alors contraignante au moment où le temps investi est trop accaparant qu'elle devienne une source de frustration ou de découragement. La paperasse peut alors être envisagée comme un obstacle en termes de temps et d'argent au développement de l'agriculture québécoise. Les différents intervenants pourraient dès lors contribuer à réduire leur charge de façon concrète en corrigeant certains procédés administratifs. Il est d'autant plus vrai que des solutions simples sont proposées par ceux et celles qui s'y conforment déjà. Si nous savons maintenant que la paperasse n'est pas l'affaire d'un seul ministère ou d'un seul organisme, c'est plutôt l'addition du nombre d'intervenants qui crée une surcharge. Les agriculteurs et les agricultrices sont donc forcés de recommencer les mêmes processus pour chacun d'eux. Le temps semble donc être une variable qui se glisse dans tous les aspects de l'activité agricole. D'autant plus qu'il n'est pas l'apanage d'une seule réalité. Si nous savons maintenant que le travail agricole est perpétuellement lié au rythme des saisons, du climat, du passé, du futur, etc., nous remarquons dans la paperasse une

nouvelle marque. Le temps n'est pas uniquement biologique ; attribuable à la croissance des végétaux, à la gestation des animaux. Écologique ; comme l'alternance du jour et de la nuit, du cycle saisonnier. Il n'est pas non plus simplement industriel ; dans les tâches quotidiennes du travail. Le modèle agricole « concret », tel que décrit par notre échantillon, est marqué par une forte demande aux agriculteurs et aux agricultrices de réserver une partie de leur temps pour se conformer aux exigences administratives. Il introduit une nouvelle condition à l'agriculture du XXI^e siècle : le temps administratif.

CONCLUSION

Cette recherche avait pour but premier de rapporter le portrait actuel du contexte agricole québécois. Pour ce faire, nous nous sommes placés du point de vue de ceux et celles qui en sont les porteurs : les agriculteurs et les agricultrices. Certes, notre échantillon est limité. Les généralisations sont difficilement concevables. Cependant, c'est précisément en s'intéressant à leur parole approximative (Grassi, 2015) que la trame narrative s'est révélée comme une réalité particulière (Couldry, 2010). La parole de la terre nous a permis d'atteindre cet objectif. Nous avons pu chercher autant dans leur définition identitaire que dans leurs relations institutionnelles les manifestations du « modèle agricole québécois ». De nos jours, l'agriculture est face à plusieurs défis. Inscrite dans un territoire localisé, elle est aussi ouverte sur le monde. L'économie mondialisée nous amène à la réfléchir du local à l'international. D'autant plus que les enjeux environnementaux deviennent indissociables de la pratique contemporaine. Dans ce contexte, plusieurs modèles se confrontent. Nous avons vu que l'agriculture se définit de plus en plus par ses aspects économiques. L'agriculture *est* une entreprise. Toutefois, nous ne pouvons affirmer que le Québec présente une singularité. Ce qui peut le différencier, du moins, se voit dans sa portée sociale. Les agriculteurs et les agricultrices de notre échantillon s'accordent pour dire que leur métier génère un lien social. Qu'il s'agisse du sentiment de servir à quelque chose ou que leur service serve à produire quelque chose, l'organisation sociale et culturelle de la société québécoise en tire une partie de l'agriculture.

En cherchant le « modèle agricole québécois » dans la pratique, nous voulions connaître l'influence de la structure, en connaître la rigidité ou la flexibilité, dans les perceptions des agriculteurs·trices. Un des aspects les plus inattendus de cette recherche

tient dans le fait qu'aucun·e de nos participant·e·s n'a explicitement mentionné cette expression lors de son entretien. Si au cours des différents chapitres nous avons montré sa portée conceptuelle et concrète, nous constatons que notre échantillon ne semble pas s'identifier à une structure particulière. Plutôt, le « modèle conceptuel » nous apparaît comme une rhétorique qui tente de présenter l'agriculture de manière homogène et harmonieuse. Sur le terrain, nous sommes à même de confirmer ce décalage. À vrai dire, le « modèle concret » fait référence à des réalités vécues spécifiques qui fractionnent les productions en unités. Toutefois, il n'est pas uniquement réfléchi sous un angle individuel puisque nous avons démontré qu'un certain nombre d'organismes comme le MAPAQ, l'UPA ou la Financière agricole peuvent avoir des influences directes dans le développement et la planification des fermes au Québec. Le pont qui se crée entre le « modèle conceptuel » et le « modèle concret » prend son ancrage dans la portée collective de l'agriculture. Justement, nous croyons qu'elle est multiforme. En référence au cadrage du métier, qui est à tout le moins difficilement circonscriptible, nous l'expliquons, car l'agriculture porte en elle des nuances qui peuvent être décrites à la fois par sa fonction productive, ses intentions économiques et sa portée sociale et culturelle.

Notre hypothèse semble alors avoir été confirmée en partie seulement. Au départ, nous envisagions que les agriculteurs et les agricultrices se définiraient en rapport avec leur production. Nos entretiens ont toutefois révélé le contraire. S'il est vrai qu'il existe une nette distinction dans la nature de leur activité (animal/végétal, gestion de l'offre, biologique/conventionnelle, etc.), la définition du métier est d'abord d'ordre symbolique. Elle suit ensuite le chemin de la production pour aboutir à l'intention de la pratique : l'entreprise. Faire de l'agriculture au Québec, c'est être passionné par son métier. Être passionné par son métier, c'est être fier de sa fonction sociale. Nous savons aussi que les Fédérations de producteurs·trices se voient comme une représentation du découpage entre les productions. C'est dans cette perspective que nous voyons plusieurs modèles coexister. Le « modèle agricole québécois » ne serait pas unique ;

chapeautant tous les autres. Plutôt, notre conception s'aligne sur plusieurs modèles qui témoignent de la diversité et de la richesse agricole québécoise. À cette fin, notre recherche a volontairement exclu certains types de production alors que nous entrevoyons de plus en plus leur place dans cet ensemble. L'idée n'est pas d'isoler chaque production considérant chaque fragment comme absolu, mais de reconnaître l'apport spécifique de chacun dans la création d'une agriculture plurielle et multiforme.

Ainsi, la vision de la population nous a permis d'entrevoir le début d'une reconnexion avec le monde agricole. Premièrement, les agriculteurs et les agricultrices de notre échantillon ont la perception de se voir accoler des étiquettes ; spécialement celle de « pollueur ». Nous voyons alors ce problème de la façon suivante : la stigmatisation du métier ou la tendance à mettre de l'avant les aspects négatifs de la pratique au détriment du positif. Deuxièmement, en lien, le manque de proximité a comme conséquence une méconnaissance du secteur. Fournir des informations qui s'alignent sur les pratiques réelles devient alors un objectif d'éducation. Troisièmement, du fait de cet espace carencé, nous avons noté que les agriculteurs et les agricultrices conçoivent les motivations des consommateurs, au moment de faire leurs achats, du point de vue strict de leur portefeuille. Autrement dit, la méconnaissance du secteur implique aussi une ignorance des coûts réels de la pratique agricole. Ce que nous révèle le « modèle concret » se comprend par la nécessité de rapprocher les parties. L'agriculture n'est pas qu'une activité soumise à un cadre strict. Elle est dynamique. Le « modèle concret » serait alors une conception de l'agriculture qui inclue autant ses pratiquants que les destinataires de cette production. Pour être en mesure de faire preuve de flexibilité et de résilience, l'importance de créer un pont entre la pratique et la consommation nous est présentée comme indispensable. En misant sur une compréhension des enjeux agricoles, il est alors envisageable que les consommateurs fassent des choix raisonnés. Dans le même esprit, la demande pour un certain type d'agriculture aurait des effets sur la manière dont elle est exécutée. Pour le moment, nous croyons que le « modèle conceptuel » comporte une dimension économique qui impose sa rigidité ; notamment

par l'entremise du temps administratif. Pour être en mesure de favoriser une articulation dynamique entre les modèles, l'influence osmotique puiserait sa source dans cet échange entre la population et les agriculteurs·trices. Sans cette prise de conscience, sans la connaissance des enjeux et de la pratique réelle, la structure actuelle ne peut que rester figée ou continuer d'évoluer lentement. Dans le même souffle, les organismes gouvernementaux et institutionnels seraient en mesure d'assouplir la charge des agriculteurs·trices par des mesures simples qui émanent de leur réalité quotidienne. Simplement, les modèles agricoles québécois ne devraient pas être subis, mais plutôt enrichis par l'ensemble des parties.

En résumé, le fil de cette recherche s'est enroulé autour des réalités actuelles du « modèle agricole québécois », c'est-à-dire principalement ancrées dans le présent. Le constat est clair : l'agriculture est multiple... et continue. La pratique agricole se conçoit alors par une temporalité distinctive. Les terres, les bâtiments et les équipements sont absorbés sur plusieurs années. La gestation des animaux et la croissance des végétaux sont planifiées. Le climat et la température peuvent mettre en péril une saison. Alors... comment envisager le développement de l'agriculture au Québec dans les dix prochaines années ? Dans le sens de Barbara Adam (2010), il est à se demander la position dans laquelle nous voulons nous placer : ce que le futur peut faire pour nous ou ce que nous pouvons faire pour le futur ?

En premier lieu, il convient de revenir rapidement sur le phénomène de spécialisation et de concentration des fermes. Deux choses nous ont paru importantes : d'une part, la population agricole ne se renouvelle pas au rythme où elle vieillit, d'autre part, la vision productiviste de l'agriculture encourage la capitalisation des entreprises. La position des personnes interviewées est catégorique : les fermes québécoises se spécialisent, suivant le courant du « modèle conceptuel ». Martin, lorsqu'il disait que le modèle politique est fait pour « la grosse business », rejoint l'un de nos postulats initiaux. L'agriculture au Québec (ou devrions-nous dire mondialement) est une activité

économique. Le fondement nourricier de l'agriculture, ancré dans un territoire proche du consommateur, perd du terrain face à une vision commerciale (Rousseau et Durand, 2011). Notre analyse démontre effectivement que les orientations politiques (et forcément économiques) ont un impact concret pour baliser l'agriculture au Québec. Nous envisageons alors une plus grande flexibilité du... – ou plutôt –, *des* modèles agricoles québécois. Pensons simplement aux mesures de protection du territoire ou aux piliers de la souveraineté alimentaire que nous avons exposés au Chapitre I. Nous avons le pouvoir de déterminer la direction que nous voulons prendre en tant que société. Encore faut-il une volonté politique qui n'a pas été perçue comme dynamique de la part de nos participant·e·s. Si nous misons simplement sur une économie de marché, il est concevable qu'à l'aube d'une perturbation planétaire, comme celle que nous connaissons actuellement avec la COVID-19, un tel modèle puisse être grandement fragilisé, voire en péril. Si au contraire, nous développons un ensemble de mesures qui visent d'abord à encourager et à dynamiser l'agriculture au niveau local, il est envisageable que nous jouissions d'une meilleure agilité pour affronter des problèmes d'ordre mondial. Mettre en valeur le visage de l'agriculture, le territoire, miser sur la portée sociale et culturelle du travail agricole, semble avoir plus d'avantages à long terme. Cette conception s'alignerait aussi sur le souhait qui nous a été exprimé de réfléchir l'agriculture à partir de sa temporalité particulière.

À cet effet, nous avons récolté quelques pistes de solution qui contribueraient à valoriser nos produits locaux. Par exemple, comme le mentionnait Diane au Chapitre IV, il pourrait y avoir une meilleure représentativité (avec une meilleure identification) des produits québécois. Non seulement dans les commerces alimentaires, mais aussi dans la conscience des consommateurs. À cette fin, Laurent insistait sur désir de proximité entre le producteur et le consommateur. Autrement dit, de véhiculer l'image d'une agriculture multiple qui démontre la volonté de certains producteurs·trices de suivre les tendances sociétales. Pour la population, il s'agit de faire preuve d'ouverture pour rapetisser l'espace entre la production et la

consommation. Il nous faisait aussi part de la situation suivante : nous avons tous, ou presque, un·e médecin de famille, un·e coiffeur·euse, un·e dentiste, un·e optométriste. Une personne que nous allons voir lorsque nécessaire et qui change rarement d'une visite à l'autre. Alors, pourquoi ne pas transposer cette habitude en agriculture ? Pourquoi ne pas avoir un ou une agricultrice de famille ? Cette idée nous a semblé attrayante et surtout réalisable. Par la même logique que les paniers de légumes (ASC)⁸², ceux et celles qui produisent du porc, de l'agneau, des fruits et des légumes, de la volaille, etc., pourraient s'unir afin d'offrir aux citoyens des produits locaux, à la carte. Cette façon de faire deviendrait alors un moyen d'encourager l'agriculture québécoise et de dynamiser les régions en partageant les risques avec la population tout en garantissant une qualité et une production raisonnée.

En second lieu, la conscience environnementale des agriculteurs·trices continuera d'évoluer en transformant les pratiques. Pour certains, la pression populaire sur ces enjeux se voit comme une variable avec laquelle ils et elles devront de plus en plus s'acclimater. Nous laissons entendre précédemment (Temps administratif) que les agriculteurs et les agricultrices reconnaissent leur rôle et sont pleinement conscients de leurs actions. Bien que les impacts des changements climatiques soient multiples, tant négatifs que positifs, il serait plus juste de parler en termes d'extrême (Tamini *et coll.*, 2014). Si tel est le cas, il semble que les changements climatiques ont déjà des effets sur la pratique agricole ; en accentuant des risques connus ou en amenant de nouveaux problèmes (Saguez, 2019). Pensons à la promesse de la Ville de Montréal de bannir le glyphosate sur son territoire au nom du principe de précaution ou à l'interdiction déjà effective des néonicotinoïdes à l'extérieur des bâtiments⁸³. Dans un sens, cet exemple

⁸² Agriculture soutenue par la communauté

⁸³ Thomas Gerbet, « Montréal n'a pas interdit le glyphosate, contrairement à sa promesse », Radio-Canada, 24 juin 2020, [En ligne], <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1714731/montreal-ville-glyphosate-interdiction-retardee-roundup-pesticide> ; Site Internet de la ville de Montréal, Environnement, Pesticides, Réglementation, Produits interdits, [En ligne], https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,74725719&_dad=portal&_schema=PORTAL

confirme que les choix politiques (tant au niveau national, provincial ou municipal) changent la manière dont nous concevons, encadrons et pratiquons notre agriculture. D'un autre, ces changements brusques peuvent aussi se voir comme un obstacle à la pratique agricole à court terme. Vincent exprimait à juste titre ressentir cette pression en étant pris entre des considérations éthiques et une intention professionnelle : « Si ça s'accroît... qu'on est pointé du doigt. Vous voulez manger. [...] Mais vous voulez pas les inconvénients qui viennent un peu avec ça. »

En dernier lieu, face à un haut degré d'incertitude, la population agricole se doit d'avoir confiance dans le temps pour atteindre leurs objectifs. L'enjeu des changements climatiques peint un portrait plus sombre de l'avenir. Toutefois, nous avons remarqué dans notre corpus que la résilience des agriculteurs et des agricultrices se traduit souvent par un optimisme face aux changements. Selon notre conception, l'avenir est le résultat d'une projection dans le temps ou simplement : l'avenir est ouvert à construire (Adam, 2010). D'une part, cette relation en est une pragmatique. Toutefois, il est intéressant de remarquer que le temps en agriculture est présent dans différents contextes. Nous comprenons qu'elle est une activité où la planification est cruciale pour la réussite de l'entreprise ; faire preuve de discernement, dans ses qualités de gestionnaire, pour anticiper les enjeux du futur. Leurs décisions présentes affecteront leur pratique future. Dans ce contexte, le rapport au temps peut alors être perçu comme une ligne qui délimite le progrès du déclin. Nos entretiens démontrent que la confiance et le réalisme des agriculteurs·trices face à l'avenir leur permettent d'envisager positivement les épreuves. Cette position nous est présentée simplement par Maxime : « Un moment donné... il faut pas que tu y penses au négatif parce que tu feras rien. [...] Non. Tu te dis : "On avance. Pis quand les coups nous arrivent sur le nez, on réagira" ».

Pour conclure, nous avons mentionné à plusieurs reprises que l'agriculture présente une temporalité particulière. La projection dans le temps que nous avons observé

semble s'accorder avec la position de Adam (2010) dans le sens où les agriculteurs·trices deviennent les agent·e·s et les artisan·e·s d'un changement. Ceux et celles qui sont en agriculture ont un impact, dans leurs actions, quant à la création de ce futur. Cependant, il ne s'agit pas de leur imputer une responsabilité individuelle. Nous sommes tous, en quelque sorte, liés par un enchaînement de décisions interdépendantes qui nous place en tant que source capable de produire un futur (*Ibid.*). Rappelons que la structure du « modèle agricole » impose une pression par le haut sur les agriculteurs·trices. Ce qui est intéressant dans cette temporalité se révèle lorsque nous saisissons que notre présent est l'aboutissement d'un futur incertain de nos prédécesseurs. Autrement dit, l'avenir présuppose un caractère ouvert, libre de bâtir. Les choix du passé se transposent donc en réalités du présent. À leur tour, les décisions du présent deviendront un passé. En prenant les changements climatiques, par un exemple de l'auteure, nous sommes à même de constater cette position. Les innovations technologiques, les découvertes et le progrès scientifique, qui ont permis d'édicter le monde contemporain, reflètent les rêves et les désirs de ceux et celles qui nous ont précédés. Nous sommes maintenant le récipient de leur liberté de construire. Les conséquences de l'exploitation des ressources en leur temps, pour bâtir leur présent, se convertissent en problématiques actuelles. Ce qui se révèle d'autant plus dans son approche du temps, c'est que nous avons la chance de pouvoir se placer comme successeur. Il nous est permis alors de nous demander : quelle position voulons-nous adopter ? Ce que nous pouvons faire pour le futur ou ce que le futur peut faire pour nous. L'auteure parle respectivement de « future present » ou de « present future » (*Ibid.*, p, 369). C'est dans cet esprit que de se projeter dans un futur présent implique que nous soyons responsables de ses conséquences. Cependant, tout comme nos prédécesseurs, quelle responsabilité avons-nous de nos actions lorsque le résultat n'est pas directement identifiable ? Le problème de la temporalité se conçoit donc dans la difficulté à entrevoir l'avenir comme condition matérielle et empirique ; ce qui est généralement le témoin factuel du passé et du présent. La conséquence des actions est jugée au regard de la connaissance de cause. Pourtant, nous observons une montée d'un

savoir technologique et scientifique innovant sans connaissance absolue de cause (*Ibid.*). Toutefois, le problème ne se retrouve pas dans la poursuite de nouveaux savoirs, mais bel et bien dans la particularité intangible des conséquences futures. Les changements climatiques représentent efficacement cette projection immatérielle. Puisque nous saisissons de plus en plus ses conséquences concrètes, la responsabilité éthique de nos actions se répercute au-delà que notre existence. Conséquemment, nous croyons que la vision de l'avenir proposée par nos agriculteurs·trices nous apparaît comme une manière légitime de concevoir le développement agricole québécois : planifier à long terme pour les générations futures. D'envisager un avenir collectif, par des politiques publiques adaptées au contexte temporel, un développement et des ressources économiques qui tiennent compte des externalités positives de l'agriculture (locales et régionales), nous semble être un défi accessible. La temporalité en agriculture pourrait dès lors se réfléchir tout à la fois par ses références au passé, garantes du présent, menant à notre futur... présent.

ANNEXE A

PRÉSENTATION DES PARTICIPANT·E·S

Participant AZ01	
Prénom anonymisé	Martin
Groupe d'âge	Moins de 35 ans
Type de production	Maraîchère
Description selon le participant	Petit producteur, faiblement automatisé et mécanisé
Région	Apparenté de Chaudière-Appalaches Né, réside et pratique dans le même village
État matrimonial	En couple
Parents et enfants	Parents opéraient un autre type de production agricole N'a pas d'enfants
Années de travail en agriculture / Expérience	14 ans
Revenu agricole	Ne retire présentement aucun revenu de sa pratique agricole Travaille à l'extérieur comme salarié
Éducation	Baccalauréat en agroéconomie
Moments marquants	<ul style="list-style-type: none">▪ Seul producteur de la relève notre échantillon▪ Tempérament plutôt calme▪ Souhaiterait un peu plus de dynamisme et moins de passivité de la part des organismes gouvernementaux, tel qu'une meilleure diffusion de l'information disponible sur les ressources et les programmes

Participant BY02	
Prénom anonymisé	Normand
Groupe d'âge	55 ans et plus

Type de production	Hybride (laitière et grandes cultures)
Description selon le participant	Moyen producteur, fortement automatisé et mécanisé
Région	Apparenté des Laurentides Né, réside et pratique au même endroit
État matrimonial	Marié
Parents et enfants	Pratique le même type de production que ses parents A des enfants, dont une fille qui travaille avec lui à temps plein et un autre enfant en agriculture, mais qui ne travaille pas à la ferme familiale
Années de travail en agriculture / Expérience	39 ans
Revenu agricole	Retire la totalité de ses revenus de l'agriculture
Éducation	Secondaire 5 avec des cours de perfectionnement en agriculture
Moments marquants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seul producteur biologique de l'échantillon ▪ Très volubile et parlait de son métier avec fierté tout en faisant preuve de réalisme ▪ Insiste sur le caractère entrepreneurial de la pratique agricole et sur l'importance de préserver certaines composantes actuelles de la structure agricole québécoise comme l'ASRA ou les quotas

Participant CX03

Prénom anonymisé	Diane
Groupe d'âge	55 ans et plus
Type de production	Petits fruits et apiculture
Description selon le participant	Petite productrice, faiblement automatisée et moyennement mécanisée
Région	Non apparentée de la Mauricie N'est pas né au lieu de sa pratique Pratique présentement à l'endroit où elle demeure
État matrimonial	Conjointe de fait
Parents et enfants	Un de ses enfants aimerait « peut-être » prendre la relève
Années de travail en agriculture / Expérience	16 ans
Revenu agricole	Tire environ 40 % de ses revenus de la ferme Est agronome

Éducation	Baccalauréat en agronomie spécialisé
Moments marquants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seule femme de l'échantillon ▪ Un peu réticente à se livrer, voire détachée, mais plus les questions s'enchaînaient, plus elle voulait partager certaines de ses réflexions sur son métier ▪ Sa carrière d'agronome l'amène à côtoyer un grand nombre de personnes et à voir une multitude de pratiques agricoles ▪ Il faut aimer la nature et avoir ou avoir eu un contact avec le monde agricole pour se lancer en agriculture.

Participant DW04

Prénom anonymisé	Benoit
Groupe d'âge	35 à 54 ans
Type de production	Grandes cultures (blé, maïs et soya) Est ouvert à d'autres variétés de grandes cultures (seigle)
Description selon le participant	Moyen producteur, moyennement automatisé et mécanisé
Région	Apparenté de la Montérégie Seul producteur de l'échantillon qui n'habite pas au lieu de sa pratique, mais planifie d'y déménager au moment opportun
État matrimonial	Conjoint de fait
Parents et enfants	Fille trop jeune pour penser à une relève
Années de travail en agriculture / Expérience	Propriétaire depuis 6 ans
Revenu agricole	Tire 100 % de ses revenus de la ferme
Éducation	Diplôme collégial en agriculture
Moments marquants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu bavard et se contentait de répondre aux questions sans trop étayer ▪ L'agriculture est une entreprise, il ne serait pas en agriculture s'il ne pouvait pas en retirer un profit décent ▪ S'inquiète notamment du contrôle que peuvent avoir les compagnies extérieures sur l'évolution des pratiques agricoles (distinction entre les types d'agronomes qu'il côtoie, certains seraient plus des agronomes-vendeurs qui participeraient au lobby des pesticides)

Participant EV05	
Prénom anonymisé	Vincent
Groupe d'âge	35 à 54 ans
Type de production	Maraîchère
Description selon le participant	Moyen producteur, faiblement automatisé (cueillette à la main) et moyennement mécanisé
Région	Apparenté de Lanaudière Né, réside et pratique au même endroit
État matrimonial	Conjoint de fait
Parents et enfants	Repris la ferme de son père qui l'avait repris de son père A des enfants qui vont prendre la relève
Années de travail en agriculture / Expérience	35 ans
Revenu agricole	Tire 100 % de ses revenus de la vente de ses produits sans intermédiaires
Éducation	Secondaire 5
Moments marquants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarqué par son accueil chaleureux et sa volonté de transmettre ses connaissances (entrevue dans son tracteur alors qu'il effectuait des travaux au champ) ▪ L'agriculture est affaire de passion qui est étroitement liée avec la famille (motivé par la production d'un légume de qualité et pense constamment à satisfaire sa clientèle) ▪ Conscient que l'utilisation de pesticides est dommageable pour l'environnement et qu'ils devraient être utilisés uniquement par nécessité

Participant FU06	
Prénom anonymisé	Simon
Groupe d'âge	35 à 54 ans
Type de production	Hybride (laitière et grandes cultures)
Description selon le participant	Moyen producteur, fortement automatisé et moyennement mécanisé
Région	Apparenté de Lanaudière Né, réside et pratique au même endroit
État matrimonial	Marié
Parents et enfants	Repris la ferme de son père qui l'avait repris de son père A de jeunes enfants

Années de travail en agriculture / Expérience	25 ans
Revenu agricole	Retire environ 95 % de ses revenus des activités de la ferme Le reste provient de petits travaux à forfait
Éducation	Secondaire 3
Moments marquants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Était l'un des plus bavards ▪ S'inquiète des brèches dans la gestion de l'offre et pense que les fermes de son envergure sont appelées à disparaître avec le temps (seul de l'échantillon à avoir utilisé le terme « cultivateur » en référence aux agriculteurs·trices) ▪ Exprime une certaine incertitude face à l'avenir en raison des décisions politiques qui fragilisent la gestion de l'offre dans les négociations d'accords internationaux notamment.

Participant GT07	
Prénom anonymisé	Laurent
Groupe d'âge	Moins de 35 ans
Type de production	Porcine
Description selon le participant	Petit producteur, faiblement automatisé et mécanisé
Région	Non apparenté de la Montérégie N'est pas né au lieu de sa pratique Pratique présentement à l'endroit où il demeure
État matrimonial	Marié
Parents et enfants	A des enfants trop jeunes pour penser à une relève
Années de travail en agriculture / Expérience	Propriétaire de sa ferme depuis 11 ans. A déjà travaillé dans d'autres productions agricoles avant de faire une conversion dans la production porcine
Revenu agricole	Tire 100 % de ses revenus des activités à la ferme
Éducation	Diplôme collégial en agriculture
Moments marquants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Celui qui s'est livré le plus librement ▪ N'a pas hésité à parler de la détresse des agriculteurs en relatant sa propre histoire (faisait preuve d'une grande sensibilité face à cette problématique occultée et dont on aurait intérêt à parler davantage selon lui)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détourne des tonnes d'aliments normalement destinés aux ordures, près de la date de péremption, pour nourrir ses animaux (a déjà été certifié « biologique », mais a décidé de privilégier cette façon de faire pour minimiser son empreinte environnementale)
--	--

Participant HS08

Prénom anonymisé	Timothé
Groupe d'âge	Moins de 35 ans
Type de production	Porcine
Description selon le participant	Moyen producteur, fortement automatisé et mécanisé
Région	Apparenté du Centre-du-Québec Né, réside et pratique dans le même village
État matrimonial	En couple
Parents et enfants	N'a pas d'enfants
Années de travail en agriculture / Expérience	Propriétaire depuis 3 ans en partenariat avec d'autres membres de sa famille Travaille en agriculture depuis le début de son adolescence
Revenu agricole	Retire 100 % de ses revenus de sa pratique agricole
Éducation	Aux études pour l'obtention d'un Baccalauréat en agroéconomie
Moments marquants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se contentait de répondre simplement aux questions sans trop étayer ▪ Plutôt réservé, ses positions sur l'agriculture tranchent avec le reste des participants (considère son exploitation comme une véritable entreprise) ▪ Se décrit d'ailleurs comme un gestionnaire dont les principales tâches quotidiennes sont de gérer les employés et de s'occuper de la paperasse

Participant IR09

Prénom anonymisé	Maxime
Groupe d'âge	35 à 54 ans
Type de production	Laitière
Description selon le participant	Moyen producteur, fortement automatisé et mécanisé
Région	Apparenté de Chaudière-Appalaches Né, réside et pratique au même endroit

État matrimonial	Conjoint de fait (a déjà été marié)
Parents et enfants	Un de ses enfants veut prendre la relève
Années de travail en agriculture / Expérience	40 ans
Revenu agricole	Tire environ 80 % de ses revenus de la production laitière Exploite aussi une érablière en plus de vendre un peu de bois
Éducation	Secondaire 5 Son fils termine ses études collégiales en agriculture
Moments marquants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Très volubile (pense que les agriculteurs n'ont pas le respect qu'ils méritent ou une certaine reconnaissance au sein de la population) ▪ Bien informé sur ce qui se passe en agriculture dans le reste du Canada et aux États-Unis, notamment au niveau des accords internationaux ▪ Croit que les quotas sont un aspect fondamental de notre modèle agricole

Participant JQ10

Prénom anonymisé	Paul
Groupe d'âge	55 ans et plus
Type de production	Petits fruits
Description selon le participant	Petit producteur, moyennement automatisé et mécanisé
Région	Non apparenté de la Montérégie A immigré au Canada dans sa vingtaine Fait la navette entre la ville et la campagne où il pratique
État matrimonial	Marié
Parents et enfants	A des enfants, ils ne prendront pas la relève
Années de travail en agriculture / Expérience	Débute en agriculture après une carrière dans un autre domaine
Revenu agricole	Retire environ 25 % de ses revenus de sa pratique agricole Retraité
Éducation	Possède le plus haut degré de scolarité de l'échantillon avec un doctorat
Moments marquants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne se considère pas, à proprement parler, comme un agriculteur (dédain pour le terme « gentleman farmer » :

distinction entre un « passe-temps » et une recherche de profit)

- Allusions sur les différences entre son pays natal et le Canada (notamment au niveau du climat et de la main d'œuvre agricole)
- Grande passion pour l'agriculture. Sa motivation prend sa source dans le mode de vie offert par l'agriculture

ANNEXE B

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

IDENTIFICATION

Nom du projet : Le modèle québécois en agriculture : Étude sur les perceptions des agriculteurs/agricultrices

Étudiant-chercheur responsable du projet : Dominique Richard

Programme d'études : Maîtrise en sociologie, UQAM

Adresse courriel : richard.dominique.9@courrier.uqam.com

Téléphone : (514) 458-1548

BUT GÉNÉRAL DU PROJET ET DIRECTION

Vous êtes invité(e) à prendre part au présent projet visant à **dresser un portrait, le plus objectif possible, des enjeux principaux du « modèle québécois » en agriculture tels que vécus et perçus par celles et ceux qui la pratiquent.** Plus spécifiquement, il vise également à comprendre les **obstacles et les opportunités, résultant des choix politiques, économiques, sociaux et institutionnels, sur la pratique quotidienne des acteurs concernés, ayant comme objectif de rendre compte de la réalité de différents secteurs agricoles.** Pour ce faire, nous prospectons

toute personne qui répondrait positivement à nos démarches de recrutement en incluant, dans la mesure du possible, un nombre significatif de femmes et de personnes issues de l'immigration, en plus de la majorité masculine dans le milieu agricole pour assurer une représentation adéquate de la population québécoise, sans regard sur son âge, son identité de genre, sa langue (autre que s'il ou elle ne parle pas français ou anglais) ou sa situation géographique au Québec. À ce titre, cette recherche est inclusive dans les limites du territoire québécois. Toutefois, nous excluons de notre recherche certaines catégories de productions agricoles : agriculture urbaine, horticulture, sylviculture et la culture d'insecte. Ce projet est réalisé dans le cadre d'un mémoire de maîtrise sous la direction d'Élisabeth Abergel, professeur du département de sociologie de l'UQÀM. Elle peut être jointe au (514) 987-3000 poste 4470 ou par courriel à l'adresse : abergel.elisabeth@uqam.ca

PROCÉDURE(S) OU TÂCHES DEMANDÉES AU PARTICIPANT

Votre participation consiste à répondre, au mieux de votre connaissance, à une série de questions d'ordre général et spécifique sur, entre autres, mais non exclusivement, votre représentation et votre perception de la structure politique, économique et sociale en agriculture au Québec, de l'organisation de votre travail, de la conciliation travail-famille ou de la place qu'occupent les agriculteurs/agricultrices au Québec. Cette entrevue est enregistrée numériquement avec votre permission et prendra environ une heure de votre temps. Le lieu et l'heure de l'entrevue seront à convenir selon vos disponibilités. La transcription sur support informatique qui en suivra ne permettra pas de vous identifier.

AVANTAGES et RISQUES

Votre participation contribuera à participer à une recherche sociologique inédite sur le vécu et les perceptions des agriculteurs et des agricultrices du « modèle québécois » et par le fait même, pourrait faire avancer notre compréhension de cette structure. La présente recherche n'implique aucun risque de vous identifier, de représailles, suite à vos déclarations, de la part de quelconque personne, de compagnies ou d'organismes dont il pourrait être question pendant l'entretien. Vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante ou de vous retirer en tout temps sans avoir à vous justifier. Il est de la responsabilité du chercheur de suspendre ou de mettre fin à l'entrevue s'il estime que votre bien-être est menacé.

ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et que seuls, le responsable du projet (Dominique Richard) et sa directrice de recherche

(Élisabeth Abergel), auront accès au contenu de sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrement numérique et transcription codés), ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés séparément sous clé par l'étudiant-chercheur responsable du projet pour la durée totale du projet. Les données ainsi que les formulaires de consentement seront détruits 5 ans après le dépôt final du travail de recherche.

PARTICIPATION VOLONTAIRE

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure, et que par ailleurs vous êtes libre de mettre fin à votre participation ou de vous rétracter en tout temps au cours de cette recherche et/ou après. Dans ce cas, les renseignements vous concernant seront détruits. Toutefois, nous vous informons qu'il ne sera pas possible de modifier le contenu de l'entretien une fois terminé. Votre accord à participer implique également que vous acceptez que le responsable du projet puisse utiliser aux fins de la présente recherche (articles, mémoire, essai ou thèse, conférences et communications scientifiques) les renseignements recueillis, notamment à l'aide de verbatim qui permettraient de vous citer, à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement à moins d'un consentement explicite de votre part. Tous les mémoires et les thèses produites à l'UQAM sont diffusés sur le site Internet : <https://archipel.uqam.ca/>

COMPENSATION FINANCIÈRE

Votre participation à ce projet est offerte gratuitement. Un résumé des résultats de recherche vous sera transmis au terme du projet.

DES QUESTIONS SUR LE PROJET OU SUR VOS DROITS ?

Vous pouvez contacter l'étudiant-chercheur responsable du projet au numéro (514) 458-1548 pour des questions additionnelles sur le projet. Vous pouvez également discuter avec la directrice de recherche des conditions dans lesquelles se déroule votre participation et de vos droits en tant que participant.e de recherche.

Le projet auquel vous allez participer a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains. Pour toute question ne pouvant être adressée à la directrice de recherche, ou à l'étudiant responsable, ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter la Présidente du comité d'éthique de la recherche pour étudiants (CERPE1), par l'intermédiaire de son secrétariat, au numéro 514-987-3000 poste 3642 ou par courriel à : sergent.julie@uqam.ca

REMERCIEMENTS

Votre collaboration est importante à la réalisation de ce projet et nous tenons à vous en remercier.

SIGNATURES

Je reconnais avoir lu le présent formulaire de consentement et consens volontairement à participer à ce projet de recherche. Je reconnais aussi que le responsable du projet a répondu à mes questions de manière satisfaisante et que j'ai disposé suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer. Je comprends que ma participation à cette recherche est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme ni justification à donner. Il me suffit d'en informer le responsable du projet.

Signature du/de la
participant.e

Date

Nom (lettres moulées) et coordonnées :

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques du projet et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de l'étudiant-
chercheur responsable du
projet

Date

Nom (lettres moulées) et coordonnées :

ANNEXE C

THÈMES GÉNÉRAUX ET QUESTIONNAIRE

Thèmes généraux

- 1) Vie familiale, professionnelle, sociale
- 2) Dynamique entrepreneuriale, syndicale, économique
- 3) Relations avec le gouvernement et les organismes gouvernementaux
- 4) Obstacles et opportunités du métier d'agriculteurs/agricultrices
- 5) Vision de l'agriculture au Québec au niveau local, national et mondial
- 6) Héritage ou continuité, regard vers le passé ou le futur

Questionnaire

- 1) Quelle est votre vision du métier d'agriculteur/agricultrice ?
- 2) Qu'est-ce que ça signifie être agriculteur au Québec ?
 - a. Au jour le jour
 - b. En comparaison avec les autres types de production
 - c. Dans le contexte actuel des Accords internationaux
- 3) Pourquoi avoir choisi le métier d'agriculteur/agricultrice ?
 - a. Qu'est-ce qui motive une personne à se lancer en agriculture ?
 - b. Qu'est-ce qui motive une personne à y rester ?
- 4) Est-ce que la réalité des producteurs et des productrices québécoise diffère des autres parties du Québec, du Canada, d'Amérique du Nord ou de l'Europe ?
 - a. Dans le type de production ?

- b. Dans un secteur précis : les productions laitières du Québec en comparaison avec celles du Vermont, de l'Ontario, de la C.-B. ou encore ailleurs par exemple ?
 - c. Dans les possibilités d'en vivre décemment et de façon stable
- 5) Si vous étiez ministre de l'Agriculture demain avec une liberté totale, quels sont les problèmes les plus importants que vous tenteriez de régler ?
- a. Quels aspects sont les plus pertinents, qui affectent le plus la vie quotidienne d'un agriculteur/agricultrice ?
 - b. Quels sont les aspects qui ne devraient pas être modifiés ou changés ?
- 6) Quelle est votre perception (ou impression) des rôles que jouent les différents organismes au niveau global (UPA, Financière agricole, RMAAQ, gouvernement (MAPAQ), CPTAQ, etc.) ?
- 7) Ces organismes ont-ils une influence concrète dans vos décisions entrepreneuriales, familiales ou financières ? Comme quoi, par exemple ?
- 8) Qu'est-ce qui influence le plus vos décisions d'affaires ?
- a. Développement personnel et entrepreneurial
 - b. Famille
 - c. Économie
 - d. Contexte politique ou juridique
- 9) Comment envisagez-vous ou percevez-vous le développement de l'agriculture au Québec dans les 10 prochaines années ?
- a. Positif ou négatif ?
 - b. Refonte ou statu quo ?
- 10) Comment percevez-vous la relation qu'entretient la population en général face à l'agriculture au Québec ?
- a. Est-elle plutôt favorable ou défavorable à votre cause ?
 - b. A-t-elle conscience de votre réalité et des dynamiques auxquelles vous êtes confrontés ?

BIBLIOGRAPHIE

- BARBILLON, Enrick et Jeanne Le Roy, 2012. *Petit manuel méthodologique de l'entretien de recherche : De la problématique à l'analyse*, Enrick B. Éditions, Paris, 64 p.
- BARDIN, Laurence, 2013. *L'analyse de contenu*, 2^e édition, PUF, Paris, 291 p.
- BARTHEZ, Alice, 1986. « La famille-entreprise : l'exemple de l'agriculture », dans *Les familles d'aujourd'hui (Actes du colloque de Genève 1984)*, Association internationale des Démographes de Langue Française, Gap, 600 p.
- BÉGIN, Simon, Yannick Patelli et Yan Turmine, 2016. *Une crise agricole au Québec : Vers la fin des fermes laitières traditionnelles*, VLB Éditeur, Montréal, 224 p.
- BOLDUC, Claire et Roméo Bouchard, 2013. « Souveraineté alimentaire : sommes-nous sur la bonne voie ? », *Relations* (765), p. 36-37.
- BOUCHARD, Roméo, 2002. *Plaidoyer pour une agriculture paysanne : Pour la santé du monde*, Écosociété, Montréal, 232 p.
- , 2013. *Y a-t-il un avenir pour les régions ? Un projet d'occupation du territoire*, Écosociété, Montréal, 270 p.
- , 2018. *L'UPA : Un monopole qui a fait son temps*, VLB Éditeur, Montréal, 256 p.
- BOURDIEU, Pierre et Jean-Claude Passeron, 1970. *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Les Éditions de Minuit, Lonrai, 278 p.
- BOURDIEU, Pierre, 2012/1979. *La distinction : critique sociale du jugement*, Les Éditions de Minuit, Paris, 670 p.

- . 1980. « Le capital social, Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences humaines*, (31) janvier, 3 p.
- BUREAU, Jean-Christophe, Estelle Gozlan et Sébastien Jean, 2005. « La libéralisation des marchés agricoles, une chance pour les pays en développement ? », dans *Revue française d'économie*, Persée, 20-1, [En ligne], https://www.persee.fr/doc/rfec0_0769-0479_2005_num_20_1_1566, p. 109-145
- BURNETT, Graham, 2013. *La permaculture : Une brève introduction*, Écosociété, Montréal, 141 p.
- BELLAMY-FOSTER, John, 2011. *Marx écologiste*, Éditions Amsterdam, Paris, 133 p.
- CALDWELL, Gary, 1988. « Surcapitalisation et idéologie de l'entreprise en agriculture », *Recherches sociographiques*, 29(2-3), p. 349-371.
- COULDRY, Nick, 2010. *Why Voice Matters: Culture and Politics After Neoliberalism*, Sage Publications, Californie, 176 p.
- DE SAINT-MARTIN, Monique, 1993. *L'espace de la noblesse*, Éditions Métailié, Paris, 336 p.
- DION, Suzanne et Pascale Tremblay, 2012. *Ces gens qui changent la terre*, Les Éditions La Presse, Montréal, 183 p.
- DROZ, Yvan, Valérie Miéville-Ott, Dominique Jacques-Jouvenot et Ginette Lafleur, 2014. *Malaise en agriculture : Une approche interdisciplinaire des politiques agricoles : France-Québec-Suisse*, Éditions Karthala, Paris, 189 p.
- DUPONT, David, 2009. *Une brève histoire de l'Agriculture au Québec : de la conquête du sol à la mondialisation*, Fides, Montréal, 232 p.
- DURKHEIM, Émile, 1967. *Les règles de la méthode sociologique*, seizième édition, Presses Universitaires de France, Paris, 149 p.

- F. PETERSON, E. Wesley, 2009. *A billion Dollars a Day, The economics and Politics of Agricultural Subsidies*, Wiley-Blackwell, Singapore, 320 p.
- FORTIER, Jean-Martin, 2012. *Le jardinier-maraîcher. Manuel d'agriculture biologique sur petite surface*, Montréal, Écosociété, 198 p.
- FRANCOEUR, Julie, 2018. « La place de la paysannerie dans l'agriculture et l'espace rural québécois : enjeux théoriques et d'action publique » Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en sociologie. 645 p.
- GARON, Jean, 2013. *Pour tout vous dire*, VLB Éditeur, Montréal, 536 p.
- GOFFMAN, Erving, 1975. *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Les Éditions de Minuit, Lonrai, 175 p.
- GOODMAN, David, Bernardo Sorj et John Wilkinson, 1987. *From Farming to Biotechnology : A Theory of Agro-Industrial Development*, Basil Blackwell, Cornwall, 214 p.
- GRASSI, Valentina, 2005. « Sociologie du quotidien », dans *Introduction à la sociologie de l'imaginaire : Une compréhension de la vie quotidienne*, ERES, Toulouse, p. 95-135
- GRINSCHPOUN, Marie-France, 2013. *L'analyse de discours : Donner du sens aux dires*, 2^e édition, Enrick B. Éditions, Orthez, 81 p.
- , 2017. *Abrégé d'analyse de contenu : Une procédure objectivable*, Enrick B. Éditions, Paris, 87 p.
- HAMEL, Thérèse, Michel Morisset et Jacques Tondreau, 2000. *De la terre à l'école : Histoire de l'enseignement agricole au Québec 1926-1969*, Hurtubise, Les Cahiers du Québec « coll. » Psychopédagogie, Montréal, 366 p.
- HAUCHART, Valérie, 2007. « Le Burkina Faso, un producteur de coton face à la mondialisation et à la dépendance économique. Regard sur un Sud », *Cybergeog : European Journal of Geography*, Débats, Mondialisation et pays du sud, [En ligne], <https://cybergeog.revues.org/2665>

- INSPQ, 2010. « Relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines », dans *Collection politiques publiques et santé*, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, Septembre 2010, [En ligne], https://www.inspq.gc.ca/pdf/publications/1169_RelAgriculQualiteVieCommunairePeriurbai.pdf, 83 p.
- JEAN, Bruno 1993. *Terre, territoire et territorialité : attachement au territoire*, Érudit, 37(101), p. 291-307
- , 1997. *Territoires d'avenir : Pour une sociologie de la ruralité*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 340 p.
- KESTEMAN, Jean-Pierre, Guy Boisclair, Jean-Marc Kirouac et Jocelyn Morneau, 2004. *Histoire du syndicalisme agricole au Québec. UCC-UPA 1924-2004*, 2^e édition, Boréal, Montréal, 464 p.
- KLOPPENBURG Jr., Jack Ralph, 1988. *First the seed : The political economy of plant biotechnology, 1492-2000*, Cambridge University Press, Cambridge, 349 p.
- LAMONTAGNE, Dominic, 2015. *La ferme impossible*, Écosociété, Montréal, 126 p.
- LAMY, Guillaume, 2008. « Mondialisation et pauvreté. », dans *Regards croisés sur l'économie*, 2(4), [En ligne], <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2008-2-page-95.htm>, p. 95-96
- LEVALLOIS, Raymond, Jean Philippe Perrier et Manda Sissoko, 2009. « L'agriculteur de demain : entrepreneur, gestionnaire ou producteur ? », Série Conférence Traget Laval, *Colloque Gestion-Établissement CRAAQ* (Saint-Hyacinthe, 2 et 3 novembre 2009), Traget Laval, Sainte-Foy, 15 p.
- MAINGUENEAU, Dominique, 2014. *Discours et analyse de discours : une introduction*, Armand Colin, Paris, 216 p.
- MAPAQ, 2011. *Portrait de la relève au Québec : 2011*, Québec, 55 p.
- MAZOYER, Marcel, 2002. « Une situation agricole mondiale insoutenable, ses causes et les moyens d'y remédier », dans *Mondes en développement*, 1(117), p. 25-37.

- MENDRAS, Henri, 1984. *La fin des paysans*, Babel, Avignon, 437 p.
- MORIN OUELLET, Marie-Claude, 2011. « L'agriculture, le bonheur et la faim : le cas des pays en développement face aux changements climatiques », Essai. Sherbrooke (Québec, Canada), Université de Sherbrooke, Maîtrise au Centre Universitaire de Formation en Environnement. 125 p.
- MORISSET, Michel, 2010. *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*, Presses de l'Université Laval, Québec, 452 p.
- MULLER, Pierre, 2000. *La politique agricole française : l'état et les organisations professionnelles*, Économie rurale, 255-256, p. 33 à 36
- NANTEL, Lyne, 2015. « Agriculture : Les limites du modèle agricole québécois », dans *Dépossession : Une histoire économique du Québec contemporain*, Simon Tremblay-Pépin (dir.), Lux, Québec, 324 p.
- NORBERG-HODGE, Helena, Todd Merrifield et Steven Gorelick, 2005. *Manger local : Un choix écologique et économique*, Écosociété, Montréal, 169 p.
- PARENT, Diane, 1996. « De cultivateur à chef d'entreprise agricole, la transformation socioculturelle de la ferme familiale québécoise », dans *Recherches sociographiques*, 37(1), p. 9-37
- PARENT, Geneviève, Marie-Ève Buist et Linda Collette, 2016. *L'« agri-culture » dans la nouvelle politique culturelle québécoise : une question d'affirmation et de valorisation*, Mémoire, 12 p.
- PELLETIER, Louise, 2014. « Portrait du capital social entrepreneurial dans le secteur agroalimentaire en Abitibi-Témiscamingue », Mémoire. Rouyn-Noranda (Québec, Canada), Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Maîtrise en gestion des organisations.
- PERREAULT, Denis, 1987. « Une politique ou des politiques agricoles au Canada ? », dans *Cahiers de recherche sociologiques*, 5(1), p. 103-124

- POIRIER, Luc, 2010. « De l'histoire et de la politique agricole au Québec à l'émergence d'une agriculture soutenable » Projet de recherche d'envergure. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Groupe de recherche en intérêt public (GRIP-UQAM).
- POLANYI, Karl, 1983. *La Grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Tel Gallimard, France, 467 p.
- PRONOVOST, Jean, 2015. *À l'écoute de la relève agricole : Le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs du Québec*, École nationale d'administration publique, 69 p.
- PROULX, Denise et Lucie Sauvé, 2007. *Porcheries ! : la porciculture intempestive au Québec*, Écosociété, Montréal, 355 p.
- QUÉBEC. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2008. *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Propositions pour une agriculture durable et en santé*, Rapport, sous la présidence de J. Pronovost, Québec, MAPAQ, 272 p.
- 2013. *Politique de souveraineté alimentaire*, Québec, MAPAQ, 52 p.
- 2018. *Politique bioalimentaire 2018-2025 : Alimenter notre monde*, Québec, MAPAQ, 105 p.
- ROUILLARD, 2002. « Nouvelles stratégies d'action dans le secteur public québécois : quatre exemples d'innovations financières », dans *Canadian Public Administration*, 45(1), p. 52-69
- ROUSSEAU, Jean-François et Olivier Durand (dir.), avec la participation de Rodolphe de Koninck, 2011. *Une seule terre à cultiver. Les défis agricoles et alimentaires mondiaux*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 176 p.
- SABOURIN, Éric, 2012. *Organisations et sociétés paysannes ; Une lecture par la réciprocité*, Éditions Quae, Domont, 268 p.

- SAGUEZ, Julien, 2015. « Impact des changements climatiques et mesures d'adaptation pour les ravageurs présents et potentiels en grandes cultures au Québec », CEROM et OURANOS, 55 p.
- SAINT-PIERRE, Jacques, 1997. *Histoire de la Coopérative fédérée : l'industrie de la terre*, Les éditions de l'IQRC, Sainte-Foy, 287 p.
- SILVESTRO, Marco, 2009. « *La contestation du régime agricole québécois par le syndicalisme « citoyen » de l'union paysanne* » Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en sociologie, 551 p.
- SMITH, David Woodruff, 2009. « Précis de *Husserl* », 36(2), *Érudit*, automne, p. 579–582
- TAMINI, Lota D., Frédérick Clerson, Maurice Doyon et Guy Debailleul, 2014. *Changements climatiques et position concurrentielle : le cas de l'agriculture au Québec*, Centre de recherche en économie de l'Environnement, de l'Agroalimentaire, des Transports et de l'Énergie, 18 p.
- UPA et FRAQ, 2015. *Les aspirations et les besoins des jeunes qui nourriront le Québec de demain*, Mémoire déposé au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, BANQ, Montréal, 49 p.
- VAN DER PLOEG, Jan Douwe, 2008. *The New Peasantries. Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalisation*, Londres, Earthscan, 356 p.
- WARIDEL, Laure, 2005. *Acheter, c'est voter*, Écosociété, Montréal, 176 p.
- , 2011. *L'envers de l'assiette et quelques idées pour la remettre à l'endroit*, Écosociété, Montréal, 230 p.
- WEBER, Max, 2003. *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Tel Gallimard, France, 531 p.